

Territoires d'Afrique

Numéro 1 :

Aménagement du territoire et reconfigurations des espaces ouest-africains Vers de nouvelles dynamiques ?

Janvier, 2011

REVUE TERRITOIRES D'AFRIQUE

La littérature scientifique jusqu'ici n'a accordé qu'une place très limitée au développement territorial en Afrique. Pour le besoin des décideurs africains, des organismes de coopération, des instituts et centres de recherche, et des chercheurs comme des acteurs locaux il faut disposer d'une information crédible, documentée, prospective et traitée de manière objective par des spécialistes.

C'est pour palier à ce manque qu'il a été décidé de mettre en place une revue semestrielle.

La revue dénommée «**TERRITOIRES D'AFRIQUE**» porte un regard différent dont l'issue pourrait être décisive et porter une inflexion des politiques de développement au niveau des Etats de l'Afrique.

Cette revue propose d'identifier les enjeux du développement territorial, de mesurer l'implication de l'ensemble des acteurs, de mesurer les effets sur l'organisation de l'espace dans les politiques de développement qui doivent prendre les réalités de la mondialisation (articulation entre le global et le local : comme étant des dynamiques fondatrices d'un monde en changement).

Faire émerger l'information sur le développement régional est d'autant plus nécessaire en Afrique que cela permettrait une reformulation régulière des théories, des politiques et stratégies de développement.

Au-delà de la diffusion d'informations sur les politiques de développement territorial, il s'agit d'initier un dialogue entre les différents acteurs de la décentralisation en Afrique de l'ouest : Gouvernements, Organisations africaines de la Société civile, chercheurs et partenaires au développement.

La visibilité des activités sur les politiques de développement régional en Afrique est importante et stratégique. Elle pourrait donner un contenu tangible au débat, contribuer à mieux répartir les investissements selon les différentes zones de développement du Continent, à/àuto-évaluer réellement l'efficacité des investissements consentis par différentes Institutions et à permettre à tout moment de percevoir à travers un agenda une vision globale et immédiate de l'évolution des politiques de la décentralisation en Afrique.

L'impact réel des politiques de développement régional sur les populations doit nécessairement faire l'ob-

jet d'études approfondies et bien fouillées de la part de tous les acteurs impliqués dans ce processus. L'objectif principal est donc de vérifier si les résultats peuvent alimenter la ré-formulation des politiques et des programmes de développement. Si les décideurs accordent toute l'attention requise aux produits du développement territorial, et si tous les acquis des chercheurs, décideurs et acteurs locaux permettront l'émergence d'une synergie dynamique favorable au développement territorial.

La question stratégique qui se pose aux différents Etats africains est la suivante : quelles seront donc les conditions suffisantes pour que les processus de développement territorial sur le continent bénéficient pleinement de l'ensemble des résultats de la recherche.

Il s'agit enfin de contribuer à la diffusion des résultats sur les politiques de développement régional en fournissant des éléments de réflexion et de vulgarisation des résultats de la recherche tout en essayant de concilier la théorie et la pratique.

La rédaction

Editorial

Le numéro 1 de la revue **Territoires d'Afrique** rassemble 7 articles écrits par d'éminents spécialistes de l'aménagement du territoire et de la gouvernance territoriale.

1- L'article qui ouvre la revue est co-rédigé par Christine Alvergne et par le Pr. John Igué. Dans ce texte introductif [**« Les nouveaux territoires de la gouvernance »**], les auteurs reviennent sur des éléments expressifs de la réalité territoriale africaine d'aujourd'hui. En effet, ils insistent, avec une argumentation scientifique renforcée par des observations de terrain, sur ce qu'ils appellent eux-mêmes : « l'émergence d'une nouvelle géographie » dans le contexte de la mondialisation. Ils passent en revue les dimensions de cette nouvelle mutation en s'interrogeant sur les actuelles problématiques de la réorganisation de la figure du territoire qui est sous-tendue par une « transition territoriale » caractéristique dont la conséquence fondamentale est de faire émerger « des formes de gouvernance » territoriale susceptibles qui répondent à trois besoins :

- l'inscription de l'Afrique dans le processus de mondialisation ;
- la mise en place d'institutions légitimes ;
- enfin l'émergence et la consolidation d'une solidarité sociale locale efficace et au service des objectifs du développement.

Les fondements épistémologiques de ce texte débouchent sur des recommandations pertinentes qui peuvent servir de base à l'ensemble des acteurs impliqués dans l'application des politiques de décentralisation, de gouvernance et d'aménagement du territoire.

2- Le second [**« La décentralisation, phase finale d'un processus de territorialisation amorcé depuis la période coloniale : l'exemple du Département de Mayayi (Région de Maradi-Niger central) »**] du géographe, Malam Moussa Ahmed Tijani, est une étude de cas à partir de l'expérience nigérienne qui démontre de manière pertinente les espoirs mais aussi les limites des politiques d'aménagement et de mise en valeur des territoires. L'auteur revisite l'histoire coloniale et sa logique d'encadrement territoriale pour rendre compte d'une réalité qui ne cadrerait point avec les conceptions « indigènes » de ce qu'il appelle un « espace de production ». En effet, l'auteur s'appuie sur un espace partagé par deux groupes de populations dont les activités tout en étant complémentaires restent concurrentes. Sédentaires et nomades se côtoient avec des logiques différentielles d'occupation et d'organisation du territoire dans la région qui lui sert de laboratoire d'analyse. L'auteur démontre comment, depuis le temps colonial jusqu'à

la mise en application récente de la décentralisation par l'Etat moderne du Niger, ces différentes politiques ont réduit le « champ d'actions des populations ». Enfin, le texte renseigne ; et de manière fort documenté, sur le quadrillage de ce qu'il nomme « l'espace Maradien » par les groupes et les réseaux qui tentent, au-delà des volontés affichées de développement, de renforcer l'allégeance des populations tout en utilisant divers concepts modernes puisés dans le jargon de la nouvelle gouvernance.

3- Le troisième article [**« Enjeux de l'aménagement du territoire face aux défis du développement en Côte d'Ivoire »**], écrit par Jérôme Aloko-Nguessan entre dans le même sillage que celui de Malam Moussa tant il constitue une étude de cas qui permet de mesurer à sa juste valeur les limites et les avantages des lois sur la décentralisation et l'aménagement du territoire dans un pays frappé par des « déséquilibres spatiaux » comme la Côte d'Ivoire. L'intérêt fondamental de ce texte réside dans cette volonté de l'auteur de faire ressortir la spécificité des perspectives de développement qu'offre la décentralisation en Côte d'Ivoire. Il insiste de manière pertinente sur les nouveaux horizons qui s'ouvrent et qui mettent en relation : intégration régionale, durabilité du processus, gestion de l'environnement et l'amélioration du cadre vie dans un pays où diverses logiques spatio-temporelles ont toujours été au cœur des transformations.

4- Le quatrième texte [**« Aménagement du territoire : le chemin du Burkina vers un développement introuvable »**] rédigé par Honoré Poyouor Somé invite déjà, à la lecture du titre, à un questionnement : celui de la recherche d'un développement introuvable à partir de la mise en place d'un aménagement efficient du territoire burkinabé. La spécificité du Burkina est d'avoir été depuis le temps colonial un réservoir de main-d'œuvre pour d'autres territoires plus pourvus en ressources naturelles. Donc, le Burkina faisait figure de territoire pauvre jusqu'à la période de transition vers l'indépendance qui a vu naître l'agriculture cotonnière. Mais depuis quelques années décideurs et spécialistes de l'aménagement s'inquiètent face à la « conquête et à la reconquête » de l'espace par cette culture de rente ; et à son emprise sur l'espace économique alors qu'il est prouvé qu'elle n'est pas la seule denrée qui peut renforcer l'économie du Burkina.

L'auteur constate que des « considérations subjectives » ont limité les volontés de réfléchir de manière plus sérieuse sur les politiques d'aménagement du territoire. Malgré ce doute, l'auteur conclue son texte sur les espoirs que suscitent les politiques actuelles de développement et d'aménagement du territoire.

Le cinquième article [**« Le Fouta Djallon, un espace fortement individualisé »**] de Bano Nadhel & Ibrahima Diallo traite de l'urbanisation du Fouta Djallon. Il s'interroge sur la question de savoir si cette partie de la Guinée a une personnalité particulière et si c'est un espace singulier par rapport aux autres régions du pays. Le développement de l'espace urbain est étudié afin de faire ressortir la particularité de cette région depuis le temps colonial. Ce texte rend compte de manière concise de l'architecture des villes, des relations qu'elles tissent et des communications qu'elles établissent entre elles.

L'avant dernier article [**« Structuration de l'espace et contraintes d'aménagement dans la commune de Kpomassè au Bénin »**] de Odile Dossou-Guidébe & François José Quenum est une illustration des stratégies différentielles d'occupation de l'espace selon les déterminants économiques des populations. Les auteurs s'appuient sur cette dynamique sociale d'organisation pour analyser les différentes dégradations du milieu naturel en liaison avec l'occupation humaine et d'exploitation des ressources naturelles. L'étude s'appuie sur des observations morphologiques, d'une cartographie fine et des images satellitaires pour proposer à partir des résultats d'enquêtes de terrain comment optimiser une gestion concertée d'un terroir dont la dégradation affectent les conditions de vie des populations dans l'une des commune les plus « pauvres du département de l'Atlantique au Bénin ». Pour résoudre ce problème dnt dépend la survie des populations, les auteurs préconise un « programme global » de gestion concertée impliquant les autorités locales et les populations.

Le dernier article [**« Expressions spatiales de la mondialisation : Le commerce chinois à Dakar »**] rend compte d'une réalité longtemps présente mais qui prend une véritable emprise spatiale dans les espaces urbains africains. En effet, la présence massive des chinois en Afrique de l'ouest permet de faire une relecture intéressante de la reconfiguration progressive des « territoires commerciaux » mais aussi des espaces sociaux. L'article d'Amadou Diop rend compte de la « défiguration » d'une avenue de la métropole dakaroise sous le poids d'une présence massive des Chinois. La mondialisation de l'économie

tend, à partir de l'exemple qui est servi comme prétexte d'analyse des mutations territoriales, à défigurer un espace de vie et de convivialité qui doit, de manière presque obligatoire, répondre aux attentes d'une nouvelle donne commerciale qui tout en exploitant les espaces urbains lui imprime aussi une nouvelle identité. Des études poussées et ciblées doivent nous permettre de saisir comment cette réalité urbaine peut influencer sur le processus de réorganisation de l'occupation de l'espace africain en mutation.

Ce premier numéro offre de nouvelles lectures sur le processus de décentralisation et d'aménagement du territoire en Afrique, à partir d'exemples concrets. Les politiques de décentralisation qui sont en cours ne peuvent qu'exiger un approfondissement des réflexions sur la gestion des terroirs afin de donner sens aux contenus des concepts pour leur meilleure application. Sans une information scientifique renouvelée, les volontés politiques, les accompagnements et les soucis de gestion des ouvrages qui seront érigés pour l'amélioration des conditions de vie des populations resteront comme des vœux pieux.

Avec le lancement de cette revue, le Comité de rédaction tente non seulement de rendre compte d'une réalité qui est en train de changer la configuration des espaces africains, mais aussi de permettre aux jeunes chercheurs, intéressés par cette problématique, de valoriser leurs résultats scientifiques en les mettant au service des décideurs politiques, du public universitaire et des acteurs du développement.

Dr. Abderrahmane NGAIDE - UCAD

Les nouveaux territoires de la gouvernance

Christel ALVERGNE & John IGUE

En Afrique, la question du rôle des collectivités locales et des gouvernements locaux dans le nouveau contexte de la mondialisation est liée à l'émergence d'une nouvelle géographie africaine. Cette question territoriale est une chance pour le continent africain. En effet, peut-on encore ignorer que l'Afrique est confrontée à une évolution majeure de son organisation spatiale ? Sa géographie se transforme en territoires, c'est-à-dire en un construit social plus complexe et plus problématique que par le passé¹. Cette transition territoriale relève de deux dimensions :

1 - Une dimension géo-économique à travers l'émergence d'un «nouvel ordre géographique». En tenant compte de la pandémie du sida, les projections indiquent que l'Afrique de l'Ouest devrait accueillir autour de 180 millions de personnes supplémentaires d'ici 2030. Ceci implique d'importantes mutations du peuplement et de l'organisation de l'espace dont nous relevons trois aspects :

- Une articulation problématique entre les espaces sahéliens et côtiers : Aujourd'hui, la crise persistante en Côte d'Ivoire place la sous-région face à des questions cruciales, relatives à l'enclavement et à la valorisation des complémentarités.
- Une urbanisation puissante qui se traduit par l'apparition de villes millionnaires et un étalement qui posent de nombreux problèmes d'articulation villes - campagnes, de gestion urbaine et d'intégration des populations.
- Une intense migration qui accentue les déséquilibres, accroît les pressions, renforce le dépeuplement des zones arides, souvent à la marge des États. Cette migration constitue un défi important pour la stabilité de la sous-région.

Croissances démographique et urbaine du continent bouleversent les rapports entre espaces et appellent de nouvelles formes de régulation sociale. Le continent est face à une équation économique difficile à résoudre : tentation de renforcer l'exploitation des matières premières d'un côté, nécessité de valoriser le potentiel intrinsèque de son territoire de l'autre.

2 - Une dimension politique, car dans un même temps, l'espace fait problème et porte de nouvelles problématiques. La relation des populations à l'espace et les enjeux démographiques et d'accès aux ressources qui lui sont associés se cristallisent désormais dans des crises et des conflits qui émergent essentiellement au sein des États. Parallèlement, les réformes institutionnelles n'ont pas (encore ?) le souffle nécessaire pour produire une dynamique positive. Les réponses politiques et institutionnelles proposées semblent mal adaptées aux évolutions ci-dessus évoquées. Les réformes se font de façon tranchée, sans réflexion sur les dimensions territoriales du développement. Les États sont déstabilisés par plusieurs conflits (disparition de la Somalie, avenir incertain du Soudan, crise larvée ou ouverte en Côte d'Ivoire et au Togo) et remis en cause par le courant libéral du consensus de Washington. Le mouvement de décentralisation n'a pas encore permis l'émergence d'acteurs de poids. Le processus est notamment confronté à la croissance de la population. Ceci ne remet pas en cause la décentralisation, mais justifie au contraire d'accorder plus d'importance et de ressources aux protagonistes, élus locaux et techniciens territoriaux. L'intégration régionale souffre d'un manque de moyens humains, financiers et politiques et d'un décalage entre espaces institutionnels et «espaces vécus²».

Ces évolutions apportent une épaisseur à la notion de territoire : le rapport de la société africaine à son espace a changé. Les besoins des populations ont évolué, les activités et les modes d'accès aux ressources également. Les dynamiques territoriales s'embrouillent, portent de nouvelles opportunités et de nouvelles menaces, à la différence de la géographie antérieure relativement neutre dans les logiques sociales. En d'autres termes, cela signifie que la proximité, l'éloignement, la densité, la croissance urbaine constituent aujourd'hui des enjeux lourds pour le développement du continent. Ceci implique une évolution des modes d'action collective. Le territoire devient progressivement une émanation d'acteurs, publics et privés dont les actions de coordination ne peuvent plus être réduites à une politique publique

¹ La distinction entre espace et territoire est faite par les géographes qui montrent que le territoire est un espace vécu et un espace social (Di Méo, 2000). Frémont (1976) indique également que « le territoire s'imprègne de valeurs culturelles, reflétant l'appartenance à un groupe localisé. Sa connaissance passe par l'écoute des acteurs, par la prise en compte de leurs pratiques, de leurs représentations et de leur imaginaire sociaux ». Une certaine forme d'intelligence collective permet donc de donner un sens à la relation d'une société à son territoire (Levy p., 1997).

² Territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et/ou sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi.

au sens classique du terme, mais à une action publique (Leloup F., Moyart L., Pecqueur B., 2005). S'il s'agit de tendances lourdes, elles ne sont pas lentes pour autant. Il y a urgence. Des sommes considérables sont annoncées pour les infrastructures. L'Union Européenne propose de « vertébrer » l'Afrique³. La Chine propose en aide bilatérale cinq milliards de dollars de dons et la même somme en prêts pour les trois années à venir. Ces nouveaux investissements vont structurer le territoire dans une logique dont le risque qu'elle accentue le drainage est loin d'être négligeable.

Cette *transition territoriale* fait émerger de nouveaux enjeux, modifie les jeux d'acteurs, nécessite l'invention de nouveaux modes opératoires, en un mot implique des formes de gouvernance originales pour répondre à trois besoins : le besoin de s'inscrire de manière positive dans la mondialisation, le besoin d'État et d'institutions légitimes, le besoin de solidarité locale. La notion de *gouvernance territoriale* émerge avec la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion adaptés à ces besoins, alternatifs aux démarches ascendantes antérieures. Elle correspond à une nouvelle structuration politico-administrative et à de nouveaux modes opératoires. Elle signifie que les institutions n'ont plus le monopole de l'action collective, que de nouveaux acteurs émergent. Elle signifie également que les institutions doivent se renouveler et devenir des pilotes plus que des acteurs. C'est à ce second aspect de la notion de gouvernance territoriale que nous nous attacherons plus particulièrement dans ce texte.

Trois besoins pour une gouvernance territoriale renouvelée :

* Un besoin de mondialisation positive : L'Afrique pâtît de la mondialisation et a besoin d'inventer une stratégie d'arrimage au processus. Les dynamiques régionales⁴ peuvent permettre de mieux cadrer avec les exigences de la mondialisation et atténuer les difficultés des populations à s'adapter aux frontières héritées de la colonisation. Ces dynamiques régionales peuvent être analysées aussi bien au niveau institutionnel et que dans les expériences populaires d'organisation régionale.

* Un besoin d'État et d'institutions décentralisées légitimes : L'État postcolonial doit être réformé. Il connaît depuis quinze ans une triple évolution : décentrement des pouvoirs au profit d'autres niveaux,

recomposition des espaces d'exercice du pouvoir et promotion des collectivités territoriales à travers les différentes politiques de décentralisation. Ce mouvement de décentralisation a entraîné l'installation de collectivités locales, avec des maires élus à leur tête. Elle a rapproché la prise de décision des administrés et modifié le rapport aux institutions. Mais elle appelle aussi une refondation de la légitimité des institutions, à travers un renouvellement de l'acceptation des règles et des institutions qui régissent la vie collective.

* Un besoin de solidarité locale plus forte des populations, longtemps victimes de la partition coloniale. Ce besoin s'exprime aujourd'hui par le développement de plusieurs pays-frontières à la périphérie de deux ou de plusieurs États. Il s'exprime également dans la décentralisation, occasion de renouveler le contrat social qui lie les populations à leurs dirigeants. La décentralisation, vecteur du renouveau démocratique des années 1990 instaure de fait une implication croissante des acteurs au niveau local, et doit se traduire par un développement à la base.

Cette note propose une discussion autour de ces deux notions : *transition territoriale et gouvernance territoriale*. Elle énonce quelques pistes de lecture sur les mutations géographiques à l'œuvre et une réflexion pour montrer comment des politiques territoriales peuvent aider à faire du territoire un levier de développement. Les questions qui se posent sont nombreuses : Comment améliorer l'interdépendance des territoires et créer une subsidiarité active ? Quel rôle les plans locaux de développement peuvent jouer dans ce contexte ? Comment mettre en place des formes de coopérations entre acteurs publics et privés ? Comment articuler échelle locale et échelle de l'intégration régionale ? Quelle place pour l'État dans ces mutations ?

Pour ce faire, la démarche est organisée en trois temps :

- Une première partie fait état de la **reformulation des territoires** et propose d'explicitier les rapports entre les hommes et leur espace qui se modèlent sous nos yeux. De nouveaux territoires, de nouvelles échelles émergent et lancent d'autres défis à l'action publique. Ces changements historiques appellent une autre gouvernance plus englobante que la notion de gouvernement : la gouvernance territoriale. L'action collective implique désormais tous les acteurs, toutes les échelles et de tous les champs d'action,

³ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité Économique et Social Européen, Bruxelles, 12 novembre 2005

⁴ Le terme « régional » est utilisé au sens de sous-région, et de coopération inter-États.

mais également d'interactions. Ce sont ces deux aspects de la gouvernance territoriale, acteurs et interactions qui seront déclinés dans les parties suivantes.

- Ces changements appellent une **refondation des échelles de gouvernance** et une autre structuration de l'action collective. De nouvelles forces apparaissent, déstabilisent l'organisation institutionnelle antérieure, provoquent à la fois tensions et opportunités à saisir. On assiste à une recomposition des jeux d'acteurs qui, loin d'être stabilisée laisse poindre autant d'opportunités et que de menaces.

- Si le décor et les acteurs évoluent, la pièce à jouer demeure incertaine. Il faut inventer d'autres modes opératoires, imaginer d'autres formes d'interactions à travers des espaces de concertation, de dialogue, préciser le sens de l'action publique dans les face-à-face qui se jouent aujourd'hui entre l'État, les forces locales (collectivités locales, villes et régions) et les instances régionales.

I - La reformulation des territoires :

Reconnaître les territoires

De nouveaux territoires apparaissent. Ils se situent à d'autres échelles et renouvellent les défis du développement.

1.1. Nouvelles échelles - nouveaux territoires

L'Afrique de l'Ouest connaît un peuplement très inégal, ou coïncident des densités parmi les plus faibles du monde et des États très peuplés⁵. L'image du peuplement s'est forgée à l'intérieur de deux zones géographiques : la zone soudano-sahélienne et la région côtière.

Du point de vue de leur évolution dans le temps, ces foyers ont subi trois importantes modifications.

Dans le passé, le foyer soudano-sahélien représentait le noyau essentiel de la population ouest-africaine à partir de la formation de plusieurs entités politiques : Empires du Ghana, du Mali et du Songhaï. Ce foyer soudano-sahélien fut soumis par la suite aux difficultés de dessèchement progressif du Sahara. Il s'est alors essoufflé au profit des régions côtières. Ainsi, le foyer côtier centré sur le Golfe du Bénin, présente trois fortes concentrations de populations entre le pays Akan (zone ghanéenne actuelle), le pays Adja-Fon (Bénin-Togo) et le Delta du Niger (Nigeria actuel).

- Dans ces deux foyers se sont constitués des pôles de densité consécutifs aux bouleversements apportés par la traite des esclaves entre le 16^{ème} et le 19^{ème} siècles. Ainsi le foyer soudano-sahélien s'est éclaté pour constituer trois nouvelles plages de densité :

- La plage Wolof-Serère centrée sur le Sénégal actuel avec une densité moyenne d'environ 30 à 50 habitants au km² ;

- Le pôle voltaïque centré sur le pays Mossi (Burkina-Faso actuel) couvrait le Sud-Est du Mali, le Nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo. Il était relativement plus peuplé avec une densité moyenne variant entre 50 et 100 habitants au km² ;

- Le foyer Haoussa-Kanuri à cheval sur le Niger, le Nord Nigeria et le Bassin du Lac Tchad, est le plus peuplé avec une densité d'occupation évoluant entre 50 et 400 habitants au km², principalement autour des villes de Kano, Zaria, Kaduna, et dans le secteur de Maïduguri.

- Le peuplement côtier est resté par contre relativement homogène, avec néanmoins de très fortes concentrations humaines en pays Ibo, Yoruba (Sud du Nigeria actuel), Adja-Fon (Bénin - Togo) et Akan (Ghana). L'ensemble Yoruba-Ibo est la partie la plus dense avec une densité variant entre 100 et 1000 habitants au km² principalement dans la zone d'occupation Ibo.

Ces différents regroupements de populations qui constituent le socle des dynamiques de peuplement ouest-africain, vont par la suite subir de profondes modifications apportées par la colonisation.

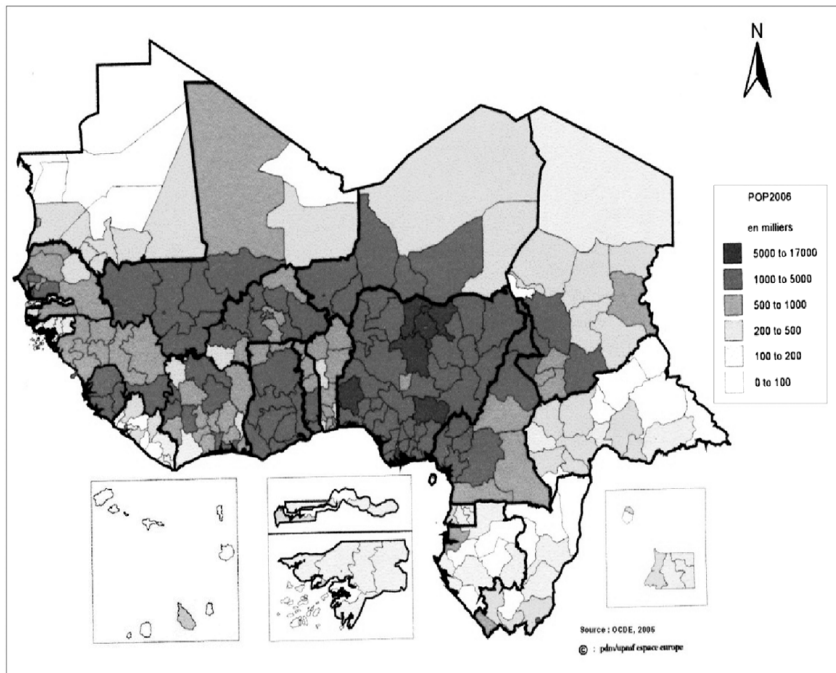
La situation actuelle du peuplement résulte des conséquences de l'urbanisation. Ainsi, on constate une nouvelle recomposition des densités entraînant de profonds déséquilibres : les trois pôles du monde soudano-sahélien, menacés par les contraintes écologiques se sont fortement vidés à travers les migrations au profit des régions côtières avec néanmoins une recomposition des effectifs restés sur place, autour des principales villes servant de chefs-lieux aux Etats soudano-sahéliens. Il n'y a que le pôle Haoussa-Kanuri qui soit resté intact suite à la forte urbanisation du Nord Nigeria. Les pôles Mossi et Wolof-Serère se sont vidés au profit de la Côte d'Ivoire et des villes sénégalaises de la région du Cap-Vert.

Du fait de la pénétration coloniale et de l'importance de ses ressources agricoles, la côte est devenue la zone d'accueil par excellence des populations actives ouest-africaines après la seconde guerre mondiale et

⁵ La densité du Nigeria est de 128 habitants au km² tandis que celle des autres pays de la zone est de 24 habitants au km².

le démarrage des grandes plantations. Cette côte a ainsi vu émerger de grosses agglomérations d'origine coloniale dont la plupart sont devenues des métropoles de plusieurs millions d'habitants. Elles sont aussi devenues des lieux d'accueil de milliers de populations soudano-sahéliennes entraînant un basculement démographique important en faveur de ces régions côtières avec une forte densité d'occupation pour des régions qui étaient quasi vides avant 1960.

Figure 1 : Densité de population en 2006



Aujourd'hui, on observe trois formes de peuplement qui correspondent à trois enjeux de développement économique.. Actuellement, la carte de densité de l'Afrique de l'Ouest se dessine autour de trois noyaux de peuplement : les zones de très forte densité (supérieures à 120 habitants au km²), les régions intermédiaires dont la densité est comprise entre 50 et 120 habitants au km² et les espaces relativement vides, (de densité inférieure à moins de 50 habitants au km²). (Fig. n°1).

- Les fortes densités de plus de 120 habitants correspondent aux zones d'accueil généralement situées le long du Golfe de Guinée. Ainsi, entre Accra (Ghana) et le Delta du Niger (Nigeria), la densité de population reste toujours supérieure à 500 habitants au km².

Cette densité exceptionnellement élevée exerce une forte pression sur la terre et engendre de vives tensions entre autochtones et allogènes avec apparition de l'idéologie d'exclusion. Mais quelle que soit l'exploitation qui est

faite de cette idéologie de l'exclusion, cette zone restera toujours celle d'accueil des migrants, en raison d'abord de ses énormes potentialités économiques, ensuite de son ouverture sur le monde extérieur.

- Les régions comprises entre 50 et 120 habitants au km² sont représentées par des espaces intermédiaires où se sont développées de petites villes comme relais à l'exode rural. C'est le cas de la façade Atlantique entre la ville de Saint Louis du Sénégal et celle de Conakry en Guinée. Ces zones sont encore ouvertes à l'immigration, n'ayant pas atteint leur seuil de saturation.

- Les régions de faible densité, inférieures à 50 habitants au km², concernent d'une part la ceinture moyenne d'Afrique de l'Ouest, d'autre part les franges sahéliennes. La partie médiane de l'Afrique de l'Ouest est actuellement exploitée pour les cultures vivrières, les agrumes (manguiers notamment), le coton et l'élevage. La monétarisation apportée par la culture du coton dans ces zones permet d'envisager la stabilité de sa population. Par contre, les contraintes écologiques liées à la sécheresse et à l'avancée du désert, n'offrent pas aux habitants de la frange sahélienne la possibilité de rester sur place.

Ces différentes formes de structuration spatiale vont de pair avec plusieurs transformations majeures :

* Un renouvellement de la mobilité géographique. Celle-ci fut pendant longtemps le fait des contrastes géographiques et des inégalités de développement entre pays côtiers et pays sahéliens. Elle est aujourd'hui due à des crises sociopolitiques aiguës entraînant un mouvement massif de réfugiés et de populations déplacées.

* Une amplification de la circulation entre villes et campagnes. Elle fut jadis le fait de la transition démographique et de la scolarisation. Elle est amplifiée de nos jours par la mauvaise circulation de la richesse à l'intérieur de l'espace national et l'extraversion des différents moyens de production.

* Un essor exceptionnel des villes entraînant une nouvelle image de peuplement ouest-africain. Cet essor urbain résulte, d'une part, de l'importance des flux migratoires provenant des difficultés économiques, et du lot des réfugiés d'autre part.

* Des campagnes parties prenantes dans un univers en crise. L'essor exceptionnel des villes entraîne avec lui une « revanche des campagnes ». En effet,

les villes pour se nourrir ont besoin que les campagnes s'organisent. Les besoins alimentaires des urbains ont donc donné une certaine vitalité aux campagnes. Mais les atouts actuels du monde rural semblent également provenir de la promotion de certaines filières d'exportation comme le coton qui a eu un impact décisif sur la production des denrées vivrières à partir de l'arrière-effet des engrais, accompagné des aménagements de contre-saison, notamment dans les pays sahéliens.

Ces reconfigurations de la géographie ouest-africaine dessinent une mosaïque régionale caractérisée par des territoires de plus en plus atomisés, fragmentés et parfois aussi enclavés. Il en résulte des tendances contradictoires : resserrement des liens entre villes et campagnes, émergence de nouvelles possibilités d'initiatives dans le monde rural, remise en cause des relations hiérarchisées entre les différentes échelles d'organisation territoriale. Ces évolutions font naître trois types de territoires, c'est-à-dire d'espaces sur lesquels il nous paraît nécessaire de construire une nouvelle gouvernance :

- (1) Émergence de bandes de peuplement qui rapprochent les populations et de leurs institutions,
- (2) Émergence d'espaces transfrontaliers,
- (3) Émergence d'espaces intermédiaires entre le local et le national : la « région » émerge comme système d'articulation entre l'urbain et le rural

1.2 Enjeux et défis

Cette transition géographique provoque de nouveaux enjeux pour le développement des territoires : tensions, crises et guerres liés à un peuplement contrasté, gestion de la faible densité, enjeux économiques et migratoires. Ce peuplement contrasté explique pendant longtemps l'absence de politiques à base territoriale et de lien entre géographie, économie et politique. Il pose des questions de plusieurs ordres.

Questions politiques et de cohésion territoriale :

- La faible densité de certaines régions rend difficile pour ces jeunes États africains de bâtir une Nation sans en contrôler l'espace. En effet comment faire financer les relais locaux du pouvoir central dans de telles conditions ?

6 Selon les continents, la part de la population vivant sur les littoraux est de 52% en Asie, 22% en Amérique, 15% en Europe et 9% en Afrique.

7 L'Afrique était organisée en îlots de peuplement plus ou moins nomades, le reste du territoire demeurant quasiment vide.

Le Mali, le Niger, le Tchad ont des densités difficiles à gérer, une géographie qui fait de la cohésion nationale une question cruciale et inédite.

Questions économiques et financières :

- Le vide démographique est un frein à l'investissement dans la mesure où il accroît les coûts des équipements et de l'encadrement. Le maillage du territoire permettant d'édifier l'unité nationale implique la construction d'infrastructures de transport et la présence de services publics (écoles, dispensaires, etc.). Le Mali et le Niger en sont les exemples les plus frappants, avec des densités de l'ordre de 7 habitants au km² et surtout les quatre cinquièmes du territoire en désertique. Mais le problème se pose aussi pour des pays plus denses, dans lesquels le manque de perspectives et d'équipements conduit à de fortes immigrations. Le triplement de la population qu'a connu le continent entre 1950 et 1995 (taux de croissance annuel moyen : 2,6 %) n'a pas permis de modifier cette caractéristique : les niveaux d'urbanisation demeurent faibles dans certaines régions, l'Afrique a les plus basses densités de population près des côtes au monde⁶. Il en découle des coûts de construction et d'entretien des infrastructures de communication élevés, l'impossibilité d'aboutir à une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une forte fragmentation ethnolinguistique.

- Enfin, la géographie de l'Afrique, très généreuse en espace, a fait que les populations en ont abusé. L'aménagement n'a pas obéi à une réglementation restrictive et rigoureuse comme en Occident. Trop d'espace a tué les perspectives de sa transformation en territoire, c'est-à-dire en une géographie organisée, socle du développement.

La dynamique démographique à laquelle on assiste aujourd'hui donne une épaisseur à la géographie, et permet de créer un système plus consistant que celui de l'archipel qui caractérisait le passé⁷. Déjà en 1960, René Dumont tirait un constat négatif sur cette « géographie en archipel » et appelait à une prise de conscience de ce handicap : « Ce sous-peuplement ne présente pas que des avantages. De Madagascar aux républiques francophones d'Afrique, de Dakar à Pointe-Noire et à Fort-Lamy, nous sommes en présence d'une série d'archipels de haute intensité économique. Des noyaux limités de

forte activité agricole sont séparés par des espaces quasi vides comme le Nord du Congo, le Sud-Est du Cameroun et l'Adamaoua, le Ferlo au Sénégal, le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, l'Ouest de Madagascar. Le coût de l'infrastructure routière et ferroviaire, donc celui de la tonne kilométrique sont aggravés, avec 1 à 11 habitants au km² (Afrique francophone), contre 35 au Nigeria, 82 en France. Cela freine le passage à l'économie d'échange, pourtant indispensable à la modernisation agricole » (p. 19). À cette époque, la croissance démographique est perçue comme un handicap pour le développement économique, ainsi que l'écrit Myrdal (1968) en prévoyant des difficultés pour l'Asie, liées à son surpeuplement. Les évolutions économiques lui ont donné tort et ont démontré qu'une forte démographie n'est pas un problème mais un atout pour le développement économique, ainsi que l'illustre le cas de la Chine.

L'Afrique est donc en train de dépasser, grâce à cette formidable croissance démographique son organisation en îlots de peuplement. Cette évolution se traduit par des écarts de densité et de fortes concentrations qui renouvellent les échelles et appellent des politiques de régulation de la densité.

II - La refondation des échelles : *Structurer l'action publique*

2.1. L'État : un rôle pivot à redéfinir

Le développement n'appelle pas moins d'État, mais un État refondé, garant, arbitre et régulateur de l'intérêt général. L'État doit s'ouvrir aux autres acteurs, entrer en interaction avec eux, notamment à travers la participation, la transparence, la responsabilité, l'accès à l'information. Mais aujourd'hui, l'État africain est fragile. Il s'agit certainement du niveau de gouvernance qui a subi les perturbations les plus profondes, à la fois structurelles et historiques.

*** La fragilité des États africains face à la nécessité de bâtir des espaces régionaux**

Cette fragilité ne s'est manifestée que ces dernières années face au processus de démocratisation de la société et aux contraintes des différentes réformes qu'exige cette démocratisation.

Le processus de démocratisation a mis à nu les limites des États-nations actuels à travers plusieurs incertitudes qui se manifestent par de profondes désorganisations territoriales telles que par exemple la crise de l'État comme entité spatiale, une mobilité complexe et exacerbée, des espaces lacunaires et striés, une différenciation spatiale croissante à l'intérieur d'un même territoire.

La crise de l'État en tant qu'entité spatiale se manifeste d'abord par le manque de moyens financiers pour fonctionner. La dépendance financière de l'extérieur est si lourde qu'elle ôte à ces États les moyens élémentaires de leur fonction d'encadrement. Cette absence de fonction efficace d'encadrement est devenue le facteur de l'absentéisme des fonctionnaires, préoccupés d'assurer la sécurité de leurs revenus par le biais de l'économie informelle. Mieux, le souci d'améliorer les revenus est en train de ruiner les chances de la démocratie dans plusieurs pays africains par la création de partis politiques fantoches qui ne sont en fait que de simples clubs électoraux, mais dont l'existence donne à leurs leaders quelques chances d'accéder aux postes de député, de ministre, de conseiller ou d'ambassadeur rendant ainsi fragiles les conditions de la bonne gouvernance.

Les différents projets de réformes administratives jugées indispensables pour enraciner l'action gouvernementale et faire mieux participer les populations au processus du développement ont échoué dans beaucoup de pays à cause de la faiblesse de l'État provoquée par les jeux subtils des différents partis politiques et des alliances de circonstance qui en résultent. Les difficultés de résolution des problèmes tribaux induisent la création de plusieurs partis politiques dans de nombreux pays (Côte d'Ivoire, Nigeria, République Démocratique du Congo, Soudan, Somalie). L'ampleur de ce phénomène d'éclatement montre bien que ces États-nations n'ont plus tellement un contenu dynamique et se manifestent davantage à travers la forme que le contenu. Il est alors difficile de s'appuyer sur eux pour organiser efficacement l'espace régional. Le contenu politique comme moteur de ces États est en mutation profonde avec le changement des lignes de force sur lesquelles on pouvait concevoir de façon cohérente l'aménagement de l'espace régional.

La mobilité dont les aspects sont divers, exode rural, transhumance peuhle, migrations internationales, migrations forcées de réfugiés, etc., rend bien compte de l'incapacité des territoires à jouer pleinement leur rôle par rapport à la sécurité des habitants. Elle limite la portée des frontières en tant que barrières dans la mesure où ce sont justement les franges frontalières qui deviennent des zones d'attrait, soit pour des raisons de sécurité, soit pour des motifs économiques. La transformation du territoire qui résulte de la crise actuelle de l'État et de l'ampleur des migrations crée de nouveaux espaces caractérisés par la prise de conscience des groupes ethniques et un renforcement de leur autonomie vis-à-vis de l'État. En d'autres termes, on assiste à une forme d'éclatement national avec un repli sur soi des différentes entités tribales.

Il résulte de ces différents changements une différenciation spatiale croissante de la nation qui ne favorise plus l'émergence des forces productives à l'intérieur des Etats. Celle-ci renforce l'éclatement territorial à partir des intérêts divergents avec pour conséquence l'absence de véritables pôles autour desquels pourrait se structurer l'espace national. Alors que ces évolutions appelleraient en réaction des politiques sociales et territoriales de rééquilibrage ou à tout le moins de cohésion, la dérèglementation et la libéralisation compromettent le fonctionnement des Etats-Nations. Cette question est très préoccupante aujourd'hui dans les pays européens, face à la construction de l'Union Européenne et aux conséquences des différents traités qui en résultent. Elle est encore plus préoccupante dans les pays africains devant la marginalisation de ces pays sur les marchés mondiaux porteurs et face au développement excessif de la pauvreté.

*** Le territoire : vecteur de la réforme de l'État ? L'expérience des Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté**

L'absence de dimension territoriale dans les politiques explique au moins en partie la perte de sens de l'action de l'Etat, sa fragilité et ses remises en cause. En dépit d'affirmations, les politiques menées ont abouti à un aménagement contre les dynamiques territoriales. Si des politiques d'aménagement ont été mises en œuvre en Afrique, elles ont consisté à plaquer des modèles venus d'ailleurs, alors que les réalités étaient fort différentes. Mais l'important n'est pas tant l'analyse du réel que de son effet sur les mentalités et les pratiques. Le territoire ne préexiste pas : il apparaît comme un construit collectif et traduit l'imbrication de rapports sociaux sur une géographie. « Les rapports de société, projetés dans l'espace, produisent ce dernier en s'y inscrivant » (Dubresson, 1988). La colonisation, puis les Indépendances ont juxtaposé aux réalités un modèle qui ignore les pratiques et les territoires, modèle fait d'espaces de pouvoir fondés sur des souverainetés géographiques, tandis que l'Afrique est un espace de flux. La notion de frontière est récente et ne correspond pas aux perceptions et aux réalités vécues par les populations. L'expression de T. Sankara est révélatrice du décalage entre espaces institutionnels et espaces vécus : « tous les jours, les populations effacent les frontières, tous les jours, les chefs de l'État s'emploient à les remettre ».

Le territoire est un vecteur du renforcement institutionnel de l'État, de son efficacité, de sa transparence, de sa capacité à construire une politique fondée sur l'intérêt général. Au niveau central, la

prise en compte de la géographie impose de considérer les réalités et de donner un sens concret aux politiques. Cela implique une plus grande cohérence des politiques sectorielles à travers l'articulation des politiques de sécurité, d'environnement, d'infrastructures. La mise en cohérence des actions en matière de santé, d'éducation et de transport peut faire levier et agir en faveur d'un développement global du territoire, de même que l'accessibilité est un vecteur essentiel de sortie de la pauvreté en élargissant les opportunités économiques. Cette articulation des politiques sectorielles est d'autant plus nécessaire dans un contexte de développement. En effet, c'est sur des espaces en crise que l'action de l'État et des collectivités territoriales doit être le plus concertée afin de parvenir à générer du développement.

Les CSLP constituent un outil de réforme de l'État qui va dans ce sens. Ils peuvent se définir comme des plans de développement à trois ans, permettant de fixer des orientations pour l'action de l'État. Ils constituent des outils de redéfinition des politiques publiques et du mode de gouvernance au niveau central. L'interaction des différents acteurs (société civile, secteur privé, État central et décentralisé) permet à l'État de refonder sa légitimité et son action dans un cadre concerté. En effet, cet exercice structure le dialogue au sein des autorités nationales, le CSLP servant de base à une discussion éclairée entre ministères sectoriels et ministère des finances lors de la préparation du budget. Les ministères sont amenés à établir des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT). La consolidation des CDMT sectoriels permet la mise en œuvre du CSLP. La logique du CSLP redonne à l'État et à la planification territoriale un rôle central. L'État se trouve ainsi dépositaire des aspirations et des concertations qui se sont exprimées lors de l'élaboration des CSLP.

2.2. Les collectivités locales : Quelle échelle pour quelle pertinence ?

La décentralisation constitue le socle de la démocratie, car le local est le lieu d'ancrage de l'appartenance sociale et culturelle. Elle permet une prise de responsabilité réelle des populations et des collectivités locales dans la gestion des affaires publiques. Comment s'articulent décentralisation et gouvernance territoriale ? En d'autres termes, quels sont les acteurs impliqués dans le processus de décentralisation et dans la prise de responsabilité au niveau local ? Si la décentralisation s'inscrit dans la volonté de trouver des voies nouvelles de développement, la place faite aux acteurs non institutionnels varie selon les perceptions.

La décentralisation pose le problème du pouvoir local. Elle modifie en profondeur les modalités d'expression de la volonté des populations ainsi que les modes d'accès au pouvoir. Ces réformes sont inspirées des traditions françaises et britanniques. Mais les deux conceptions dérivent de valeurs et de principes fondamentalement différents quant au rôle que la collectivité locale doit jouer.

* Pour le monde francophone, la décentralisation correspond à un transfert de pouvoirs au profit d'institutions locales dont les capacités doivent être renforcées. On retrouve cette vision dans les processus de décentralisation de la plupart des pays d'Afrique francophone. Les collectivités territoriales se sont vues reconnaître un certain nombre de responsabilités dans la gestion de leurs affaires. Dans la majorité des cas, cette reconnaissance implique un transfert de domaines d'action exercés auparavant par l'État central. Parfois encore, elle peut se traduire par l'attribution d'une compétence générale, à l'exclusion d'un nombre limité de domaines qui restent du ressort exclusif de l'État central (affaires étrangères, sécurité publique, gestion macro-économique...). Dans ce cas, la décentralisation est envisagée comme un système de partage de pouvoirs entre l'État et des instances locales élues. Mais cette redistribution s'accompagne d'un fort contrôle par l'État sur les décisions de ces collectivités. Dans les deux cas, transfert des pouvoirs ou partage des pouvoirs, seule la sphère publique est concernée.

* Dans le monde anglo-saxon, la décentralisation vise à une plus grande prise en compte du local. La « société civile » doit donc être reconnue et l'émulation encouragée. Pour parvenir à ce deuxième objectif, il doit exister des formes de concurrence entre les populations et les activités locales, dont il est important de renforcer la vigueur. De la grande famille de la société civile relèvent toutes les formes d'organisation et de conscientisation citoyenne. La société civile est donc constituée de groupes qui poursuivent un but en relation avec le bien commun. Dès lors, la décentralisation doit être mise en œuvre selon un processus graduel de transfert de pouvoirs aux populations. Ce transfert peut s'opérer par le biais de la déconcentration, de la privatisation, de la délégation ou de la dévolution des pouvoirs. La décentralisation n'est donc plus

réservée à la seule sphère publique : elle concerne tous les acteurs, y compris les organisations et associations de base, les ONG ou encore les intervenants du secteur privé. Cette seconde vision implique une aide au développement de nature différente. Il ne s'agit plus seulement d'appuyer les collectivités locales et leurs élus. Il faut également aider de nombreuses ONG qui sont en concurrence, proposer des modèles différents, contribuer à l'apparition de plusieurs leaderships. Dans un cas comme dans l'autre, le niveau local devient un élément central de l'accès au développement.

Si les conceptions des mondes francophone et anglophone diffèrent autant, c'est aussi parce qu'elles correspondent à des modèles de démocratie distincts. Le premier cas s'apparente plus à une démocratie représentative, tandis que le second se rapproche davantage d'une démocratie participative. Mais cette distinction ne signifie pas que les pays francophones adoptent les principes français et les pays anglophones ceux de leur ancien colonisateur. Sur le terrain, les discours des bailleurs coexistent. L'émergence de la société civile et de nouveaux acteurs (organisations paysannes et ONG) se partageant le pouvoir, attestent en effet d'un renforcement du local. Dans certains cas, les leaders de ces organisations ne font pas partie des conseils municipaux. Ils se plaignent d'avoir perdu le pouvoir sur un développement qui devient politisé. Le problème est celui de l'absence de coordination, voire de conflits potentiels que la décentralisation entraîne entre les acteurs locaux. Associations de développement, populations (et leurs représentants qualifiés de « société civile »), autorités religieuses et traditionnelles se concurrencent. Le modèle qui tend à se mettre en place est souvent inverse au modèle français. Les associations locales ont des moyens dont les élus ne disposent pas et se trouvent souvent en position d'appui aux collectivités.

Deux autres questions demeurent encore en suspens : celle de l'échelle à privilégier et celle, qui lui est liée, des découpages. A l'échelle locale, la décentralisation n'a pas été l'occasion de repenser les périmètres communaux. Dans tous les pays, la réforme débouche sur une autre répartition des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales. Les périmètres quant à eux demeurent ceux de l'histoire coloniale. Ils ne tiennent par conséquent pas compte de l'étalement urbain et des nouveaux rapports au territoire qui apparaissent aujourd'hui. Dans la plupart des

villes, la frontière du bâti ne coïncide pas avec celle de l'institutionnel. Ceci pose des problèmes pour une gestion urbaine efficace et implique de mettre en place des formes d'intercommunalité, en particulier en zone urbaine, sur la base des pratiques et des trajectoires territoriales des populations.

Les espaces institutionnels et les espaces vécus par les populations ne correspondent pas. La décentralisation a épousé les frontières des anciens cercles et, sauf quelques exceptions, les périmètres n'ont pas été redéfinis (sauf par exemple le cas du Mali). Les interdépendances économiques, culturelles, sociales, s'organisent à l'échelle d'espaces plus vastes et rarement définis en terme institutionnels. On assiste à un décalage entre espaces réels et découpages institutionnels. Mais l'élément essentiel sur lequel il convient d'insister est l'évolution des rapports villes-campagnes qui résultent de ce découpage entre espaces réels et espaces institutionnels. En effet, les découpages institutionnels ont abouti à l'émergence des villes secondaires qui jouent le rôle de centres d'encadrement administratif. Chacune de ces villes évolue à travers deux systèmes de relations villes-campagnes :

- Le premier système se situe au niveau de l'*hinterland* de la ville d'encadrement administratif. Cette ville est souvent qualifiée de ville-pôle, c'est-à-dire la base de décisions de la collectivité territoriale décentralisée. Cette ville-pôle n'est pas un système clos. Elle vit de ses relations avec une zone d'influence (son *hinterland*) dont elle a la responsabilité. Elle doit canaliser les différents flux qui émergent de cet *hinterland* comme les flux de personnes (à travers l'exode rural et les différentes formes de migrations) de produits et d'argent (tant internes qu'externes). C'est à partir de ces flux que s'instaure la compétitivité avec d'autres villes et leurs *hinterlands* respectifs.

A titre d'exemple, la ville de Bobo-Dioulasso, la capitale économique du grand-Ouest du Burkina-Faso, rayonne sur une aire géographique de 120 à 150 kilomètres. Ainsi la ville devient le centre de gravité du grand-Ouest, la zone la plus productive du pays en matière agricole. Les principales zones d'origine des produits agricoles et vivriers sont situées à l'Est et au Sud-Est

(Départements de Houet, Kéné Dougou et Comoé). On observe également des flux en provenance de zones excédentaires beaucoup plus éloignées vers le Nord (régions de Dédougou et de Nouma). Les flux sortants

s'étendent quant à eux à l'ensemble du territoire national et au-delà des frontières. Ainsi, la prospérité de Bobo-Dioulasso dépend en grande partie de son insertion dans un environnement régional à partir duquel les marchés se connectent entre eux, tant au niveau des villes que des villages environnants.

Un autre exemple est celui de Korhogo qui gère ses relations avec une série de localités dont bon nombre font partie de son *hinterland* comme Niellé, Tengréla, Ouangolo, Niofon, Dikodougou, Ferké, Sikasso, etc. Elle entretient des liens intenses avec tous ces centres à travers une relation ville-campagne dynamique

- Le second système est lié aux rapports qu'entretiennent la ville-pôle hors de son *hinterland*, c'est-à-dire les rapports de voisinage avec d'autres bases de pouvoir local. Il s'agit des liens de second niveau avec les régions proches qui peuvent ne pas se situer dans le même territoire administratif.

Si on revient toujours à l'exemple de Bobo Dioulasso deuxième ville du Burkina-Faso, celle-ci développe plusieurs types de relations d'abord avec plusieurs arrière-pays agricoles qui ne font pas partie de son *hinterland* et ensuite avec d'autres villes proches comme Korhogo en Côte d'Ivoire et Sikasso au Mali. De même, Korhogo (Côte d'Ivoire) développe des liens étroits avec Bouaké et Abidjan à partir d'un important flux d'hommes, de marchandises et d'animaux qui proviennent de son arrière-pays.

Les deux villes, ensemble avec Sikasso (Mali) font partie d'un même pays, le Kéné Dougou, partagé entre trois territoires coloniaux qui sont devenus par la suite, le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali. Ce partage colonial fait des trois localités des villes-frontières importantes qui ont besoin pour maintenir leur unité culturelle et historique d'entretenir des relations entre elles et leurs arrière-pays agricoles. Ce faisant, elles ont réussi à créer un même espace économique centré sur la production agricole des arbres fruitiers (mangues) et l'élevage. Autour de cette unité économique et culturelle, se développe actuellement le concept de « *pays-frontière* » valorisé par une tentative de coopération transfrontalière opérationnalisée sous le concept SKBO (Sikasso - Korhogo - Bobo-Dioulasso).

Dans le cadre de cette région SKBO, plusieurs types de relations villes-campagnes s'observent d'une part, avec Bamako (la capitale du Mali), d'autre part avec Ouagadougou la capitale du Burkina-Faso et enfin avec Abidjan (la capitale de la Côte d'Ivoire).

Les différentes actions qui sont actuellement menées en faveur du développement africain tant au niveau des villes que des campagnes ont eu pour effets d'amplifier les relations villes-campagnes. Ces relations ne sont pas nouvelles en Afrique. La mobilité géographique est constante entre les villes et les campagnes. D'ailleurs face à l'essor croissant des activités agricoles périurbaines, principales sources de revenus monétaires des couches marginalisées des villes, la séparation entre villes et monde rural se fait de plus en plus difficile : artisans, ouvriers et petits commerçants des villes, produisent aujourd'hui une partie de leurs besoins alimentaires.

Les relations villes-campagnes qui résultent des actions actuelles de développement peuvent s'analyser de plusieurs manières :

- relations de prélèvement : prélèvement de travailleurs, de ressources énergétiques (bois de chauffe, charbon de bois) et alimentaires, appropriation foncière dans certains cas ;
- ravitaillement de la campagne en biens de première nécessité (denrées alimentaires manufacturées, habillement, produits pharmaceutiques, etc.) ;
- offres de services indispensables à la modernisation des campagnes (commerce moderne, éducation, santé, micro-finance, nouvelles cultures urbaines, etc.).

Ces relations s'amplifient actuellement sous l'effet de plusieurs actions comme par exemple les crises qui affectent les principales filières de production fortement concurrencées par des produits venant d'autres continents comme l'Asie (exemple de l'huile de palme et du riz). La baisse des prix des matières agricoles qui en résulte et leur insécurité croissante, contribuent actuellement au départ massif des paysans de la campagne. On peut aussi noter les causes des inégalités sociales et spatiales dans le monde rural. Les difficultés de privatisation des filières d'exportation et l'arrêt de l'encadrement paysan ont engendré beaucoup de problèmes à la campagne. Mais les facteurs d'inégalités sociales proviennent plutôt de l'intrusion massive des citadins dans le monde rural pour l'achat des terres afin de sécuriser leurs avoirs. Les paysans sont alors dépossédés de leurs matériels de production et sont obligés de quitter la terre pour regagner les villes. Il y a aussi les difficultés liées à l'isolement dû à l'enclavement des campagnes qui obligent les ruraux à abandonner leurs milieux de vie.

Aujourd'hui, les espaces ruraux sont complexes et diversifiés. Ceux qui sont proches des principales voies de circulation se modernisent et se stabilisent. Par contre, les régions éloignées des voies de communication et difficiles d'accès connaissent une situation de crise assez grave qui justifie l'exode rural.

L'émergence de nouvelles échelles d'articulation urbain-rural instaure une nouvelle forme de gouvernance, une gouvernance locale. Celle-ci s'est essentiellement matérialisée à travers l'appui à la gestion des collectivités locales (fiscalité locale, gestion des services de base, politiques de développement local), ainsi qu'à la reconnaissance, à l'unification et à la structuration du mouvement municipal.

Mais l'absence de réflexion sur les découpages et les niveaux pertinents pose un problème dès lors qu'il est nécessaire de mettre en place une politique de planification et de développement. Il en résulte également plusieurs formes de disparités : disparités de superficie des différentes unités administratives, de leur population, de leur armature urbaine, ainsi que de leur assiette économique. Les évolutions du peuplement devraient conduire à mieux affirmer les nouveaux espaces de développement en insistant sur les relations intercommunales à partir desquelles on pourrait faire émerger de réels territoires communautaires de développement fondés sur des espaces vécus. Ceci permettrait à la fois de retrouver la cohérence des espaces, mais également de réaliser des économies. La croissance urbaine et la valorisation des complémentarités villes-campagnes pourraient permettre de voir émerger des régions, au sens de niveau intermédiaire entre le local et le national.

Une meilleure prise en compte des dimensions territoriales de la décentralisation peut être facilitée par la promotion de l'intercommunalité. La mise en commun de services entre plusieurs communes peut, d'une part permettre de réaliser des économies d'échelle, mais également améliorer l'offre de services offerts aux populations. Ceci nécessite la mise en place de systèmes de coordination qui permettent aux collectivités locales de s'accorder tant sur les objectifs des politiques que sur les modalités de leur mise en œuvre. La notion de territoire de projet est intéressante à ce double titre. Elle permet à la fois d'adapter les périmètres des politiques publiques à la réalité des trajectoires et des besoins des populations. Elle permet également d'introduire dans les décisions publiques plus de stratégie et de vision. Ces nouveaux territoires vont donc au-delà d'une gestion administrative. Résultats d'une participation collective, ils sont établis sur la base d'une charte qui associe populations et collectivités. Cette charte peut donner lieu à une contractualisation des financements et déboucher ainsi que la mise en œuvre de projets communs et d'actions concrètes. La notion de projets de territoires permet de prendre en compte la multiplicité des acteurs qui agissent pour le dévelop-

pement et qui sont de plus en plus nombreux depuis les débuts du processus de décentralisation. Pour pouvoir être réellement mise en œuvre, elle nécessite la définition d'un pacte de développement, l'installation de collectifs d'impulsion et de gestion pérennes, une contractualisation sur les financements.

La recherche d'espaces pertinents est également importante pour asseoir la base fiscale des collectivités locales. En effet, de nombreuses activités économiques sont issues de l'échange entre villes et campagnes. Pour renforcer la base économique des villes, il est important d'articuler espaces de production et espaces de consommation. Cela doit faciliter la mise en place de politiques de développement économique local, mais également permettre de définir une base financière, fiscale et budgétaire cohérente avec la prise de décision publique. Des formes de gestion public-privé pourraient être proposées à cette échelle comme une alternative à la privatisation, permettant ainsi de répondre à la demande sans cesse croissante des services. On pourrait envisager que les partenariats publics-privés soient à l'origine de nouvelles formes de relations possibles entre les gouvernements locaux et les organisations non gouvernementales pour la mise en œuvre d'un projet ou la fourniture de services de base. Les travaux du PNUD permettent de développer des méthodes de planification et de gestion dans ce domaine⁸.

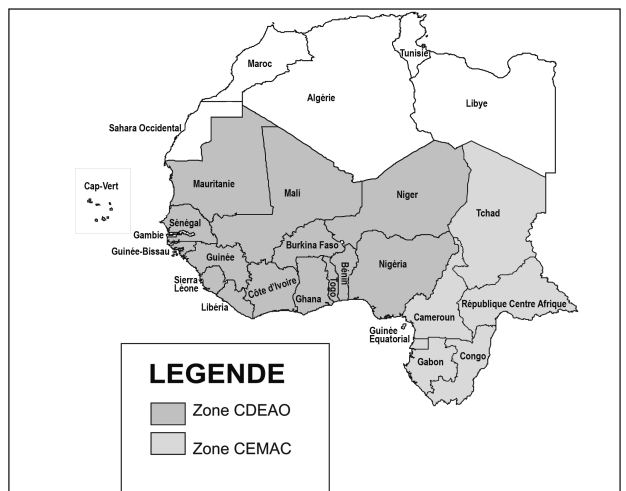
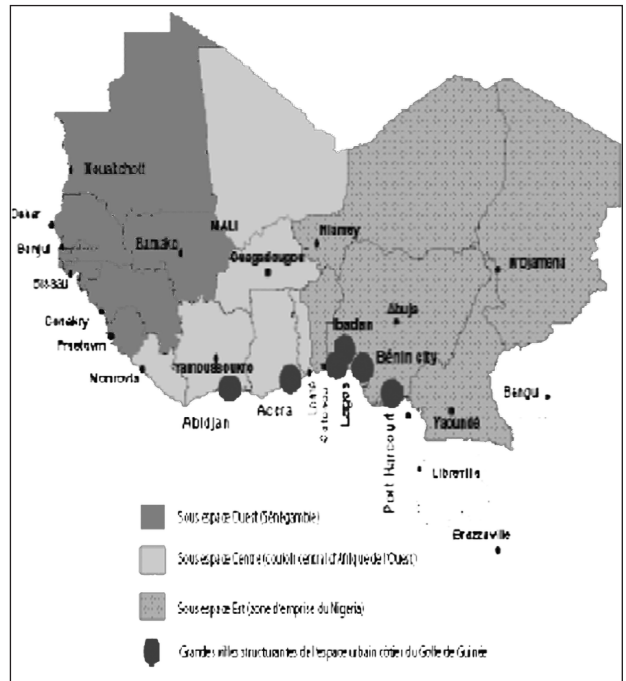
Un travail sur le contenu et la qualité des Plans Locaux de Développement devrait pouvoir permettre d'en faire de réels vecteurs de développement. Appuyés sur un espace pertinent, ils sont l'occasion de renouveler le dialogue entre l'État et les collectivités locales. Pour améliorer le rôle de ces documents, il est nécessaire d'agir dans plusieurs sens :

- Une meilleure prise en compte des dimensions extra-communales et un rapprochement du périmètre d'analyse avec les logiques territoriales réelles.

- Une plus grande articulation avec les logiques nationales d'aménagement du territoire. Il est vrai que l'absence de vision et de politique territoriale de l'État constitue un handicap non négligeable dans l'instauration d'un débat entre échelles. La fragilité nationale se traduit par les difficultés rencontrées par l'État pour coopérer avec les collectivités locales dans ce domaine.

- L'inscription des politiques dans une vision globale et de long terme. Le manque de connaissance du territoire africain et de son avenir rend difficile la

mise en place d'une politique fondée sur les potentiels réels, pouvant se transcrire de manière concrète dans des budgets, dans une fiscalité, dans le financement d'opérations.



- Les organisations régionales : Quelle logique d'action dans la mondialisation ?

On retrouve à l'échelle de l'intégration régionale le décalage évoqué précédemment entre espaces vécus et espaces institutionnels. Les deux cartes précédentes montrent en effet que les espaces des échanges économiques ne correspondent pas aux espaces des institutions. La question de l'échelle ré-

⁸ « Outils destinés aux PPP municipaux en faveur des pauvres », PNUD

gionale et des formes de gouvernance qui peuvent lui être associées est fondamentale car c'est à ce niveau que se pose le problème de l'ancrage de l'Afrique dans la mondialisation. L'intégration constitue une solution pour dépasser les périmètres nationaux vers une forme de panafricanisme.

L'échelle régionale est également adaptée pour répondre à certains défis auxquels sont confrontés les États africains et qu'ils doivent résoudre en commun : problèmes de lutte contre la pauvreté, recherche de la paix, de la sécurité et du développement, gestion des bassins fluviaux (souvent à cheval sur plusieurs États), régulation de certaines questions environnementales. Ces impératifs sur lesquels se fondent les jugements de la communauté internationale pour juger les pays africains n'ont jamais été abordés à l'intérieur des États-Nations actuels. Il manque à ces derniers un cadre géographique approprié. Les effets de la balkanisation empêchent ces États de contrôler les flux nécessaires à la maîtrise de ces défis imposés par les forces extérieures. Cette balkanisation, considérée par l'ancienne Organisation de l'Unité Africaine comme « une spécificité africaine », entraîne trois types de problèmes qui gênent la bonne maîtrise des conditions actuelles du développement : l'enclavement, les frontières trop longues et mal définies et le sous-développement des infrastructures de base.

Le développement est autocentré. Selon Samir Amin, il est tiré par la demande intérieure. L'intégration régionale peut donc permettre aux États-Nations actuels d'être interdépendants en favorisant la création des pôles autocentrés. Ceci permettrait aussi à l'Afrique de fonctionner à partir de ses avantages comparatifs. Dans les pays en développement, cette régionalisation devrait conduire à faciliter l'intégration mondiale des économies, à porter le développement et la croissance économique. La construction de marchés régionaux incite les pays à échanger leurs produits et à créer une industrie locale de substitution aux importations. Ces arguments valent pour l'Afrique de l'Ouest, qui pourrait ainsi dépasser le problème de l'étroitesse de ses États à travers la construction de marchés assez importants pour attirer les investissements étrangers, offrir des débouchés, faciliter l'écoulement de la production et l'intégration locale des activités délocalisées.

L'intégration régionale doit également conférer plus de visibilité aux investisseurs qui voudraient faire des affaires en Afrique. Sur cette base, la construction des espaces régionaux dynamiques et fonctionnels, devient incontournable. En dehors de cet argument relatif à la balkanisation, les premiers leaders du

continent ont tous souhaité transcender les barrières coloniales à travers un mouvement panafricaniste qui permettrait au continent de restituer ce qui a été détruit par la colonisation. En effet, le développement qu'avait connu le continent a permis l'émergence des grands empires africains. Celui-ci s'est appuyé sur les avantages écologiques, liés à la répartition zonale des aires climatiques dont certaines correspondaient aussi aux aires culturelles et économiques comme c'est le cas dans la bande soudano-sahélienne de tout le continent. Cette zonalité à caractère horizontal (Est-Ouest) a été rompue par la colonisation qui a plutôt introduit une logique verticale Nord-Sud essentiellement basée sur le drainage des ressources locales vers les métropoles. C'est cette logique verticale qui caractérise les nouveaux États issus du partage colonial. Cette logique verticale a entraîné deux conséquences qui bloquent actuellement le développement de ces États : les contradictions Nord-Sud et l'économie de prédation. Jusqu'à ce jour, peu d'États africains ont réussi à surmonter ces deux faiblesses qui se traduisent aujourd'hui sur le terrain par des conflits internes violents, opposant les populations du Nord à celles du Sud (cas de la Côte d'Ivoire, du Soudan et du Nigeria) avec pour conséquences d'importants reflux des populations vers des zones paisibles, souvent situées hors de l'espace national. L'une des raisons majeures de la construction régionale, serait de résoudre cette opposition horizontale et verticale pour recréer les anciens équilibres rompus par la colonisation.

L'intégration régionale et l'émergence d'une gouvernance à cette échelle aurait donc de nombreuses vertus pour le développement de l'Afrique subsaharienne : augmentation de la taille du marché et perspectives d'économie d'échelle plus importantes (moins de segmentation des marchés, plus de possibilités de diversification des produits), développement d'effets d'agglomération, facilitation des transferts technologiques. D'autres arguments de nature plus politique sont également avancés : les accords d'intégration augmentent le pouvoir de négociation internationale des États, leur capacité à attirer de nouveaux investissements, leur crédibilité générale. Enfin, l'intégration régionale renforce la stabilité politique dans et entre les pays.

En dépit d'un rôle positif affirmé de l'intégration, celle-ci n'a pas produit les résultats escomptés. Les problèmes auxquels sont confrontés les institutions régionales et qui bloquent leur épanouissement sont variés et divers. Les plus importants concernent les questions relatives à la gouvernance politique, au

chevauchement des institutions existantes, au manque d'une économie diversifiée, au déficit des infrastructures de base, à la fragilité des États africains face à la nécessité de bâtir une nation solide, etc. Mais pour que cette échelle émerge réellement, il faudrait d'une part que les États acceptent de déléguer une partie de leur souveraineté et d'autre part que les instances régionales s'organisent pour, dans certains domaines mettre en œuvre des politiques d'intérêt régional. Il existe des expériences de coopérations inter-États qui permettent de faire masse et de mettre en place des infrastructures d'échelle mondiale. C'est le cas par exemple du corridor de Maputo mis en place à l'échelle de la SADEC et permettant de constituer de nouveaux espaces industriels ancrés dans la mondialisation.

On voit en effet émerger des espaces d'intérêt régional : la bande littorale, les espaces soudano-sahéliens sont des espaces à privilégier pour le développement de l'ensemble de la sous-région. La mise en place d'outils technico-juridiques doit permettre de faciliter une gestion intégrée de ces espaces et de mieux utiliser les ressources. Mais les instances régionales manquent d'assise concrète pour leur politique. Elles auraient intérêt à s'associer avec les collectivités locales pour développer des politiques plus concrètes et plus pertinentes. Par ailleurs, les espaces transfrontaliers sont des espaces de légitimité privilégiés de l'intégration régionale.

L'intégration régionale établit un autre statut pour les zones transfrontalières. Ces zones sont des espaces privilégiés de légitimité de l'intégration. Elles peuvent permettre l'expression des avantages comparatifs des États impliqués tout en facilitant les relations de proximité. Elles bénéficient de coûts de transport plus faibles et d'une mobilité aisée de la main-d'œuvre. Plusieurs zones dans le monde ont ainsi bénéficié du processus d'intégration régionale⁹. En outre, ces espaces sont également des zones où les conflits potentiels émergent plus fréquemment.

Pour valoriser cette notion de pays-frontières, quelques expériences démonstratives peuvent aider à persuader les décideurs. L'espace « Skbo » (Sikasso au Mali - Bobodioulasso au Burkina-Faso - Khorogo en Côte d'Ivoire) présente à cet égard plusieurs intérêts. C'est un espace sur lequel on dispose d'une très

bonne connaissance, à travers trois études Ecoloc qui y ont été menées. Cette zone est en profonde recomposition, du fait de la crise en Côte d'Ivoire. Elle correspond à un cercle de 150 km de diamètre. Elle couvre une superficie de 150000 km² environ, quatre millions d'habitants en 2000 dont 1/3 en milieu urbain. Cette densité de peuplement correspond à 11 % de la population cumulée du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali. Elle présente d'importantes potentialités. Suffisamment arrosée et disposant de terres relativement bonnes et d'espaces pâturables, elle est dotée de potentialités agricoles et pastorales importantes¹⁰. Elle affiche une unité culturelle, celle du groupe Mandingue. Le groupe Sénoufo notamment se retrouve à cheval sur les trois pays quoique la plus grande portion soit en Côte d'Ivoire. Des solidarités ont été bâties sur une histoire commune (royaume du Kéné Dougou, résistance contre Samory, etc.) et une interpénétration séculaire (routes du commerce du sel et de la cola). L'espace Sikasso-Korhogo-Bobo appartient à l'UEMOA et à la CEDEAO et constitue un pôle d'échanges de personnes et de biens à travers les trois principales villes. Elle connaît un enclavement relatif qui ne fait que s'accroître avec les problèmes de la Côte d'Ivoire. On constate cependant que la crise en Côte d'Ivoire favorise un renforcement des solidarités entre Sikasso et Bobo Dioulasso, qui peut s'exprimer grâce à la construction récente d'une route entre les deux villes.

Le renforcement de la cohérence de cet espace passe par une plus grande coordination des services publics et des collectivités locales. Aujourd'hui, les collectivités locales n'ont pas la capacité de mettre en œuvre ce type de politique, qui demeure une exclusivité de la compétence des États. Ces zones souvent « oubliées », enclavées ne disposent pas d'un niveau d'équipement équivalent à celui d'autres espaces moins enclavés. C'est la raison pour laquelle la mise en commun des équipements transfrontaliers, la facilitation de l'accès des populations à ces équipements permettrait de favoriser leur développement. Un objectif immédiat peut consister à renforcer la cohésion de cet « espace vécu » en mettant à la disposition de sa population les moyens d'information et de communication qui permettent les échanges et la mobilité.

Il s'agit donc bien de renforcer la cohérence et la coopération sur cet « espace vécu » en facilitant l'activité des différents acteurs à travers l'intégration régionale.

⁹ On peut citer la zone transfrontalière mexico-américaine (implantation des sièges sociaux aux États-Unis et des usines de montage au Mexique), le triangle de croissance de l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations), le quadrilatère de croissance de la SAARC (South Asian Association for Regional Cooperation), la zone d'intégration transfrontalière de la Communauté des Andes.

¹⁰ Ceci ne devrait pas occulter la compétition entre productions agricoles et pastorales ainsi que les pressions migratoires mettant à jour une instabilité foncière de plus en plus préoccupante.

III - L'invention des modes opératoires : *appréhender les interactions entre acteurs*

Le renouvellement des échelles implique une évolution des modes opératoires. Si l'objectif est une plus grande efficacité des politiques publiques pour mieux satisfaire à l'intérêt général, la gouvernance territoriale est un mécanisme dynamique, fondé sur un processus d'apprentissage, faisant intervenir une multiplicité d'acteurs n'appartenant pas tous à la sphère du gouvernement. Le trajet fait ainsi partie du projet. Il est important d'aller au-delà de la question démocratique pour penser à l'appropriation et contextualiser les priorités.

Le principal problème en Afrique est lié aux difficultés que l'État rencontre pour déléguer des pouvoirs. L'État se sent pris en tenaille par deux mouvements, concomitants, de décentralisation et d'intégration régionale. La vision défensive prime sur une logique selon laquelle l'État serait plutôt pivot, l'acteur clef de cette double recomposition des échelles. Affaibli, sans grands moyens, comment déléguer, transférer des compétences déjà difficilement exercées au niveau central, octroyer des moyens que l'on a peu ? Il en résulte un face-à-face souvent problématique, formulé plus souvent en terme d'opposition que de dialogue et de négociation. La défiance prime sur la confiance. Le transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales est parfois perçu par les acteurs locaux comme un moyen pour l'État de se débarrasser des domaines qu'il n'a pas les moyens de prendre en charge. Les acteurs étatiques, quant à eux ressentent souvent le niveau local comme une menace ou un concurrent. Ceci d'autant plus que les élections locales ont permis à l'opposition d'accéder au pouvoir dans les plus grandes villes.

Les gouvernements africains maintiennent un contrôle serré sur l'action des collectivités décentralisées. Les chefs d'État craignent le transfert de leur pouvoir vers les plus grandes villes, qui, comme ailleurs dans le monde, pèsent d'un poids démographique, économique et stratégique de plus en plus capital et se posent en régulateurs de la globalisation. Ils ont donc planifié seuls les différentes phases du processus de décentralisation et les modalités du fonctionnement de la nouvelle architecture politique. Même dans les pays où le pragmatisme anglo-saxon aurait pu être appliqué, on a préféré régler à l'avance et sur papier tous les aspects du fonctionnement de la décentralisation. A l'exception du cas de l'Afrique du Sud, l'architecture constitutionnelle a rarement fait l'objet d'un véritable pacte de transition.

La décentralisation implique une réorganisation des pouvoirs et des responsabilités. Le principe de subsidiarité est souvent invoqué pour définir les règles de répartition. Il demeure cependant parfois peu opératoire pour arbitrer dans les choix de distribution des compétences. Appliqué à l'Afrique, sa mise en œuvre nécessite du temps. Il exige une modification profonde des comportements et des façons de penser l'action publique et remplace une obligation de moyens par une obligation de résultats. Il laisse ainsi chaque collectivité libre de trouver la voie adaptée.

Le principe de subsidiarité se résume en un slogan : « Agir au plus près pour agir mieux ». Dans cette logique, l'échelon central a vocation à concevoir, animer, orienter et contrôler. Le mode d'organisation et de prise de décision consistera donc à rechercher le bon niveau de responsabilité, à associer si besoin les différents niveaux ainsi qu'à restructurer l'autorité. C'est au niveau le plus bas, le plus proche du terrain et des populations, que l'on trouve les réponses les mieux adaptées à chaque situation. Ce principe a présidé au double mouvement de construction européenne et de décentralisation qui tiraille l'État français. Il a également inspiré la logique de déconcentration qui accompagne la décentralisation et établit un nouveau principe d'organisation au niveau local.

Ce principe a été critiqué et enrichi par les travaux de la Fondation Charles Léopold Mayer (Calame P., 1996). La notion de subsidiarité active permet de dépasser le principe initial, qui fige la répartition des pouvoirs entre échelles dans une logique parfois peu opératoire. Ce principe de subsidiarité active implique de dépasser la notion de partage des compétences pour intégrer celle d'articulation. Dans cette logique, la décentralisation n'est pas un démembrement de la responsabilité nationale, mais une reconnaissance de la diversité fondée sur des groupes ayant des intérêts communs. La collectivité locale peut alors jouer le rôle de catalyseur de ces intérêts.

Comment mettre en place un principe de subsidiarité active entre échelles ? Le développement est une alchimie qui implique une certaine forme d'organisation entre acteurs.

La décentralisation et l'intégration régionale devraient pouvoir aller de pair. Plusieurs phénomènes contribuent à faire des territoires des « espaces flous » et appelle une coopération inter-États. Jean Freyss (2000) identifie ainsi plusieurs dimensions, permettant de comprendre que l'Afrique est faite de territoires flous, dont les logiques dépassent les frontières nationales : les dynamiques transfronta-

lières, l'existence de familles « multinationales » (territorialement segmentées et à l'origine d'un réseau de solidarités transnationales), les réseaux d'acteurs d'un même milieu socio-économique (pêcheurs, agriculteurs, femmes, journalistes, artistes). Ces tendances créent des dynamiques transnationales puissantes, drainant des revenus importants et appelant une régulation transnationale à partir d'un dialogue entre États. Elle présente trois problèmes :

- (1) Quelle délégation de souveraineté ? La fragilité des États est confrontée à la nécessité de bâtir des espaces régionaux.
- (2) Quelles perspectives d'ancrage territorial des instances régionales dans les territoires, quels modes d'action possibles, quelles initiatives existantes (couloirs de transport, postes transfrontaliers) ?
- (3) Voies et moyens : renforcer le dialogue entre États pour aller vers une compréhension commune des enjeux, parvenir à mutualiser les moyens dans un objectif commun

Ces trois enjeux explicitent ce qui nous semblent au cœur de l'avenir du continent : reconnaître les territoires, structurer l'action publique, appréhender les interactions.

IV - Recommandations :

Pour atteindre ces enjeux, plusieurs recommandations peuvent être formulées :

- Inscrire l'objectif de gouvernance territoriale dans les dynamiques existantes :

- o En 2004, à Ouagadougou, les ministres en charge des questions territoriales se donnaient des objectifs d'action fondamentalement différents des objectifs traditionnels des politiques d'aménagement. Ils appelaient la mise en place de politiques à l'échelle sous-régionale et locale. Ces objectifs décrivent un cadre d'action pour renouveler la gouvernance territoriale.
- o S'appuyer sur des voies et moyens existants : partout où l'action publique existe, lui donner une dimension géographique, notamment en ce qui concerne les champs de l'aide : les territoires du NEPAD, les CSLP, les PLD, les C2D

- Fonder l'action publique sur la connaissance : la première pauvreté de l'Afrique est une pauvreté de réflexions et d'analyse. On constate un déficit de connaissance du territoire en Afrique, face à la nécessité des prises de conscience, d'une meilleure compréhension des tendances de long terme, de l'analyse de l'avenir. Une attention accrue à la production de

données et d'analyses et une plus grande diffusion des travaux réalisés permettrait de remettre l'analyse territoriale au centre de la prise de décision collective

- Inventer des espaces de dialogue et de concertation entre territoires afin de se poser les mêmes questions, arriver à comprendre ensemble les enjeux et défis peut permettre ensuite de tenter de les résoudre ensemble. Cette idée implique de revoir le principe de subsidiarité afin de dépasser la vision traditionnelle et simpliste d'une répartition des compétences par bloc. Des interactions complexes existent entre les échelles d'appartenance des acteurs. La subsidiarité doit prendre en compte les complémentarités des acteurs sur un problème donné, et le principe de répartition des compétences ne doit pas se figer dans des règles d'attribution étanches. Il faut parvenir à imaginer des espaces collectifs permettant aux acteurs de résoudre ensemble les problèmes qui se posent concrètement.

- Reconnaître les échelles pertinentes et leur laisser une place pour agir :

- o À l'échelle des espaces vécus : la notion d'espaces de développement devient incontournable en raison des différents territoires qui se mettent actuellement en place et qui menacent les États-Nations hérités de la colonisation. Il est nécessaire de reconnaître ces nouveaux espaces, régions, grandes villes, villes et leur hinterland.

- o A l'échelle « méso », c'est-à-dire un niveau intermédiaire entre le local et le national. Cette échelle, qui peut impliquer une forme d'intercommunalité est fondamentale pour ancrer le développement territorial. C'est une échelle indispensable pour mettre en œuvre des politiques d'aménagement du territoire, notamment des politiques de désenclavement ou de mettre en place des réseaux.

- o A l'échelle sous-régionale comme espace pertinent d'ancrage dans la mondialisation, en déduire des formes d'action publique.

- Établir un pont entre décentralisation et intégration régionale. Celle-ci se construit par les États. Mais le processus pour y parvenir doit prendre en compte les collectivités locales. Celles-ci ont une prise directe sur l'intégration, bien sûr au niveau des espaces transfrontaliers, mais également au niveau de coopérations entre collectivités ayant des problèmes communs (grandes villes littorales, villes moyennes, villes sahéliennes). Les acteurs locaux ont intérêt à coopérer au niveau sous-régional, car à cette échelle, elles peuvent résoudre en commun des problèmes, appuyer leur politique sur leurs complémentarités.

Bibliographie

Alvergne, C. et Latouche, D., 2003, « Le NEPAD peut-il sauver l'Afrique ? »,

Badie, B., 1995, La fin des territoires, Paris, Fayard.

Behar, D., 2000, «Les nouveaux territoires de l'action publique», in D. Pagès et N.

Bertrand, N., Gorgeu Y. et Moquay, P., 2001, « Intégration des formes de proximité dans la gouvernance locale », Les 3èmes journées de la proximité - Nouvelles Croissances et Territoires ? Paris, 13-14 Décembre 2001 - 18p.

Boyer R. and Saillard Y., 2002, Regulation Theory, the State of the Art, Routledge, London and New York, 380 pages. La version originale en français a été éditée en 1995, Editions la Découverte, Paris.

Braud, P., 2003, La démocratie politique, collection Points, Paris, Editions du Seuil, 243 p.

Calame P, 1996, Le principe de subsidiarité active, Institut pour un nouveau débat sur la gouvernance, Fondation Charles Léopold Mayer.

Campbell, J.L., Hollingsworth, R. and Lindberg, L. N., 1991, Governance of the American Economy, Cambridge University Press, Cambridge.

Dubresson A, 1988, « Industrialisation et urbanisation en Côte d'Ivoire ».

Duran, P., 2001, "Action publique, action politique", in J.P. Leresche (sous la direction de), Gouvernance locale, coopération et légitimité, Paris, Pédone, pp. 369-389.

Faure, A., 2001, « Dynamiques intercommunales, leadership et territoire : le pouvoir local change-t-il les politiques publiques ? », Sciences de la Société, n° 53, Mai, pp. 11-24.

Faure, A., 2004, « Action publique locale et consensus politique, les accords trompeurs de la petite musique territoriale », Colloque International, Les idéologies des politiques territoriales, Rennes, Mars 2004.

Freyss J, 2000, Décentralisation et intégration régionale en Afrique de l'Ouest, poupées russes ou territoires flous, les échelles de gouvernance, Institut pour un nouveau débat sur la gouvernance, Fondation Charles Léopold Mayer, GEMDEV, juin. Futuribles, septembre

Gaudin, J.P. et Novarina, G. (dir.), 1997, Politiques publiques et négociations : multipolarités, flexibilités, Paris, éditions du CNRS, 174 p.

Gaudin, J.P., 1999, Gouverner par contrat, l'action publique en question. Ed. Presses Sciences Po.

Holec, N. et Brunet-Jolivald, G., 2000, « De la gouvernance des économies à celle des territoires : Note de synthèse sur la gouvernance », centre de documentation de l'urbanisme.

IDATE - Université des Nations-Unies, 1986, Sciences et pratique de la complexité, La Documentation française, 436 p.

Jouve, B., 2003, La gouvernance urbaine en questions, ed. Elsevier.

Krugman, P., 1998, « L'Economie auto-organisatrice, Collection Balises, de Boeck Université, 126 pages. L'Information Géographique, 2003, hors série n°1, pp. 130-133.

Le Galès, P., 1995, « Du gouvernement urbain à la gouvernance des villes », RFSP, 45(1).

Le Galès, P., 1995, "Du Gouvernement des villes à la gouvernance urbaine", in Revue Française des Sciences Politiques, Vol. 45 N°1.

Lefèvre, C., 1998, Gouvernements métropolitains et gouvernance dans les pays occidentaux", in Politiques et management public, 1998.

Leloup F., L. Moyart et B. Pecqueur, 2005, « La Gouvernance territoriale comme nouveau Mode de coordination territoriale », Géographie, Economie et Sociétés, 7, pp. 321-331.

Leloup, F. et Moyart, L., 2003, « The original restructuring of old industrial regions :The case of the Hainaut in Belgium», Regional Studies Association Internationale Conference, Pise, Avril 2003.

Lorrain, D., 1998, "Administrer, gouverner, réguler", Les Annales de la recherche urbaine, n°80-81, Décembre.

Mabileau, A., 1991, Le système local en France, ed L.G.D.J.

Ministère des Affaires Étrangères, DGCID, 2006, Analyse comparée des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional dans les pays du sud

Pagès, D. et Pélissier, N., 2000, «Territoires sous influence/1», 12 p.

Pecqueur, B., 1988, « Le réseau comme outil d'analyse des milieux économiques », Séminaire d'Economie Territoriale, ENTPE, Plan Urbain, note de travail.

Pecqueur, B., 2000, Le développement local, Syros, 2eme édition revue et augmentée, élassier (sous la direction de), Territoires sous influence/1, L'Harmattan.

Stoker G., 1998, propositions pour une théorie de la gouvernance » in Revue internationale des Sciences Sociales, n°155, UNESCO/érès, Paris.

La décentralisation, phase finale d'un processus de territorialisation amorcé depuis la période coloniale : l'exemple du Département de Mayayi (Région de Maradi-Niger central)

MALAM MOUSSA Ahmad Tijani*

Résumé

L'organisation traditionnelle de l'espace au sahel obéit largement au schéma de l'espace de circulation ; dans ce schéma sédentaires et nomades se retrouvent sur le même territoire qu'ils exploitent en complémentarité ; La période coloniale opéra la fixation sur le territoire c'est à dire la préférence donnée à l'espace de production qui s'exprime par de nouvelles formes territoriales, obstacle à la circulation. La conception de l'espace de production ignore les populations, leurs conceptions du territoire, leur appréhension et organisation de l'espace, leur système de vie. Le processus de décentralisation démarré au Niger depuis bientôt cinq ans apporte une touche finale à celui de territorialisation amorcé depuis la période coloniale et continué par l'Etat contemporain moderne. Nous voulons démontrer comment les autorités coloniales d'abord, les pouvoirs des Etats contemporains modernes par la suite opérèrent la fixation sur le territoire et réduisirent de cette façon le champ d'action des populations. Les principales victimes de cette fixation sur le territoire furent les groupements nomades qui affirmaient alors plus « le pouvoir sur les hommes » que « le pouvoir sur la terre. » Notre laboratoire sera le département de Mayayi, situé dans la région de Maradi au Niger (700 km à l'Est de Niamey la capitale). A Mayayi, les groupements nomades déjà affiliés pour la plupart aux cantons sédentaires n'ont eu d'autre alternative que de se faire recenser dans les dits cantons érigés en communes.

Mots-clés : espace de circulation, espace de production, territorialisation, Mayayi, sédentaire, nomade, groupement, décentralisation.

Introduction

Structuration traditionnelle de l'espace Maradien

La région de Maradi comme toute région sahélienne, obéit au schéma général de l'espace de circulation tel que démontré dans le Koutous Nigérien (Région de Zinder) par Denis RETAILLE¹¹; l'espace de circulation est caractérisé par quelques constantes principales :

- une circulation générale Nord-Sud ;
- un alignement de centres-relais de cette circulation ;
- certains de ces centre-relais sont aussi des carrefours d'où s'échappent à partir de l'axe général Nord-Sud des transverses desservant des points secondaires ;
- des positions sédentaires au noyaux de forte densité de population, à structure en réseau, reliées aux fuseaux nomades par des positions sédentaires avancées au Nord ;
- les chefferies sont urbaines, installées dans les centre-relais-carrefour qui sont les plus importants et les lieux de manifestation des complémentarités.

C'est ce schéma qui sera cassé par les autorités coloniales et auquel est substitué le schéma de l'espace de production : un ensemble de territoires clos et délimités, finis dans leurs limites et leurs potentialités ; la décentralisation semble être la touche finale à ce schéma de l'espace de production

I L'organisation spatiale des villages Maradiens : l'espace de circulation

1 Le village : site et position

Le village, avant d'être un site à exploiter est d'abord une «position» à occuper à l'intérieur d'un réseau. C'est dire que le village n'est jamais isolé, il permet la recherche d'une intégration par la recherche de liens qui favorisent les échanges et la complémentarité, voire la solidarité. C'est ainsi qu'au niveau régional à Maradi¹², les villes du Sud (Tsbiri, Safo, Madarounfa etc...) trouvent leurs équivalents au centre (Kornaka, Tassawa, Mayayi) et au Nord (Dakoro, Bader Goula, Soli Tagriss). Le site ne joue nullement par ses caractères physiques qui pourraient être contraignants ou limitatifs mais par la position qu'il occupe dans le schéma d'ensemble et le rôle qui lui est assigné dans le fonctionnement du système. Une constante est l'alignement de «positions» du Sud au Nord reliées par la route, symbole de cet espace d'échange et de circulation¹³ ; les différentes po-

¹² Quand nous disons « Maradi », il faut entendre « la Région de Maradi » ; pour désigner la ville, nous dirons : « la ville de Maradi »

¹³ La démonstration à Maradi du schéma sahélien de l'espace de circulation est développée dans notre thèse : « Le choix des lieux de développement au sahel, l'exemple de la Région de Maradi, Niger central » ; Université de Rouen, U.F.R Lettres et sciences humaines, 515 pages, Mai 2003.

* U.A.M / F.L.S.H / Dépt. de Géographie, Mail : ahmad.tijani@laposte.net.

¹¹ Denis RETAILLE « La mise en place d'une région en Afrique sahélienne autour du Koutous, Niger oriental » Thèse de doctorat troisième cycle 301 p., Université de Rouen 1983.

sitions que nous reconnaissons par les villes ou les marchés occupent des point-relais sur quelques axes de la circulation méridienne.

2 L'organisation locale de l'espace de circulation

2-1 la position des villages

Au niveau « local », on remarque le même alignement des villages selon une organisation méridienne de l'espace de circulation ; des villes comme Ourafan, Maigizawa, Tassawa, Koono (toutes actuellement dans la préfecture de Tassawa) sont par exemple des points de passage de la transaharienne cités déjà par l'explorateur Henry Barth¹⁴. L'espace des villages de Mayayi déborde largement sur les villages des préfectures d'Aguié-Tassawa au Sud, Dakoro au Nord et à l'Ouest ; les grosses agglomérations sont :

- Au sud : les villages de Mai jirgi, Tassawa (Tassawa), Gazawa, Aguié (Aguié), Sabon mashi, Dan gulbi bube, Sae saboa, Chadakori (Gidan rounji), Kanan bakaché, Sarkin aréwa, Mayayi (Mayayi) ;

Au centre : Les villages d'Ourafan (Tassawa), Tchakyé, Issawan, Mai gizaza, Gidan wari (Mayayi), Kornaka (Dakoro) ;

Au Nord : Yagaji (Tanout), Sarkin aréwa, Dan baou, Dan koulou (Mayayi) ;

2-2 Les pistes : liens entre les villages

Cette position des villages tous on pourrait dire « arimés » les uns aux autres dans le cadre d'un réseau qui est celui de l'espace de circulation s'illustre mieux encore en observant les pistes, facteurs de la circulation et des échanges ; on remarque trois grands axes Nord-Sud en allant de l'Est à l'Ouest ; ainsi :

- A l'Est : la piste Aguié-Tassawa-Tanout reliant Agadès au Nord et Katsina-Kano au Sud ; cette piste joint les villages de Aguié-Gazawa, Ourafan, Yagaji, Gangara, Tanout (cf carte « l'armature territoriale »)

- Au Centre : la piste Tchadoua-Aderbissinat et au-delà Agadès relie les villes d'Aguié, Mayayi, Tchakyé, Issawan, Sarkin aréwa, Tagriss, Aderbissinat.

Une deuxième piste au centre relie Tchadoua, Maiki, May yara, Dan koulou, Goula, Aderbissinat.

- A l'Ouest : la piste Madarounfa-Bader goula qui joint les villages Madarounfa, Tsibiri, Birnin lallé, Dakoro, Bader goula.

Pour tous ces axes il existe des axes latéraux joignant transversalement les points secondaires ; l'espace est plus « social » que physique. Le mode achevé de cette conception de l'espace est donné par les nomades qui affirment plus le pouvoir sur les hommes que sur la terre.

3 Les sultanats :

Les sultanats semblent être un niveau autre d'organisation du territoire ; c'est déjà le passage à l'espace de production, mais ici, animé par l'espace de circulation, par l'intermédiaire des routes, vectrices de la circulation et des échanges ; les sultanats de la région de Maradi (c.f carte « l'armature territoriale »), furent « cristallisés » en tant que tels à partir du 19^e siècle lorsque le Jihad d'Ousmane Dan Fodio oblige beaucoup de principautés du Sud (en Nigéria actuel) à se rabattre sur leurs possessions du nord ; ce sont principalement :

- Tassawa dit « Tassawa indépendant » avec à sa tête Sarki Mijin yawa, le prince chassé du trône de Maradi par les Anna en 189215 ;

- Le « Katsina indépendant », fief de Dan kassawa le prince exilé du katsina qui s'établit à Maradi ;

- Le « Gobir indépendant » avec Tsibiri pour capitale et fondé en 1835 par le prince Ali du Gobir aidé du prince Dan mari de Katsina.

Mais de manière générale la Région de Maradi était dominée par les deux sultanats du Gobir et du Katsina (Tassawa étant prise comme une composante du Katsina).

Concernant la préfecture de Mayayi :

- le canton actuel de Kanan bakaché appartenait au Katsina ;

- le canton actuel de Mayayi appartenait au Gobir.

Les sultanats, bien que porteurs de l'espace de production s'inscrivent toujours dans l'espace de circulation puisqu'ils tendent toujours toutes les activités de production dans l'optique de favoriser la circulation et les échanges ;

L'exemple achevé d'espace de production animé par les échanges et la circulation est donné par le sultanat de Maradi sous le règne du Sarki Dan baskoré¹⁶.

4 Les groupements :

Nous nous sommes jusque-là intéressés aux formations sédentaires et montré en quoi elles furent

¹⁴ Henry Barth « Travels and discovery in north and central africa », 3 vols, New York : Harper and Brothers , 1857.

¹⁵ Séré de Rivière Edmond 1965 Histoire du Niger Paris, Berger Levralt 310 p.
¹⁶ M.G.Smith : " A Hausa kingdom ; Maradi under Dan Baskoré 1854 " in West African kingdom in the nineteenth century Darryll Forde and P.M Kabery 1967

responsables (ou contribuèrent) de la formation du territoire ; pourtant, les nomades pour n'avoir pas eu d'assise territoriale précise, ne furent pas moins acteurs et, encouragés par les autorités coloniales s'ils refusèrent la fixation dans des limites précises et appropriées, ils n'oublièrent pas cependant de semer leurs alliés sur les indispensables terrains de parcours. A Maradi le premier groupement impulsé par l'autorité coloniale fut probablement Peul.

4-1 Le système géographique nomade :

La préfecture de Mayayi fait partie d'un système géographique comprenant les éléments suivants :

- au Sud, la vallée du Gulbin kaba ;
- au Nord et bien que située hors de la préfecture, la vallée de la Tarka draine et organise une bonne partie de l'espace
- de part et d'autre de la vallée du Gulbin kaba de nombreux affluents incisent la structure générale de pénélaine sableuse ;

Cette organisation est répétée à l'identique par la tarka et ses affluents au Nord ; lorsqu'ils ne sont pas accolés aux villages sédentaires la plupart des hameaux « nomades » Peuls ou Touaregs sont situés au bord de ces affluents.

4-1-1 L'habitat :

L'habitat collectif sous l'autorité d'un chef de clan est encore la forme la plus répandue. Il se traduit dans l'espace par un essaimage de cases séparées par des champs dans les cantons à chefferies « nomade » alors que les concessions sont de plus en plus groupées dans les cantons à chefferies non « nomade » ; le hameau « clanique » évolue en village et peut même avoir le statut de «village administratif» avec une chefferie « nomade » ou non.

4-1-2 Les lieux nomades :

Campements et hameaux obéissent à la logique de l'espace de circulation ; chaque hameau avant d'être un site est d'abord une position à occuper à l'intérieur d'un système qui comprend le hameau voisin, les points d'eau, les marchés, l'essaimage des alliés, tout cela soutenu par un réseau d'alliances et de solidarité savamment entretenu ; les pistes, les vallées, les puits et autres mares servent d'armature par les « positions » qu'elles constituent à l'intérieur de ce réseau.

4-2 Les groupements Peuls :

La première «chefferie» peule fut créée en 1913, lorsque pour récompenser Kaura Assao qui avait fait sa soumission aux blancs, ceux-ci investirent son fils Moussa comme Sarkin Foulani (le chef des peuls). L'idée de création d'une chefferie Peule par canton naît en 1929 ; elle sera appelée Groupement ; le groupement sera un ensemble de tribus de niveau supérieur au niveau clanique et qui sera le pendant du canton sédentaire. Ainsi en 1938, les Peuls de Maradi qui sont en tout 9931 sur une population totale de 112.598 habitants (Perié, 1945)¹⁷ sont systématiquement rattachés aux cantons d'alors : Maradi, Gobir, Kornaka, Tassawa (c.f figure n° 3 Les Peuls de Maradi); Dans le canton de Tassawa d'alors (comprenant Mayayi et Kanan bakaché), on compte trois groupements Peuls :

- Minialbi (région de Gangara et Korgom, 9000 membres),
- Dan Papa (région de Tassawa, Aguié, Ourafan, 300 membres)
- Pascari (région de Mayayi, Kanan Bakaché, 1300 membres¹⁸) ;

4-2-1 Le groupement Peul Pascari :

Les Pascari occupent l'Est du canton de Mayayi et tout le canton de Kanan Bakaché. Il n'y a pas de chef-lieu précis puisque les Pascari n'ont pas en fait de chef de groupement. Les Peuls du groupement Pascari dépendent directement du chef de canton (Mayayi ou Kanan Bakaché) ; aujourd'hui l'amalgame est total avec les populations Haoussa par exemple et il est difficile de voir un village ou un campement Pascari ; de plus la plupart des Peuls pascari parlent aujourd'hui le Haoussa ; ce qui caractérise enfin Mayayi, c'est l'enregistrement systématique des groupements peuls dans les chefferies sédentaires Haoussas, au contraire des autres préfectures où les groupements nomades sont répertoriés par tribus et groupements sous la férule de leurs propres chefs ; ainsi les membres du groupement Peul Pascari de Mayayi dépendent directement des cantons de Mayayi et Kanan bakaché.

4-3 Les groupements Twaregs

Les groupements Twaregs sont à Maradi composés par les grands groupes : Kel Gress, Kel Ferwan et Kel Owey. Les Kel Gress et les Kel Owey sont de plus en plus sédentaires, notamment par leur branches

¹⁷ Perié « Monographie du cercle de Maradi 1945 », Archives nationales du Niger – Niamey.

¹⁸ Archives coloniales consultées à la « préfecture d'Aguié » en Décembre 1998.

serviles (par exemple les branches Tiguibo Ibrouback, lbadaydayan, Tawalalat etc...pour les Kel Gress).

La préfecture de Mayayi est intéressée par les Kel Owey, notamment par leurs groupes serviles comme le groupement Dan Tian Tian ; le groupement Dan Tian Tian bien que composante essentielle de la plupart des « villages » Kel owey ne détient pas la chefferie (comme c'est par exemple le cas pour les branches serviles des kel gress comme les Tiguibo Ibrouback à Goula)

4-3-1 La position touarègue sédentaire

Sarkin Aréwa, Issawan sont l'exemple de la position sédentaire « avancée » en zone nomade. Ils constituent le type du lieu fonctionnel, vivant indépendamment des ressources du lieu pour peu que les jonctions et les liens fonctionnent. Ce sont des relais de la circulation Nord-Sud. Lors de l'installation, l'accès à l'eau facile joua certainement beaucoup, encore que le contrôle d'un espace position-relais soit encore plus déterminant, l'enjeu étant ici la position de relais ou de carrefour sur la circulation méridienne. Les activités des habitants sont l'agriculture, l'élevage mais surtout le commerce caravanier ; ces villages à la fois site et position démentent l'idée de zonation du genre de vie : Sud (sédentaire) et Nord (nomade).

4-3-2 Les Kel Owey de Maradi

Il ya encore un siècle les Kel Owey étaient les maîtres de la circulation à Maradi (non pas qu'ils soient les maîtres du territoire, mais par leur maîtrise techniques des repères et des distances), dans tout ce qui constitue aujourd'hui les préfectures de Madarounfa, Aguié, Tassawa et une partie de la préfectures de Gidan Rounji et de Dakoro, en gros dans une bonne partie de ce qui constituait alors le Gobir et le Katsina ; ils étaient les maîtres du trafic caravanier sur la transaharienne Agadès-Kano¹⁹; un peu à l'exemple des corporations de métier en pays Haoussa, les caravaniers Kel Owey avaient un système de relais et points de chute et d'escale qui couvrait toute la région, par l'essaimage des alliés sur les routes et la maîtrise du système de transport ; enfin ils exerceraient un contrôle par leurs branches serviles sur des configurations territoriales précises, dans tout ce qui constitue aujourd'hui le canton d'Ourafan, le Nord des cantons de Kanan Bakaché et Mayayi, grosso-modo sur un territoire qui serait situé entre le Kornaka (le Gobir à l'époque) à l'Ouest, le Gobir et le Katsina au Sud, les limites Ouest du Damergou, le Damergou (c.f carte citée).

Ces limites s'exprimaient sous forme de contraintes

réelles qui empêchaient les Kel Owey de les franchir. A l'Ouest la partie très lâche du Gobir qui allait devenir le Kornaka était l'aire des kel Gress ; le Sud était solidement tenu par les chefferies Haoussa qui étaient de surcroît des partenaires commerciaux et des alliés sur la route de Kano ; l'Est (tout le Damergou actuel) était tenu par ceux qu'on appelait alors les Twaregs du Damergou, principalement les Imuzzurag ; enfin le Nord était tenu par les Kel Ferwan qui étaient aussi des alliés sur la route d'Agadès.

C'est pourquoi en dehors des périodes de mouvements caravaniers les Kel Owey préfèrent utiliser leurs bases du Nord comme point d'attache d'un système plus favorable aux mouvements et à la circulation; ils utilisent leurs branches serviles du Sud, le groupement Dan Tian Tian dans leur stratégie d'essaimage des alliés.

4-3-3 Le «groupement» Dan tian tian, préfecture de Mayayi

Il compose l'essentiel du peuplement des villages aujourd'hui sédentaires d'Issawan, Aitadan, Sarkin Arewa rattachés directement aux cantons sédentaires de Mayayi et Kanan Bakaché à qui ils payent l'impôt ; le groupement Dan Tian Tian n'a pas eu le bonheur de la branche servile des Kel Gress (les Tiguibo et les lbadaydayan notamment), d'avoir le pouvoir politique par la détention de la chefferie (de Kornaka et Bader Goula). Le groupement Dan Tian Tian dépend directement de la préfecture de Mayayi et du canton de Kanan Bakaché auxquels ses membres sont rattachés.

II L'Etat Nigérien moderne : l'organisation de l'espace de production

La donnée essentielle de cette période coloniale d'installation des cantons et groupements fut donc on le voit une cristallisation de l'espace, le passage d'un espace souple fait d'itinéraires et de points de jonction en un espace rigide, découpé, délimité, circonscrit ; la topographie préférée à la topologie ; Globalement à l'espace de circulation succède l'espace de production.

1 Maradi colonial :

A leur arrivée les autorités coloniales repèrent les positions qui sont globalement celles d'un espace de circulation Nord-Sud armé par les routes et les carrefours ; Cette circulation Nord-Sud est négligée au profit d'une route Ouest-est censée joindre les «villes».

1-1 La formation des cantons :

¹⁹ BARTH Henri déjà cité.

Les chef-lieux de canton ou de groupement sont tous des villages ou des marchés, leviers d'influence ou pôles régionaux qui sont élevés au rang de chef-lieu de canton avec pour rôle principal de fixer les populations sur un territoire pour mieux les contrôler ; les configurations territoriales sont quasiment tirées au cordeau ; les seules lignes « irrégulières » sont par exemple dictées seulement par la topographie (lorsqu'un goulbi forme frontière par exemple) ; Pour le cas de Maradi cela donne :

- les cantons du Sud dans une zone de forte densité tous armés sur «la route nationale» Ouest-Est : Gobir et Katsina (Tsibiri, Maradi, Tassawa), premiers cantons qui plus tard érigés en provinces seront subdivisés en secteurs, futurs cantons.

Ces cantons auront leurs groupements « nomades » dont l'existence spatiale posera toujours problème révélant l'inadéquation dès le départ de la préférence donnée à l'espace de production (postulant dès le départ l'existence de cadres précis, configurés et délimités spatialement pour chaque groupe de population).

- les cantons du Nord créés de toute pièces pour les besoins de la cause dans des territoires où ils n'étaient pas ressentis comme nécessaires et où (à cause de leur «création» par « le blanc ») ils sont apparus dès le départ comme des instruments illégitimes et de contrainte ; ces cantons furent aussi configurés et délimités, coupant de manière générale la circulation Nord-sud ou la filtrant et l'organisant selon les objectifs et les intérêts du moment ; les cantons du Nord (Kornaka, Mayayi, Ourafan, Bader Goula, Soli Tagriss). aussi auront leurs groupements « nomades » et «leurs problèmes» inhérents au processus.

1-2 Le cercle de Maradi en 1947 :

De manière générale donc les limites administratives au niveau régional ou local observeront des configurations identiques partant toujours de configurations historiques locales observées qu'il faut alors appuyer et renforcer ou au contraire rejeter et effacer ; l'axe routier zonal constitue la première ligne idéale de pénétration, avec les gros villages riverains érigés en chef-lieu de poste administratif, de subdivision ou de cercle ; à Maradi c'est le cas de villes comme Gidan Rounji, Tsibiri, Maradi-commune, Aguié, Gazawa, Tassawa. Cet axe routier zonal lui même joint de manière expresse les noeuds de la circulation régionale et qui sont des carrefours avec les pistes méridiennes orientée Nord-Sud ; c'est le cas des villes citées mais

en plus d'autres comme Tchadoua près de Maradi-commune, Gazawa près de Aguié, Yatawa et Mai Jirgi de part et d'autre de Tassawa.

Ce schéma s'observe des les premières divisions administratives de la région dont la plus finie nous semble être celle du cercle de Maradi de 1947 (c.f. carte citée : cercle de Maradi en 1947), avec les subdivisions de Maradi et Tassawa ancrées au Sud, suivant la route zonale et la subdivision de Dakoro au Nord centrée autour de la ville de Dakoro, pointe Nord du peuplement et point de chute des transhumances-migrations héritées de l'antique circulation méridienne.

Au niveau local, les limites à l'intérieur du département ou de la région suivent les mêmes logiques, auxquelles il faut ajouter ici des facteurs comme la densité du peuplement, la proximité des localisations, mais surtout la position des chefferies La disposition des quatre préfectures du Sud : Gidan Rounji, Madarounfa, Aguié, Tassawa fait de leurs chef-lieu des ancrages méridionaux, des villes polarisant le peuplement ; les gros bourgs de la circulation méridienne sont érigés en chef-lieux. Les 2 préfectures du Nord (Dakoro et Mayayi) ainsi que le canton d'Ourafane (Nord Tassawa), illustrent alors beaucoup mieux leur rôle de poste avancé du peuplement sédentaire.

2 Maradi « moderne »

2-1 La réforme administrative de 1964 :

La loi n° 64-23 du 17 Juillet 1964 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales et créant les départements du Niger par le regroupement des cercles et circonscriptions administratives héritées de la colonisation (réforme administrative) ne fera que reprendre ce schéma, «suivant en cela un puissant déterminisme qui ne réside pas dans la nature mais dans la logique de contrôle du territoire.²⁰» Dès le départ donc la conception de l'espace de l'Etat, bien que prenant en compte certains aspects de l'organisation territoriale précoloniale, poursuivait des objectifs radicalement différents. Les territoires étaient dictés par d'autres logiques qui étaient celles de l'espace de production, clos et délimité, opposé à l'espace des sociétés locales, ouvert à la circulation et aux échanges.

La disposition des quatre sous-préfectures du Sud : Gidan Rounji, Madarounfa, Aguié, Tassawa (désormais Préfectures) fait de leurs chef-lieu des ancrages méridionaux, des villes polarisant le peuplement ; les gros bourgs de la circulation méridienne sont aussi

²⁰ Idem.

érigés en chef-lieux. Les 2 sous-préfectures du Nord (Dakoro et Mayayi) ainsi que le canton d'Ourafane (Nord Tassawa), illustrent alors beaucoup mieux leur rôle de poste avancé du peuplement sédentaire.

2-2 Les lois de 1961 : délimitation d'une zone pastorale

Les lois 61-5 et 61-6 du 27 mai 1961 délimitent une « zone pastorale » définie comme « zone de modernisation » ; mais ce faisant ces deux lois posent pour les nomades de Mayayi au moins deux problèmes :

- Elles ne reconnaissent aucun groupement « nomade » défini comme tel et donc jouissant de prérogative quelconque (dont par exemple celle de « modernisation ») ;

- Elles coupent les « aires pastorales » de leurs prolongements au nord (la tarka et même plus loin la région d'Aderbissinat voire d'Agadèz) et au sud (le gulbin kaba voire le gulbin maradi et jusqu'aux relations du nord-nigéria) ;

Ces deux lois dites « pastorales » cassent donc paradoxalement tout ce « système géographique nomade » de Mayayi que nous avons défini plus haut.

2-3 La réforme « rurale » AGAMA de 1973 :

Nous parlons de réforme « rurale » en ce sens que contrairement aux réformes administratives qui s'intéressaient aux limites des entités administratives (préfectures, sous-préfectures et autres cercles et subdivisions) la réforme Agama a intéressé directement les villages, incitant à leur regroupement (A Gama en haoussa) et souvent poussant même à leur déplacement ; c'est une réforme inspirée probablement de l'exemple indien de regroupements de villages pour en faire des entités « viables » selon des critères propres à certaines opérations de développement ; il s'agit à cette époque de regrouper des villages pour en faire des entités propices notamment à la culture mécanisée ; la réforme AGAMA s'est heurtée au refus de la chefferie traditionnelle qui se voyait amputée à plusieurs reprises de ses prérogatives territoriales (les chefs des villages regroupés perdant automatiquement leur statut de « chef de village » au profit d'un seul.).

3- La décentralisation

La loi n° 96-06 du 6 février 1996 jette les premières bases juridiques de la décentralisation au Niger ; La loi n°98-29 du 14 Septembre 1998 consacre la «réforme» qui habille de nouveaux noms les configurations territoriales immuables depuis la réforme administrative de 1964 ; ces entités sont désormais :

- la région, ancien département

- le Département, ancien arrondissement
- la commune urbaine : ancien chef-lieu de canton
- la commune rurale : une évolution du village administratif

Les cantons, communes, préfectures, régions sont érigés en collectivités territoriales.

3-1 Le Processus

Le Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation instance suprême qui devait superviser tout le processus de décentralisation organise en Février 1999 les premières élections des conseils communaux, départementaux et régionaux à l'échelle du pays ; mais après moult péripéties, ces élections sont rendues caduques à partir d'Avril 1999, compte-tenu du changement des instances dirigeantes du pays ;

Il fallut attendre 2000-2001 après une « transition » au pouvoir pour enfin relancer le processus pour cette fois une focalisation autour de la commune (il faut en «créer» 265) ; Dernier épisode, les élections ont lieu en 2004 et consacrent les 265 communes qui sont en gros tous les chef-lieu de canton, de poste administratifs et d'autres gros villages ; les villages « nomades » de Mayayi ne sont pas pris en compte ; ils n'entrent même pas dans ces catégories répondant à certains critères spécifiques qui en font des communes (les fameuses circonscriptions spéciales).

3-2 Le Processus à Mayayi

L'idée de création de huit (8) communes (deux communes urbaines et six communes rurales) est retenue.

- Les communes urbaines sont les deux chefs-lieu de canton de Mayayi et Kanan Bakaché ;

- les communes rurales sont :

- + pour le canton de Mayayi : les villages de Mayayi, Sarkin Hausa, Attantané, Gidan Amoumoune ;

- + pour le canton de Kanan Bakaché : les villages de Kanan Bakaché, Issawane, Tchakyé, Mai Rairai.

C'est ce schéma que consacreront donc les élections de 2004 avec les quatre communes retenues pour chacune des deux préfectures : Mayayi et Kanan bakaché.

4 La situation actuelle

4-1 Le problème des limites

La loi n° 98-29 du 14 Septembre 1998 est la dernière touche en date concernant l'organisation administrative, organisation spatiale s'entend dans la mesure où n'apportant pas un grand changement aux limites territoriales, elle durcit le ton sur l'espace de production, coupant radicalement les liens et les échanges qui sont systématiquement ignorés.

4-1-1 Les articles 1 et 2 de cette loi stipulent

« **-Article premier** : La République du Niger est organisée en régions. Les régions sont divisées en départements, les départements en arrondissements et les arrondissements en communes :

-Article 2 : Les régions, les départements et les communes sont érigés en collectivités territoriales.

De plus l'alinéa 1 de l'article 2 précise : « L'arrondissement est une circonscription administrative d'encadrement des communes ».

En réalité l'arrondissement n'existe plus sur le terrain, son espace étant désormais celui du département. La commune quant à elle conserve sa signification avec cependant l'érection de villages importants (généralement chef-lieu de cantons) en « communes rurales. » Dès l'application sur le terrain se posera le problème des délimitations. En effet il s'agissait d'ajouter par un mot une structure territoriale qui n'existait pas auparavant. Ce mot « la région » devait désigner l'instance territoriale supérieure. L'obstacle est contourné en prenant tout simplement l'espace du « Département » pour celui de la « région ». Mais lorsqu'il s'agit de désigner les arrondissements l'obstacle est celui de l'espace territorial occupé par les cantons. Jusqu'alors plusieurs cantons formaient un « arrondissement » (espace désormais usurpé par le « département »).

Aujourd'hui encore il n'y a pas de configuration territoriale précise pour l'arrondissement.

4-2 Le problème du leadership « traditionnel »

Dans la délimitation-dénomination actuelle il n'y a pas d'arrondissement, et c'est ce que l'Etat nigérien a omis de dire aux chefs de canton ; savoir que le canton sera l'arrondissement, qu'il sera le chef-lieu de la sous-préfecture et de la « commune rurale » désormais créée (sur le même modèle de la préfecture chef-lieu du département et de la commune urbaine) ; il est extrêmement tôt au Niger de vouloir supprimer la chefferie traditionnelle ; en effet quel que soit le niveau de « technocratie » atteint par le gouvernement (avec sa bureaucratie et ses fonctionnaires), il reste essentiellement, fondamentalement social, par les réseaux, les liens qui sont là prégnants, vivaces, actifs, même pas « dans » la société, mais « avec » la société. De plus la politique qui a longtemps prévalu d'installer sur les leviers les principaux leaders d'opinion (politiques, commerciaux, religieux) rend quasiment impossible le « rejet » d'une partie du « groupe » (de surcroît la chefferie).

4-3 Les Implications sociales : vers la création de nouveaux groupes-classes sociaux ?

4-3-1 Le concept du « conseiller »

Voilà un concept qui n'est pas né d'aujourd'hui et qui aura visiblement une longue carrière; il date pour le Niger de la période du M.N.S.D (Mouvement national pour la Société de Développement), le parti-Etat avec son programme alors nouveau de « société de développement » ; c'était déjà une ébauche de la décentralisation puisqu'il était établi une sorte de pouvoir pyramidal avec à la base, au niveau du village le « conseiller » villageois et au sommet à Niamey, l'assemblée nationale avec le président du conseil national de développement (C.N.D)

Aujourd'hui le conseiller communal élu est en rivalité directe avec le maire élu de la commune (fonction qui sera normalement occupée par le Parti ayant le plus grand nombre de voix aux élections).

De plus l'Etat détenant la « souveraineté-exhaustivité » du territoire à travers les gouverneurs et autres préfets (non élus), il est aussi en rivalité directe avec les maires censés être des conseillers élus par le Peuple

4-3-2 Où sont les conseillers départementaux et régionaux ?

Dans l'optique de la décentralisation ces conseillers aussi devaient être élus et de leur sein devait sortir par élection le futur Préfet (département) ou Gouverneur (Région) ; il n'en a rien été et aujourd'hui les préfets et gouverneurs sont nommés par l'Etat ; En effet le transfert de pouvoir de gens nommés et salariés de l'Etat à ceux élus par le peuple, avec des prérogatives réelles que leur conféreront leur légitimité de membres élus par la population ce passage de l'Etat « autocratique » à l'Etat « démocratique » n'a pas eu lieu.

CONCLUSION

Liens spatiaux, limites administratives : deux logiques concurrentes ?

L'espace Maradien est désormais quadrillé en communes, cantons et préfectures; mais les sociétés obéissent visiblement à une autre logique que celle du découpage, ils établissent des « liens » sans lesquels ils ne sont pas viables. Chaque village est un « lieu » intégré dans une logique qui dépasse le cadre des « limites », intérieures (entre communes) ou extérieures (entre Etats) ; cela se voit plus particulièrement en ce qui concerne « les espaces frontaliers » dont le premier « critère » semble être justement celui de subvertir les frontières.

En tout état de cause la société continue toujours à fonctionner à Maradi, au Sahel par le jeu des « Groupes », des « Réseaux » tissés par les liens d'allégeance et de solidarité, que les structures d'encadrement modernes réussiront ou non à récupérer et utiliser sous des habillages et des concepts divers.

Bibliographie

Denis RETAILLE « La mise en place d'une région en Afrique sahélienne autour du Koutous, niger oriental » Thèse de doctorat troisième cycle 301 pages, Université de Rouen 1983

Perié « Monographie du cercle de Maradi 1945 » archives nationales du Niger - Niamey

Séré de Rivière Edmond 1965 Histoire du Niger Paris, Berger Levralt 310 p.

M.G.Smith : " A Hausa kingdom ; Maradi under Dan Baskoré 1854 ", in West African kingdom in the nineteenth century Darryll Forde and P.M Kabery 1967

Henry Barth « Travels and discovery in north and central africa » 3 vols.New York : Harper and Brothers , 1857

« **Le choix des lieux de developpement au sahel, l'exemple de la Région de Maradi, Niger central** » ; Université de Rouen, U.F.R Lettres et sciences humaines, 515 p.

John IGUE Le territoire et l'Etat en Afrique : Les dimensions spatiales du développement, Paris, Karthala 1995

John IGUE Sociétés, Espaces et Pouvoir en Afrique de l'Ouest, Paris, Karthala, 2005

Enjeux de l'aménagement du territoire face aux défis du développement en Côte d'Ivoire

Jérôme ALOKO-NGUESSAN*

Résumé

Partagé entre la nécessité du développement et les exigences de l'aménagement du territoire selon différentes logiques spatio-temporelles, l'espace ivoirien a été le théâtre de transformations majeures depuis de nombreuses décennies.

Des phases de croissance et de développement ont induit des déséquilibres spatiaux auxquels ont succédé des recompositions et des rééquilibrages du modèle spatial initial. La présente communication essaie de montrer le rôle, le niveau et les limites des actions publiques dans le façonnement des équilibres/déséquilibres régionaux et de la politique d'aménagement du territoire. Elle débouche sur des horizons nouveaux d'une politique et des actions d'aménagement du territoire porteuses de perspectives et de logiques revisitées où intégration régionale, durabilité, environnement, cadre de vie semblent vouloir prendre une résonance particulière.

Mots-clés Côte d'Ivoire, aménagement du territoire, disparités régionales.

Abstract

Shared between the necessity of development and the requirements of regional planning according to different spatial logics, Ivorian space grounded many major transformations since many decades.

Growth phases and development led to serious space discrepancies which were followed by many transformations of the original state of space organization.

This paper tries to show the role, the level and the limits of the Ivorian State to shape regional spaces, regional planning policy and regional management. This leads to new horizons, new political views, new management and space planning management. The new key words seem to be regional planning, durability, environment.

Key-words : Côte d'Ivoire, regional planning policy, space discrepancies.

Introduction

Les Etats modernes issus de la colonisation ont eu pour préoccupation première d'assurer les conditions d'une croissance économique par quoi ils espéraient dans le meilleur des scénarios-assurer un relatif

mieux-être au bénéfice de leurs populations. La Côte n'a pas échappé à cette approche. Et pourtant, les nécessités d'une juste et équitable répartition des produits de la croissance et le souci de maintenir le fragile héritage d'un édifice « national » encore mal assuré ont plaidé assez tôt pour la prise en compte d'un autre paramètre, l'intégration des préoccupations liées à l'aménagement du territoire. La présente communication se propose de retracer à grands traits les configurations socio-spatiales liées à ces différentes étapes de la gestion publique du territoire ivoirien. Elle part des héritages du passé et tente d'en dresser un bilan spatial au moment où la mondialisation vient apporter une autre dimension à nos horizons avec des objectifs de développement durable, d'environnement, d'intégration régionale.

I. Histoire et concepts de l'aménagement du territoire

Aménager, c'est agencer, arranger, organiser en vue d'un résultat ; c'est aussi disposer et préparer méthodiquement en vue d'un usage déterminé.

Le terme aménagement entre dans le vocabulaire géographique par l'intermédiaire de l'action concertée d'organisation du territoire. On parle alors d'aménagement régional pour indiquer l'action d'aménagement du territoire au niveau régional, c'est à dire l'ensemble des actions concertées localisées visant à réaliser une optimisation de l'utilisation de l'espace régional.

Le « Territoire » est entendu comme une zone contrôlée par une personne, une famille ou une collectivité ; il est souvent marqué et personnalisé, de manière à être défendue. Chaque société humaine produit donc un territoire qui lui est propre, qu'elle s'approprie, à laquelle elle s'identifie (marques, réalisations, vécus, représentations...) (GEORGE P. 1970)

L'aménagement du territoire est né sous la bannière de l'urbanisme à la fin du 19^e siècle ; cette période est marquée par la croissance urbaine d'Europe, gonflée par un exode rural massif ; les populations étaient attirées par les emplois industriels rendus possibles par la révolution industrielle. Les villes s'étaient installées dans un désordre urbain tel que des réactions diverses se sont manifestées au niveau des pouvoirs publics (LACOUR C. 1973).

* Directeur de Recherches, Institut de Géographie Tropicale, Email : poitoucharente2@yahoo.fr.

En France, il aurait vu le jour en 1943-1944 au sein de la délégation à l'équipement national (vichy) et à la libération, le service de l'aménagement du territoire fut rattaché à la direction de l'urbanisme du ministère de la reconstruction.

Héritière de la période coloniale, l'aménagement du territoire est apparu en Afrique de l'ouest avec la volonté de la métropole de doter les colonies d'un minimum d'équipements. Le territoire colonial assure hors du territoire de la puissance colonisatrice, une certaine continuité spatiale ; c'est pourquoi le pouvoir colonial va « aménager le territoire par rapport à sa vision et surtout par rapport à ses intérêts bien compris.

L'idée d'organiser l'espace, de l'aménager est née de la prise de conscience des disparités régionales de développement tant au niveau régional qu'au niveau national.

L'organisation de l'espace précolonial porte la marque des échanges commerciaux et de la nécessité d'y adjoindre des lignes et des nœuds pour leur fonctionnement.

Après la phase de l'aménagement de la colonie, marquée surtout par la construction des Travaux Publics et les infrastructures, l'accent fut mis sur le milieu rural qui concentre l'essentiel de la population.

II. Comment était «aménagé» l'espace précolonial «ivoirien»

L'espace « ivoirien » précolonial était intégré dans le vaste réseau d'échanges commerciaux qui allait des rivages méditerranéens à l'Océan Atlantique. Cet espace a donné lieu, à l'instigation des commerçants Arabo-bèrbères, à un actif courant d'échanges dont le centre de gravité était situé dans l'espace sahélo-saharien.

Les villes de la vallée du Niger (Tombouctou, Gao, Djenné...) exportaient vers les citées méditerranéennes des esclaves prélevées dans la zone forestière, de l'or, de la cola, des esclaves contre du sel gemme, des barres de cuivre, des étoffes, du fer.

La Côte d'Ivoire pré-coloniale présentait une configuration marquée par une densité de nœuds au Nord (Kong, Bouna, Bondoukou, Mankono, Tengrela, Sakassou...aux confluences de lignes et pistes précoloniaux denses dans la zone de savane. Dans la moitié sud quelques rares pistes longitudinales isolées sans connexion avec des villes véritables transperçaient l'épais couvert forestier qui constituait une véritable contrainte pour les échanges.

III. Le schéma colonial d'aménagement du territoire ivoirien

La construction de la colonie de Côte d'Ivoire a conduit à un bouleversement de la logique initiale d'organisation de l'espace. Le littoral est d'abord le premier point de fixation des instruments de la logique économique qui sous-tend le nouvel ordre spatial. Les comptoirs et wharfs essaient l'espace tout le long de la Côte, soit pour détourner le commerce précolonial, soit, dès 1930, pour servir de canal et d'exutoire vers la métropole, à l'économie agro-exportatrice (bois café-cacao). Tabou, San-Pédro, Grand-Lahou, Dabou, Jacquerville, Grand-Bassam, Assinie, Port-Bouët témoignent de ces survivances. L'espace socioéconomique se consolide avec la mise en place de nouvelles entités administratives de contrôle et de surveillance territoriales : cercles, subdivisions, cantons concrétisent cette conception nouvelle de la justice sociale: elle prend appui sur l'idée que tout espace est doté de potentialités ; l'aménagement du territoire est vu sous l'angle du pilotage du système spatial selon une dynamique qui doit beaucoup à ses propres virtualités. En arrière fond, se profile une conception de l'organisation de l'espace pensée comme un système économique appuyé sur des lignes, des nœuds et des territoires hiérarchisés. Il en résulte une toute nouvelle configuration :lignes et nœuds se concentrent dans le quart sud-est de la colonie tandis que le reste du territoire colonial est reléguée (surtout le Nord et le Sud-Ouest) à ne devenir au mieux, qu'une pourvoyeuse de main-d'œuvre. Les anciennes villes florissantes du commerce précolonial sont frappées de léthargie, du fait du déplacement du centre de gravité de l'économie dominante. A contrario, les villes des régions de forêt, bien implantées au cœur de l'économie de plantation (café-cacao) et du bois deviennent d'actifs centres de production, de traitement et des relais importants, d'autant mieux prospères qu'elles sont au cœur d'un réseau de relations et de lignes relativement denses.

Quand se clôt l'épisode colonial, les indicateurs sont assez parlants sur le poids des logiques marchandes dans la destinée des configurations spatiales qui les sous-tendent. Apparaissent des régions de savane vidées de leurs populations au bénéfice des régions forestières agro-exportatrices; un sous-équipement chronique de ces dits espaces. A l'opposé, des réseaux de voies de communication densifiés essaient dans les régions de forêt. Des villes nombreuses et dynamiques apparaissent.

Les premières manifestations du déséquilibre spatial s'observent entre les années 1893-1915, phase

transitoire marquée par une organisation typique du réseau urbain colonial. On observe que sur les 55 localités qui forment le maillage administratif et militaire de la colonie, 80% sont implantées en zone forestière contre 20 % en zone de savane du Nord. Une vingtaine a une fonction économique dominante avec comptoirs, factoreries, agences, wharfs.

Les villes les plus prospères se retrouvent dans le Sud forestier et notamment sur le littoral : Grand-Bassam, Abidjan, Assinie, Bingerville, Aboisso, Dabou, Grand-Lahou, Sassandra, Tabou forment un réseau dense de villes actives intégrées pleinement dans l'économie dominante : exploitation forestière, cueillette de palmiste et de caoutchouc naturel profitent aux villes portuaires chargées d'en assurer traitement et évacuation vers la métropole. L'économie de plantation se développe entre 1915-1930. Les premières plantations entrent en production dans la région de Bouaké en 1915, trois après l'arrivée du chemin de fer à Bouaké et consacrent l'emprise du café-cacao sur l'ensemble de l'espace forestier Sud-Est de la colonie. Les villes comme Toumodi, Abengourou, Aboisso, Dabou, Aboisso, implantées au cœur des cercles et subdivisions administratives de forte production connaissent une prospérité remarquable ; de même, les villes situées le long du rail, Abidjan, Agboville, Dimbokro, Bouaké tirent profit de la coordination rail-route (distribution, export import de produits) pour se développer.

Tableau n° 1

Villes à fonction ou niveau régional entre 1951 et 1965

villes	Population 1955	Population 1958	Population 1965	Taux de crois. 55-65
Abidjan	125000	168000	340000	10,5%
Bouaké	40000	45000	85000	11
Gagnoa	15515	15000	21000	11
Daloa	7104	13340	35000	15
Man	7153	13000	50000	10
Sassandra	2400	2400	8000	9,5
Divo	4834	7000	15000	15
Dimbokro	4000	9920	24000	15,1
Korhogo	13025	13000	24000	13
Agboville	6600	11050	17500	9,4
Katiola	7900	8620	11000	5
Abengourou	3740	5000	17000	16
Bondoukou	4462	4500	7000	5,5
Adzopé	3430	5000	14000	13,7
Grd-Bassam	9400	12000	16500	5,1
Bingerville	2400	3040	6500	6,8
Odiénné	3300	3600	8000	9
Ferkéssédougou	7000	7730	11500	9
Séguéla	4158	4500	9000	9

Source : Aloko, 1989

La quasi totalité des centres urbains sur cette période est concentrée dans la partie Sud; les villes de cette zone y connaissent les meilleurs taux de croissance.

IV. L'approfondissement des disparités

L'approfondissement des disparités régionales s'observe d'une part entre le Nord et le Sud, de l'autre entre le Sud-Est et le Sud-Ouest. Les facteurs annonciateurs et leurs manifestations se lisent dans le paysage à partir de 1950 avec la création du port. Il est vrai que cinq années plus tôt, la Conférence Economique de l'Afrique Occidentale Française réunie à Dakar en 1945 entérina les choix économiques porteurs de disparités à l'intérieur des espaces territoriaux. La Côte d'Ivoire s'y est vue imposée un quota de production de café et de cacao de 94,5% de tous les territoires de l'AOF, ce qui accéléra les facteurs de déséquilibre en faveur de la zone forestière. Population, richesse, réseau des voies de communications, équipements et croissance urbaine se concentraient de plus en plus dans l'espace forestier sud-est.

Le déséquilibre de niveau de revenus est un indicateur expressif comme l'indiquent les tableaux n° 2, n° 3 et n° 4.

Tableau n° 2

Revenus monétaires agricoles/an/ famille en 1956

Régions	Revenus monétaires F CFA
Région forestière Est	100 000
Région forestière Ouest	50000
Région de contact forêt/savane Centre	25000
Région de savane du Nord	15000

Source Aloko, 1989

Tableau n° 3

Niveaux de revenus en 1965

Régions Revenus	Nord	Centre	Sud	Abidjan	Total national
Revenu intérieur net par tête (f.cfa)	18600	35600	49000	205000	51200
Revenu monétaire par tête (f.cfa)	5400	24300	37500	201000	39900

Source Aloko, 1989

Tableau n°4
Revenus intérieurs nets par tête en 1965

	milieu urbain		milieu rural	
	Total	Monétaire	Total	Monétaire
Région Nord	40700	19400	15200	3000
Région Sud	56900	52000	31800	19000

Source Aloko, 1989

Tableau n° 5
Indicateurs des niveaux de disparités Forêt / Savane

	Pop. 1975	Pop.1985	Taux de croissance
Pop.urbaine savane	184	300	5
Pop.urbaine forêt	1165	1300	1,1
Pop totale savane	1349	1600	3,1
Pop.Urbaine forêt	1001	2100	7,7
Pop. Rurale forêt	3416	4460	2,3
Pop.Abidjan	937	2050	6 –10
Pop. Totale forêt	5354	8610	6,3
Pop forêt	79,87%	84,33%	
Pop. Savane	20,13%	15,67%	
Pop totale Côte d'Ivoire	6703	10210	4,4

Source, A Loko

Dès lors, les concentrations de population se font de plus en plus vers les régions économiques d'appel de main-d'œuvre : la région forestière sud et Abidjan sont au cœur de ce processus de pompage des forces vives du territoire.

V. L'aménagement du territoire conçu par l'Etat moderne

L'aménagement du territoire ivoirien initié dans les années 60-80 présente un bilan bien mitigé. Ce ne sont pourtant ni les politiques, ni l'ambition qui ont semblé manqué.

A la fin des années 1960, l'espace ivoirien, exploité selon les strictes indications des potentialités économiques des régions et de leur rentabilité, héritées de la colonisation, se marque par l'apparition de disparités de niveau de développement. Celles-ci s'expriment par le gradient Nord-Sud. Cependant, de part et d'autre du fleuve Bandama, se dessine la nouvelle géographie des niveaux de développement régional dans la zone forestière. Tandis que le Sud-Est est le

théâtre de transformations et de mutations spatiales, économiques et sociales importantes, la région sud-ouest, propriété alors d'une compagnie privée française est figée dans un immobilisme assourdissant. En 1966, le PIB du Sud-Ouest est de 3760 millions de cfa alors que le Sud-Est plafonne à 48100 millions de f.cfa, soit 12,95 fois plus !

Des projets ambitieux sont alors initiés pour estomper ces disparités constatées ici et là. Les pouvoirs publics avaient en effet pris la mesure du phénomène d'autant qu'il pouvait dériver vers des considérations à caractère régionaliste susceptibles de menacer le fragile équilibre géopolitique de la nation ivoirienne encore à construire. C'est dans ce contexte qu'un certain nombre de projets d'équilibres régionaux et d'aménagement du territoire ont été initiés. Ainsi peut-on lire trois étapes dans cette évolution :

- la première étape qui part de 1965-1968 consacre la prise de conscience de l'aménagement comme un axe majeur du développement national avec notamment :

- a) la création de trois nouveaux pôles de développement : au Sud-Ouest (avec l'ARSO) ; au Centre (initié par l'AVB) et au Nord (autour de l'agro-industrie)

- b) les fonds spécifiques notamment les fonds régionaux d'aménagement rural (FRAR) destinés à l'équipement des régions rurales défavorisées

- c) les fêtes tournantes de l'indépendance donnant lieu à des investissements publics au bénéfice des villes et régions hôtes

- d) les grands projets de développement agricole intégré (programmes sucrier, cotonnier, etc.)

- e) le programme d'urgence du Nord qui visait à des investissements massifs dans la région nord pour combler les déficits d'équipements accumulés pendant plusieurs années dans cette partie du territoire national.

- la seconde étape consacre avec la crise économique et les programmes d'ajustement structurel, la disparition des préoccupations liées à l'aménagement du territoire ; c'est la décentralisation qui assurait sur le terrain, des actions de corrections spatiales conduite de façon sectorielle.

- la troisième étape couvre la moitié de la décennie 90 marque une timide reprise de la politique d'aménagement du territoire. En 1997, une stratégie de Décentralisation et d'Aménagement du Territoire

mettait l'accent sur la politique de Régionalisation, entrecoupée par la crise politique commencée en 1999.

Nous exposons succinctement quelques axes majeurs de l'action d'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire.

1 Le projet d'Aménagement de la Vallée du Bandama (projet A.V.B.)

L'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama fut créée en juillet 1969. C'est une société d'Etat placée sous la tutelle de la Présidence de la République et dirigée par un P.D.G.

Elle avait plusieurs directions aux attributions assez révélatrices :

- la direction des équipements et infrastructures chargées de la reconstruction des villages, des pistes et routes ;
- la direction du développement régional, chargée du transfert des populations, de la réinstallation des populations, de l'animation villageoise, de la pêche ;
- la direction de l'aménagement agricole, responsable des actions agricoles dans les villages : défrichements, plantations, encadrement et vulgarisation.
- Un bureau des études générales, chargé de la coordination et du contrôle ainsi que du service de la documentation.
- Des directions régionales assuraient l'encadrement au quotidien des populations, du développement et de l'aménagement régional.

L'A.V.B avait pour mission la réorganisation des systèmes de peuplement et de relations déstructurés par la création du lac de Kossou, la modernisation et la diversification des modes de production.

2 L'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (Le projet ARSO)

Le Sud-Ouest est le théâtre d'opération des actions d'aménagement régional confiées à l'ARSO. L'objectif assigné à l'ARSO est de concevoir, coordonner, contrôler et exécuter les travaux visant à créer une ville portuaire, pendante d'Abidjan à l'Ouest, de la ville d'Abidjan dont elle devra contrebalancer l'influence économique.

La création de la ville de San Pedro et l'ouverture d'un port ont été conçues comme l'instrument le plus efficace du processus de désenclavement de la région du Sud-Ouest. Elles induisent en effet la création d'un réseau de communication convergeant vers le pôle San Pedro, ce qui permet à la ville nouvelle d'assurer le pilotage du développement de tout son arrière-pays.

La phase active de l'aménagement de la région du Sud-Ouest est marquée par l'extension des superficies de cultures et de coupe du bois d'exportation. Parallèlement, l'A.R.S.O s'attèle à créer et à consolider les assises économiques de la ville et du port de San Pedro. Les effets conjugués des opérations de développement urbain et régional se traduisent dans l'accroissement soutenu de la population de la ville régionale. Le trafic du port augmente continuellement et traduit le dynamisme des activités économiques régionales.

A partir de 1980, la crise économique et les programmes d'ajustement structurels (P.A.S.) contraignent l'Etat-providence à revoir ses prévisions à la baisse. De nombreux projets sectoriels sont abandonnés. L'AVB et l'ARSO sont supprimées avant que tous les projets n'aient atteints la phase d'auto pilotage.

3 Le Projet d'Aménagement intégré du Nord-Est

Faisant suite au projet de VARALE (1963) et au lancement d'un programme coton (1965-1966) abandonnés, l'opération zone Kolodio-Bineda (Z/KB.) s'inscrit dans le cadre du Projet pilote d'Aménagement intégré des Savanes du Nord-Est (PNE). Son but est comme les autres expériences, de moderniser l'agriculture paysanne, d'augmenter les revenus et de réduire les disparités socio-économiques en donnant une place de choix à la promotion des cultures vivrières. A la différence des autres projets, le projet Nord-Est présentait une structure légère logée à la Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles (CIDT) avec :

- un responsable du département agricole
- un responsable du département de l'élevage
- un responsable du département de promotion rurale

4 Le Projet de développement rural intégré de la région Nord-Ouest (PNO)

Les objectifs que le projet Nord-Ouest se proposaient d'atteindre sont les suivants :

- la promotion d'une agriculture fixée modernisée
- la promotion de l'élevage de rente associé à l'agriculture par la culture attelée
- la promotion des organisations professionnelles agricoles (OPA)

5 Le projet SOJA

Le projet SOJA localisé dans la zone de savane du Nord se proposait de :

- diversifier les cultures par l'introduction de la culture du soja
- mettre en valeur des potentialités agricoles susceptibles de résorber le déficit de grands projets agricoles de la région

- moderniser les systèmes d'exploitation agricole par la motorisation
- assurer l'autosuffisance alimentaire des populations en riz, maïs, igname etc.

Ces objectifs ont nécessité la création de blocs de culture, la mise en œuvre d'une chaîne de motorisation, la création d'équipements socio-collectifs, de centres de formation, la formation, l'encadrement, le développement du mouvement coopératif...

6 Le Projet BAD-OUEST

C'est un projet de développement rural intégré dans la région de forêt semi-montagneuse de l'Ouest ; il a été financé essentiellement par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Gouvernement ivoirien. Les objectifs assignés à ce projet sont :

- accroître le revenu des paysans
- contribuer à assurer l'autosuffisance alimentaire
- lutter contre l'exode rural
- lutter contre la déstructuration de la forêt
- améliorer le cadre de vie et la qualité de la vie

Ce programme proposait plusieurs volets : cultures vivrières et de rente, pisciculture, encadrement et assistance, enfin un volet portant sur les infrastructures, notamment les pistes et l'hydraulique humaine.

Tous ces projets n'ont pas atteint tous les résultats escomptés.

VI Des corrections en matière d'aménagement du territoire ivoirien toujours attendus

La dimension théorique de l'Aménagement du territoire n'est pas sans intérêt à ce niveau de l'analyse. Faut-il promouvoir une démarche fondée sur la justice spatiale ou serait-ce nécessaire de privilégier l'égalité spatiale.

La justice spatiale prend appui sur l'idée que tout espace est dotée de potentialités. L'aménagement du territoire est vu sous l'angle du pilotage du système spatial selon une dynamique qui doit beaucoup à ses propres virtualités. En arrière fond, se profile une conception de l'organisation de l'espace pensée comme un système économique appuyé sur des lignes, des nœuds et des territoires hiérarchisés. Ce schéma en théorie est plus efficace

L'égalité spatiale est plutôt de nature juridico-institutionnelle, elle fonde la position des parties de gauche et a pour point de départ une régionalisation de redistribution ; l'idée est que chaque région doit se voir doter d'un budget autonome et équivalent à celui de toute la région pour amorcer son développement. C'est l'espace du « politique ».(Hauhouot, 2002)

A. Quel bilan faisons nous des années marquées par l'action d'aménagement ?

Tableau n° 6
Limites des politiques de réduction des disparités

Zones	1975	%	1988	%	1998	%
Total nord	113360	5	361208	8	532764	8,5
Total sud	2041081	95	3872235	92	66103256	91,5
Total urbain ivoirien	2154441	100	4233443	100	6636020	100

En 1965, 40% des populations rurales et 23% des populations urbaines étaient localisées en zone de savane du Nord (8è parallèle). En 1980, les zones de savane comptaient 33% des populations rurales et 18% de celles des villes ivoiriennes. On observe une aggravation des ratios en défaveur du Nord qui ne compte que 22% de populations rurales et 8% de citadins. Au total en 1998, le Sud concentre 91,5 % des urbains contre 8,5% dans le Nord (Tableau n°6.)

En 1998, Abidjan concentre le 1/5 des 15 millions d'habitants, la moitié des 6 millions de citadins du pays et la grande majorité des activités économiques.

En 1998, 92,8% des 2822 établissements industriels sont implantées à Abidjan ; 60% sont sur le pourtour de la lagune.

Les grandes régions d'Abidjan, le littoral en premier concentrent 90% de l'appareil productif national et 75% de la population ivoirienne. On a pu penser que le réseau de communications, de liaisons et des transports axé originellement sur le port était une des sources principales des inégalités observées dans la distribution des hommes, des équipements et des richesses. Des corrections significatives ont été opérées, notamment en direction du Nord. La situation des années 2000 montre deux axes nord-sud, celui de l'Ouest (exécuté entre 1975-1980) puis celui de l'Est (construit entre 1995-2000). Deux axes latitudinaux (Est-Ouest) relie San-Pedro à Abidjan et au Ghana (1980-1990), et Man - Daloa - Bouaké - Abengourou (1990-1995). Ces axes viennent estomper l'impression générale d'un réseau de circulation ivoirien à gradient dominant Nord-Sud dominé par l'axe majeur Abidjan-Bouaké-Ferkéssédougou.

Force est de constater que les efforts des pouvoirs publics visant à équilibrer le développement régional n'a pas porter tous les fruits escomptés. Soixante dix ans après l'accession du pays à la souveraineté nationale et internationale, on a le sentiment que les logiques d'organisation de l'espace héritées de la

colonisation influencent toujours la configuration actuelle de l'espace, accentuant les disparités régionales.

La déclaration de politique nationale d'aménagement du territoire ivoirien en date de mars 2006 se propose d'apporter des corrections en terme d'objectifs, de principes et de stratégies de mise en œuvre à ce « signe indien ».

C'est ainsi que l'aménagement du territoire vise à :

- édifier plus de solidarité, d'attractivité et de compétitivité ;
- assurer la cohésion par la correction des disparités, la réduction des inégalités spatiales et la sauvegarde de l'environnement ;
- exprimer la solidarité nationale au profit des territoires défavorisés ou en mutation ;
- encadrer la croissance des zones dynamiques ;
- assurer l'exploitation des ressources et des potentialités ;
- enfin favoriser le développement durable.

Pour ce faire, la politique nationale d'aménagement du territoire se propose d'imposer le respect des principes directeurs que sont : la solidarité, la cohésion nationale, la décentralisation, la bonne gouvernance, la participation et la subsidiarité.

Enfin au plan de ses stratégies, on peut noter :

- la recherche du consensus
- la promotion de la planification territoriale et de la gestion spatiale et environnementale
- le renforcement de façon cohérente et coordonnée du niveau d'équipement national, régional et local
- la décentralisation et la déconcentration
- la réalisation de grandes infrastructures et équipements d'intérêt national et régional. Il est trop tôt pour se prononcer sur le niveau de réalisation de ses actions.

CONCLUSION

L'Etat de Côte d'Ivoire héritière d'un espace refaçonné par l'histoire a érigé très tôt les préoccupations en matière d'aménagement du territoire au rang de ses priorités pour plusieurs raisons : il s'agissait entre autres choses de :

- asseoir une politique de développement sur une base spatiale et régionale
- assurer un maximum de justice spatiale même si l'équité spatiale n'était pas absente de ses préoccupations
- veiller à maintenir le fragile équilibre socio-ethnique d'un territoire qui sortait juste d'un statut

- de colonie composée d'une mosaïque de tribus
- maintenir la stabilité politique sur la base de la solidarité
- répartir les fruits de la croissance, car la politique coloniale avait creusé des disparités de niveau de développement importantes comportant des tendances lourdes difficiles à infléchir de façon autoritaire.

Les préoccupations en matière d'aménagement intègrent des principes directeurs revisités ; ce sont :

- la solidarité
- la cohésion territoriale
- la décentralisation
- la bonne gouvernance
- la participation
- la subsidiarité
- la durabilité

Il faut simplement souhaiter que les expériences du passé soient un socle solide sur lequel bâtir les nouvelles orientations pensées et en voie d'exécution de la nouvelle politique de l'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire.

Bibliographie

ALOKO-NGUESSAN J.1980-L'impact de la création du lac de Kossou sur l'organisation de l'espace dans les sous-préfecture de Bodokro, de Béoumi et de Sakassou, Thèse de Doctorat de 3 è cycle, Université d'Abidjan, 481 p.

ALOKO-N'GUESSAN J. 1989- Transports, communications et organisation de l'espace en Côte d'Ivoire, Thèse de Doctorat d'Etat-ès-lettres, Arts et Sciences Humaines, 3 tomes, Université de Cocody-Abidjan, 1343 p.

BEAUJEU-GARNIER (1982) « réflexions sur l'aménagement de l'espace », in travaux de l'institut de géographie de Reims, n° 51-52, pp. 3 – 10.

HAUHOUOT-ASSEYPO A. (2002) Développement, Aménagement Régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan EDUCI, 364 p.

LAJUGIE J., DELFAUD P., LACOUR C. (1985) espace régional et aménagement du territoire, Dalloz, 982 p.

LACOUR C. (1973) Aménagement du territoire et développement régional, Librairie Dalloz,115 p.

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, (2006) Déclaration de politique nationale d'aménagement du territoire de la République de Côte d'Ivoire, Abidjan, 22 p.

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, (2008) Politique nationale d'aménagement du territoire, Abidjan, 20 p.

MONOD J., CASTELBAJAC, Ph., (1994) L'aménagement du territoire, Puf, QSJ ? N° 987, 127 p.

PDM ET CLUB DU SAHEL,1998- San Pedro : dynamisme et synergies de l'économie locale, 101 p.

PDM,2001-l'aménagement du territoire intégration régionale et décentralisation, Cotonou,177 p

Aménagement du territoire : le chemin du Burkina vers un développement introuvable

Honoré Poyouor SOMÉ*

Résumé

Outre les contraintes de développement communes à tous les pays de l'Afrique subsaharienne, la Haute-Volta, aujourd'hui Burkina Faso, a payé un lourd tribut pour l'aménagement de l'empire colonial ouest africain. Sans ressources naturelles au goût du colonisateur, mais avec une population nombreuse, elle fut rayée de la carte en vue de convoier la main d'œuvre vers les chantiers des pays voisins. La seule culture d'exportation, celle du coton, a été lancée dans la période de transition vers l'indépendance, sans mesures d'accompagnement conséquentes. Néanmoins, l'exportation du coton assure l'essentiel des rentrées de devises du Burkina. S'agit-il d'un outil de développement ou d'un boulet qui empêche l'économie de décoller ? En effet, la conquête ou la reconquête de l'espace par le coton inquiète et donne l'impression que rien d'autre n'est possible, alors qu'une étude économique récente a démontré que le commerce de céréales rapporte deux à trois fois plus de revenus aux paysans que le coton (DUCOMMUN, 2005).

Le Burkina n'est pas aussi démuné qu'on le dit, et le développement n'est pas seulement conditionné par les ressources naturelles. C'est avant tout, une affaire d'hommes, de mobilisation idéologique –car il faut y croire-, d'orientation économique et de courage politique. Jusque là, le pays s'est laissé distraire par des considérations subjectives et des calculs mesquins en matière d'aménagement du territoire. Toutefois, au regard des projets en cours de réalisation, on perçoit les lueurs de la fin du tunnel. Pourvu que le cap et la cadence soient maintenus!

Abstract²¹

Besides the constraints of development common to all sub-Saharan African countries of, Haute-Volta, today Burkina Faso, paid a heavy toll for the development of the African western colonial empire. Without natural resource, but with a numerous population, it was crossed off from the map in order to escort the hand of work towards the construction sites in the nearby countries. The only export crop, that some cotton, was launched during the transition

period towards the independence, without consequent measures of accompaniment. Nevertheless, the export of the cotton insures the main part of the comebacks of currencies of the Burkina.

Is it about a tool of development or about a coal nut which prevents the economy from taking off ? Indeed, the conquest or the reconquest of the space by the cotton, worries and gives the impression that nothing else is possible, while a recent economic study demonstrated that the business of cereal brings back two-three more incomes to the farmers than the cotton (DUCOMMUN, on 2005).

Burkina is not deprived as well as we say it, and the development is not only packaged by natural resources. It is above all, a business of people, of ideological mobilization - it is necessary to believe in it, of economic direction and of political courage. To there, the country was allowed distract by subjective considerations and narrow-minded calculations, in land settlement. However, towards the projects in court, if the course and the rate are maintained!

Introduction

L'actualité récente a mis en évidence la vulnérabilité de l'économie burkinabé, notamment de son système de production agricole, principale source de devises. Face à « la vie chère », caractérisée par la flambée des prix des denrées alimentaires, crise qui fait descendre les populations du monde entier dans la rue, le gouvernement burkinabé panique et danse sur une corde raide. A chaud, sa parade est d'ordre fiscal : renoncer à la taxation de certains produits importés de consommation courante. Cette corde est raide, parce que le Burkina vit principalement de recettes douanières. A court terme, c'est-à-dire en une campagne agricole, il compte doubler la production nationale de riz, à coups de subventions, pour mettre les intrants agricoles à la portée des producteurs. Et pour joindre l'acte à la parole, les ministres compétents organisent des visites très médiatisées des périmètres rizicoles qu'on avait rangés dans les oubliettes au profit du riz asiatique, parfumé et moins cher que le riz local. Et à long terme ?

* Université de Ouagagougou, Burkina Faso.

Cette agitation fébrile des gouvernants donne l'impression inquiétante et désagréable qu'ils découvrent, seulement maintenant, les conditions de la production agricole du pays qu'ils dirigent depuis longtemps. Pourtant, les statistiques sont édifiantes : 75% des ménages n'ont pas de charrue ; 87% des chefs de ménages sont analphabètes ; 36% ont bénéficié d'un encadrement ; 26% utilisent des engrais et des semences sélectionnées. L'exploitation agricole moyenne se compose d'une dizaine de petits champs de 0.4 hectare ; 48% des champs sont semés sans labour ; 30% après un labour manuel ; 22% avec un attelage. Ce palmarès est d'autant moins compréhensible quand on le rapproche de la longue liste de programmes et projets exécutés de la Haute-Volta au Burkina Faso²². Le choc de « la vie chère » révèle que la multiplication des actions ne fait pas le développement, si elles ne sont pas inscrites dans la durée et dans une dynamique d'ensemble.

Nous sommes donc au cœur de la problématique de l'aménagement du territoire. Pourquoi le développement n'est-il encore pas au rendez-vous au Burkina après un demi siècle d'effort soutenu ? On pourrait se poser mille et une questions. Les racines du mal remontent dans la nuit des temps et concernent toute l'Afrique subsaharienne. S'y ajoutent les handicaps spécifiques au Burkina Faso et ceux liés aux orientations politico-économiques.

1 - Les handicaps au développement de l'Afrique subsaharienne

Le développement semble aller de soi et compris de tous. En réalité, il se révèle un concept difficile à cerner. Le sous-développement est-il un relatif (lacune à combler) ou un retard absolu (vulnérabilité extrême face aux chocs) ? Selon les diagnostics, l'Afrique subsaharienne se trouverait dans le second cas de figure.

A la fin du XIXe les Sociétés Savantes de Géographie et les Grands Explorateurs avaient répandu des idées préconçues sur l'Afrique Noire. Même le clergé en était convaincu. Le Cardinal LAVIGERIE percevait alors la colonisation comme une croisade philanthropique pour « *porter des lumières, au-delà du désert, jusqu'au centre du continent plongé dans la barbarie* » (PATERNOT, 1954). La mission fut confiée à trois personnages clés : l'explorateur (mission de reconnaissance et de découverte), le prêtre (salut des âmes) et le soldat (conquête et occupation territoriale).

La Conférence de Berlin (novembre 1885- février 1886), qui ouvre le bal de la conquête de l'hinterland des comptoirs, confia trois missions aux colonisateurs : protection sanitaire, amélioration de la production agricole et éducation des indigènes (article 6 de l'Acte de Berlin). La production agricole, objet de notre propos, arrive en deuxième position dans les justifications de la conquête coloniale.

La situation alimentaire a été décrite, avec une précision étonnante, dans les années 1920, par les professeurs Calmette, Roubaud et Richet (fils). Le constat établi est que : « la nourriture est trop peu abondante, irrégulière, peu variée, trop peu carnée, donc insuffisante et mal équilibrée » (cité par LABOURET, 1941). C'est, en partie, ce que Josué de Castro (1952) appelle la faim occulte : « *par carence de certains éléments nutritifs déterminés par leurs régimes habituels, des groupes entiers de population se laissent lentement mourir de faim, bien qu'ils mangent tous les jours.* » Autrement dit, les habitudes alimentaires conduisent à un déséquilibre alimentaire : les Africains consomment trop ou pas assez des denrées nécessaires.

Les méthodes et techniques culturelles ont été unanimement mises en cause, à coups de comparaisons, en prenant tout naturellement les exemples européens comme les modèles à imiter. Il ne pouvait en être autrement dans une relation de dominant à dominé. Les différences de comportement sont très prononcées entre les paysans français et africain. « *Le paysan français a fait de la France un jardin d'où émergent quelques îlots de brousse ; son homologue africain n'occupe qu'un archipel d'îlots dans la brousse, où la vie rurale tourne dans un cycle de jachères et de champs annuels* » (DELAVIGNETTE, 1931a). Et pour cause ! Le premier utilise la charrue depuis Virgile (79 à 19 avant Jésus-Christ). Pour lui, la charrue appartient à l'ordre naturel des choses des exploitants de la terre. En Afrique subsaharienne, les paysans élèvent des bovidés, mais la plupart ignoraient la charrue. Ici, selon l'ordre naturel des choses de la terre, « l'animal le plus utile à l'agriculture n'est pas une bête qui tire, mais une bête qu'on tue. » Et l'observateur de conclure : "il est plus facile d'apprendre à un Noir à conduire un camion qu'à pousser une charrue" (DELAVIGNETTE, 1931a). Explicitons et commentons les idées sous-jacentes aux citations.

Henri LABOURET et Robert DELAVIGNETTE occupaient les fonctions d'administrateurs coloniaux, respectivement, comme Commandants des cercles

²² La Haute-Volta se fait désormais Burkina Faso à partir 1984, dans le sillage de la Révolution d'août 1983

de Gaoua et de Banfora. Ils ont été donc des observateurs avisés, dont les matériaux anthropologiques collectés constituent aujourd'hui des références incontournables. Ceci étant, si on est d'accord avec leur diagnostic, on ne partage pas l'interprétation caricaturale qui en est faite.

Contrairement à son homologue européen, le paysan africain aurait-il une réticence à l'égard de la charrue ? Il faut d'emblée écarter cette allégation qui tendrait à pointer le doigt sur la tradition africaine, qui serait hermétiquement fermée à tout progrès.

La diffusion de la charrue, partie de la Mésopotamie et de l'Euphrate, s'est arrêtée chez les Berbères, sur la rive nord du Sahara. Les marchands arabes du commerce transsaharien n'ont pas assuré le relais entre les deux rives, tout simplement par mépris pour l'agriculture (MOUSSA, 1994).

Le Gouverneur Poiret serait le premier à introduire la charrue en Guinée Conakry en 1913. Trop lourde pour les races locales de bovidé, on l'a modifiée pour en faire une « charrue africaine ». La houe Manga²³, vulgarisée en pays moaga par la Société d'aide technique et de coopération (SATEC) et largement adoptée dans le moogo, en est une version.

Pas plus que les Arabes, l'administration coloniale n'a fait de l'équipement agricole une priorité. L'affectation des ressources du fonds d'investissement et de développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES), entre 1945 et 1960, le montre éloquemment. Plus de la moitié des fonds (51%) ont été alloués aux infrastructures (ports, chemins de fer, routes), 29% à la production, c'est-à-dire l'Office du Niger et à Richard Toll. C'est dans les 20% restants, consacrés au social, qu'il faut chercher le crédit agricole.

La mission philanthropique se révéla donc un leurre. En se retirant, l'administration coloniale laissa la plupart des colonies dans l'état de sous équipement où elle les avait trouvées. Sur le plan de l'environnement phytosanitaire de la production agricole, on n'a pas non plus fait des progrès décisifs : « insalubrité et médiocrité des récoltes expliquent la faible population des contrées chaudes et humides » (Gourou, 1946). Ce diagnostic tomba un quart de siècle après celui de Calmette et autres. Les invasions acridiennes, qui se produisent de façon récurrente, sont un autre fléau qui menace les récoltes : « hivernage catastrophique, parce que trop pluvieux ; le suivant

aussi calamiteux par manque de pluie ; la troisième année, pluviométrie normale, mais apparition d'immenses vagues de kogo »²⁴ (Nazi BONI, 1962).

Le tableau général de l'Afrique subsaharienne est sombre, autrement dit, il y a beaucoup d'effort à fournir pour surmonter les multiples contraintes qui jalonnent le chemin vers le développement. La situation du Burkina est encore moins reluisante.

2-Les handicaps propres au Burkina Faso

Trois dates, parmi d'autres, jalonnent l'histoire coloniale du Burkina : 1919, 1932, 1947. Elles marquent, respectivement, la création, la suppression et la reconstitution de la colonie de la Haute-Volta. Cela répondait à la logique de l'aménagement du territoire colonisateur. Rappelons qu'en dehors de la pointe sud de l'Afrique (Namibie, Zimbabwe, RSA) les colonies d'Afrique subsaharienne étaient des colonies d'exploitation. Que pouvait-on exploiter en Haute-Volta ? Le sous-sol n'offre pas grand chose, en comparaison du scandale géologique de certaines colonies ; la terre n'est pas fertile ; les précipitations sont insuffisantes et aléatoires ; le territoire se trouve à mille lieux des côtes, etc., mais la population est nombreuse, trop nombreuse peut-être !

Sur les ressources naturelles, les points de vue ou les centres d'intérêt divergent. Le Bulletin agronomique de l'IRAT (n°23, 1970) tire une conclusion assassine : « Aucun facteur naturel ne joue favorablement au développement de la structure. Les conditions naturelles, les propriétés physiques des sols, leur structure, ne sont guère favorables à l'installation de la végétation cultivée. » Il analyse ainsi les potentialités de la plaine, qui représente environ deux tiers du territoire du Burkina. L'Institut de recherche sur les huiles et les oléagineux (IRHO) y trouve pourtant son compte pour la production de l'arachide : « Nous retrouvons à Niangoloko²⁵ le même rythme de croissance qu'en France, au Sénégal et en Casamance » (Rapport annuel 1952). Vingt ans plus tôt la Compagnie Française de Côte d'Ivoire (CFCI) jurait le contraire : « Nous avons été trompés sur ce pays ou par ce pays même. Il produisait, paraît-il, quinze mille tonnes. Nous en demandions six mille. Nous en avons trouvé quatre cents » (DELAVIGNETTE, 1931b).

La faiblesse de la production était en fait liée à la nature profonde de l'économie de traite. « Singulièrement primitive et paresseuse » elle cherchait à

²³ Manga est la localité où l'outil a été expérimenté avant la diffusion

²⁴ Sauterelle ou criquet en langue Bwa

²⁵ Nom de la localité abritant la station de recherche

faire de gros profits sans investissement, en s'appuyant sur une main d'œuvre gratuite (SURET-CANALE, 1987). Même l'IRHO s'évertuait à trouver des arguments pour ne pas améliorer les rendements agricoles. " L'isolement géographique de la Haute Volta et le coût des engrais ne placent pas les recherches sur les fumures en première nécessité" (Rapport annuel 1952). Le même argument est repris dans le rapport de l'année 1953. " On se demande si l'éloignement de la Haute Volta de la Côte d'Ivoire ne rendrait pas stériles les efforts de recherche sur la nutrition minérale de l'arachide, en raison des prix de revient des engrais et du prix plus faible des arachides ?"

La recherche de la main d'œuvre gratuite a placé la Haute-Volta, pauvre et peuplée, au cœur de l'aménagement de l'Afrique occidentale française (AOF). Le tableau ci-dessous indique qu'elle fut la première des colonies d'AOF en terme de poids démographique.

Tableau n°1 :

Population de l'AOF et du Togo avant et après 1932

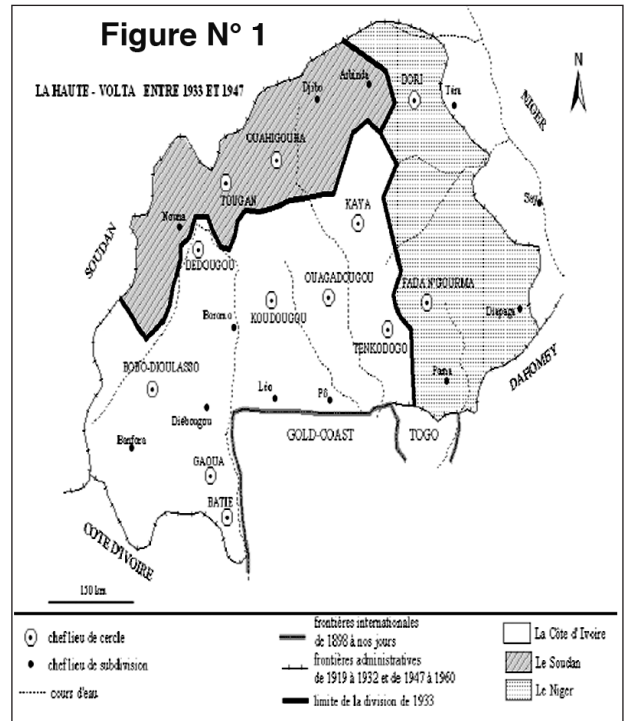
Territoires	Population en 1929	Population en 1935
Haute-Volta	3 146 813	-
Soudan ²⁶	2 633 163	3 565 513
Guinée	2 093 726	2 011 130
Côte d'Ivoire	1 722 931	3 848 728
Sénégal	1 313 637	1 596 675
Niger	1 285 515	1 758 039
Dahomey ²⁷	978 725	1 350 602
Togo	725 580	702 947
Mauritanie	296 516	382 656

Source: LABOURET, 1941

Malheureusement, cet argument ne pesa pas lourd sur la balance du colonisateur. Un décret du 5 septembre 1932, raya la Haute Volta de la carte, à compter du 1er janvier 1933 (figure1).

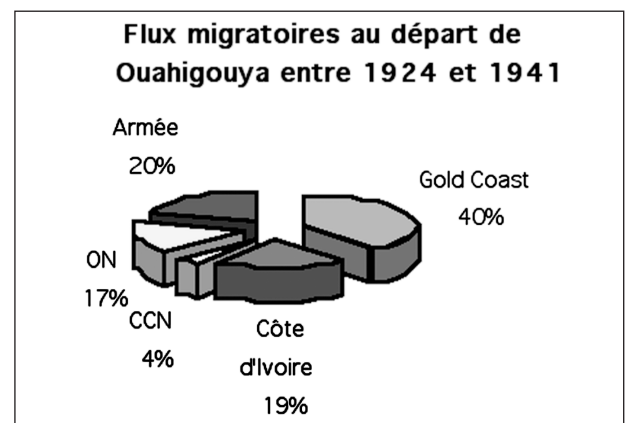
L'autopsie des mouvements, à partir du cercle de Ouahigouya, l'un des plus peuplés d'alors, met en évidence les mobiles économiques de la partition de la Haute-Volta.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le chemin de fer de la RAN, les cultures de plantations et les exploitations de bois de la Compagnie française de Côte d'Ivoire (CFCI) ont été les principaux bénéficiaires de la main d'œuvre voltaïque.



Dans le delta intérieur du fleuve Niger, la mise en valeur de 960 000 hectares, aménagés pour la culture du riz du coton, nécessitait de la main d'œuvre.

C'est vers ce proche chantier que furent envoyés les ressortissants de Ouahigouya. Contrairement à ce qui se passe en Côte d'Ivoire, on n'entend pas parler de cette diaspora, basée au siège de l'Office du Niger (ON) à Ségou. Absorption ou intégration, leur nombre, leur fixation sur des terres, le tarissement des flux, y sont pour quelque chose, en comparaison des vagues déferlantes intarissables en direction de la Côte d'Ivoire.



Source : ORSTOM, enquête RAN, 1979

²⁶ Le Soudan a changé de nom en 1960: MALI

²⁷ Le Dahomey a changé de nom en 1960: BENIN

En revanche, le Niger n'était pas mieux loti que la Haute-Volta sur le plan économique, hormis le fait d'être 4 à 5 fois plus étendu. Les faibles flux vers les chantiers de la Compagnie des cultures cotonnières du Niger (CCN) en attestent (figure 2).

On remarquera, en passant, que la Gold Coast, aujourd'hui Ghana, était la destination préférée des migrants voltaïques, pour des raisons diverses. La suppression de la colonie, avait pour but, en partie, de stopper ces flux et de les réorienter vers la Côte d'Ivoire. La Haute-Volta faisait ainsi les frais d'une rivalité entre deux systèmes coloniaux et deux méthodes de gestion : l'assimilation à la française, et l'association à l'anglaise.

La Côte d'Ivoire, qui s'est taillé la part du lion dans le partage, abrite aujourd'hui le plus fort contingent de la diaspora burkinabé, composée de migrants volontaires et de descendants des déportés de l'époque coloniale. Mais elle n'était pas la seule destination de la main d'œuvre voltaïque. Albert Londres²⁸ témoigne : « *Ainsi nous arrivons en Haute Volta, dans le pays mossi. Il est connu en Afrique sous le nom de réservoir d'hommes : trois millions de nègres. Tout le monde vient en chercher comme de l'eau au puits. Lors des chemins de fer Thiès/Kayes et Kayes Niger, on tapait dans le Mossi. La Côte d'Ivoire, pour son chemin de fer, tape dans le Mossi. Les coupeurs de bois montent de la lagune et tapent dans le Mossi.* »

On ne peut pas être plus éloquent ! Mais, face à ces prélèvements abusifs, la population a réagi de façon inattendue. A force de « *taper dans le mossi* », on a inculqué le virus de la mobilité à une population rurale sédentaire, attachée à sa terre. Au lieu de résister, elle a intériorisé la migration comme une valeur, le moyen le plus sûr d'une mobilité socioéconomique. C'est alors que les mouvements se sont généralisés et banalisés : « *Les uns sont partis pour une raison, les autres pour une autre, et les plus nombreux parce que c'est devenu une habitude* » (Colonna, 1945, An.).²⁹ Depuis lors, plus rien n'arrête les flux migratoires. La reconstitution de la Haute Volta dans ses limites de 1932, par la loi 47.1707 du 4 septembre 1947, n'a produit aucun effet. Ce revirement faisait suite à la « loi Houhouët-Boigny » du 11 avril 1946, abolissant les travaux forcés et à la « loi Lamine Gueye » du 7 mai 1946 abrogeant le code de l'indigénat. Les mouvements se sont amplifiés dans les années 1960, encouragés par le projet de double nationalité, envisagé par les présidents Hou-

phouët et Yaméogo. Alors, faut-il craindre, comme Marchal (1983), que le paysan burkinabé se convainque définitivement « *que l'émigration est la seule solution à ses difficultés économiques et qu'il n'y a pas d'avenir possible dans son pays* » ?

Il n'aurait pas tort, puisque le colonisateur, non plus, n'avait prévu un avenir pour la Haute-Volta ; autrement, il ne l'aurait pas dépiécée et répartie entre les colonies voisines. La seule consolation est d'être traversée par le chemin de fer de la Régie Abidjan/Niger (RAN). La voie ferrée atteint Bobo-Dioulasso en 1934 et Ouagadougou en 1954, un terminus imprévu. Pour ce pays enclavé, cette voie est le cordon ombilical avec la côte et l'extérieur.

C'est seulement dans la phase de la transition vers l'indépendance qu'on lui concocta un projet à la hâte. Le Gouverneur Général convoqua une conférence ad hoc à Dakar, en 1951, qui prit la décision de faire de la Haute-Volta, la cheville ouvrière de la production du coton en AOF. On lui fixa un objectif de 12 500 tonnes l'an, à l'horizon 1959-1960 (DAO, 1987). La Compagnie française des fibres textiles (CFDT) fut chargée de la coordination du programme et de la maîtrise d'oeuvre.

Surprise par une indépendance octroyée, la Haute-Volta assume son destin avec très peu de moyens. Dans les années 1950, son revenu moyen par habitant s'élevait à 3200 francs CFA, alors que celui des colonies mieux nanties, Guinée et Côte d'Ivoire, avoisinait 23000. La balance des paiements était équilibrée, à hauteur de 75%, par les pensions des militaires retraités, les salaires de ceux en activité et les transferts des migrants (Marchés Coloniaux du Monde, n°439 du 30 janvier 1954). Le début de la gestion de la souveraineté fut marqué par une instabilité politique, sur fond de crise économique, contre laquelle les coups d'Etat à répétitions se révélèrent inopérants. Pourtant, beaucoup d'eau a coulé sous le pont depuis 1960.

3 - Analyse critique des expériences en matière d'aménagement du territoire

Elle portera essentiellement sur les faiblesses structurelles de la production agricole et les entraves politico culturelles.

3.1- Les faiblesses structurelles de la production agricole

Avec une production de 630 000 tonnes, le Burkina s'est hissé au deuxième rang des producteurs afri-

²⁸ Albert LONDRES, terre d'ébène, la traite des noirs, Paris A. Michel, 1929, cité par I. MANDE, 1992

²⁹ Cité par Olivier de Sardan, 1984

cains de coton, derrière l'Égypte, au cours de la campagne agricole 2004-2005. Il ravit la vedette au pays des pharaons la campagne suivante, avec plus de 700 000 tonnes. Il a fallu plus d'un demi siècle d'effort pour atteindre ces sommets.

L'économie du pays s'en porte-t-elle mieux ? Oui, pour les deux à trois millions de Burkinabé qui vivent directement de la production du coton ; non, pour la grande majorité. En effet, s'appuyant sur un bilan de 30 ans de croissance, au taux de 4.5% l'an, BEROUD (1994) en conclut que "le développement du paysan-nat des zones cotonnières contraste, malgré sa pauvreté, avec la misère du sous-prolétariat agricole des grandes plantations industrielles". Autrement dit, on n'est pas dans la misère, mais on n'est pas sorti de la pauvreté, pour autant ! A une analyse aussi biaisée, on préfère la franchise de Servan-Schreiber (1981) : "La décolonisation, la fin des empires n'ont pas appauvri l'Europe. Elles l'ont enrichie... Les pays pauvres s'épuisent à fournir des matières brutes et achètent de plus en plus cher des produits transformés."

En effet, la CFDT a poursuivi ses activités après 1960, comme si l'indépendance des anciennes colonies était un non événement. Elle se fit même octroyer, en 1969, l'exclusivité d'achat du coton dans les pays producteurs africains de la zone franc et se défend, péniblement, d'exercer un monopole. Le dictionnaire Larousse définit l'exclusivité, comme une possession sans partage, et entend par monopole, un privilège exclusif. Comprenez qui pourra ! Si la détérioration des termes de l'échange a un lien avec les productions agricoles, c'est celui de n'avoir pas su y faire en améliorant la productivité. Les performances louables du Burkina cachent un problème récurrent de rendement.

La Haute-Volta a battu d'autres records par le passé et occupé des rangs d'accessit avant les campagnes 2004/2005 et 2005/2006. Elle fut la première d'AOF et d'AEF à franchir le cap de 2000 hectares cultivés en coton en 1952-1953 ; la deuxième, derrière le Cameroun, à atteindre 1000 tonnes de coton fibre en 1958-1959 (CCIC, 1993). Mais, comme on peut le constater, les performances portent sur le tonnage et la superficie. On ne fait pas cas du rendement. Le non-dit révèle, encore une fois, le cynisme du colonisateur, qui fondait son choix de la Haute-Volta, comme principal producteur de coton, sur l'abondance de la main d'œuvre, sans tenir compte des potentialités agro climatiques et sans mesures

d'accompagnement. Ce n'est pas pour rien que les rendements n'apparaissent dans les statistiques agricoles qu'à partir de la campagne 1957/1958.

Avant l'entrée en scène de la CFDT, le rendement du coton volait très bas, malgré les coercitions administratives, soit 30.6 kg/ha. La moyenne de l'Afrique subsaharienne était quatre fois plus élevée (131 kg/ha). En 1960, le rendement de la Haute-Volta était à peine au dessus (135 kg/ha) de la moyenne africaine des années 1950. En 2003, il a été porté à 991 kg/ha. Cette progression a été rendue possible par l'effet conjugué de trois actions décisives : la planification de la production, la création d'une zone cotonnière et la naissance de groupements de producteurs de coton, dont les activités sont coordonnées par un puissant syndicat.

De 1960 à 1970, trois plans triennaux ont été consacrés à l'amélioration du rendement. Le premier (1960-1962) se fixa l'objectif de relever les rendements agricoles en trois campagnes. Pari non tenu : on ne change pas les habitudes des paysans en trois ans. Le suivant (1963-1967) maintint alors le cap, malgré le coup d'Etat du 3 janvier 1966. Il mit l'accent sur la consommation de semences sélectionnées et d'engrais minéraux, la vulgarisation de la culture attelée. L'indice de production fut ainsi porté de 100 à 225. Le troisième (1968-1970) s'attela à la consolidation des acquis : semis en ligne et à bonne date, traitements phytosanitaires, formation d'artisans ruraux pour la maintenance des outils agricoles. L'innovation majeure de ce plan a été sans doute la régionalisation du développement, qui consistait « à mettre les moyens là où les conditions de rentabilité sont réunies. » Ce faisant, le gouvernement militaire rompait avec une certaine vision de l'aménagement du territoire, où les considérations subjectives prévalaient par rapport intérêts nationaux.³⁰

La zone cotonnière, délimitée par les parallèles 9°30' et 13°, latitude Nord, et les méridiens 2°40' et 5°30', longitude Ouest, couvre 76 000 km², soit environ le quart de la superficie du territoire national. Les conditions de production y sont parmi les plus favorables du pays. Elle se situe dans une « région climatiquement homogène et bien arrosée, dont les relevés pluviométriques sont exceptionnellement élevés pour la latitude du Burkina, et qui dispose d'un volant de sécurité pour avoir une agriculture diversifiée » (HARTOG, 1980). On ne s'est point trompé !

³⁰ L'usine de filature et de tissage du coton a été installée à Koudougou, ville natale du Président Yaméogo, sans autre justification que l'effet du prince. Elle a fermé ses portes.

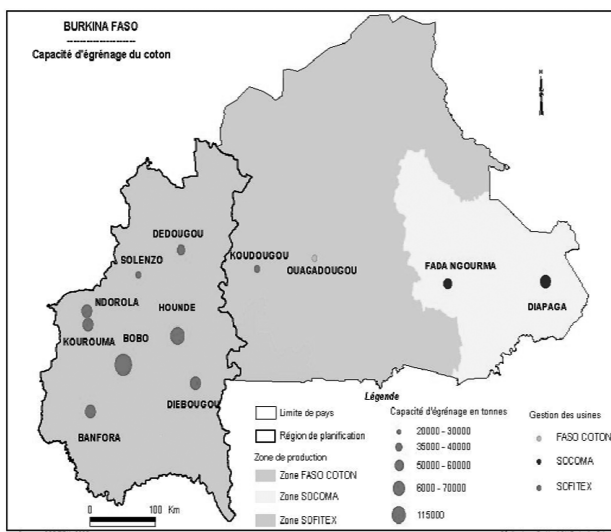
La zone cotonnière assure, à ce jour, 80% de la production nationale. Par contre, la loi cadre du 28 juillet 1965, portant création des organismes régionaux de développement (ORD), n'a pas été suivie d'effet. Au lieu de mettre en valeur les potentialités spécifiques de chaque région, les ORD se sont transformées en structures administratives appliquant partout les mêmes programmes de développement, en dépit de la disparité des conditions agro climatiques.

L'organisation des paysans a fait l'objet de plusieurs tentatives, depuis les sociétés indigènes de prévoyance (SIP), expérimentées au Sénégal en 1910, aux comités villageois de gestion des terres (CVGT), entrés en activité en 1997. Les GPC dérivent des groupements villageois, dont ils se sont séparés pour concentrer prioritairement leurs efforts sur la production du coton. Ils ont grandement contribué à hisser le Burkina au premier rang des producteurs africains.

Multiplier le rendement par trente ou par sept, selon que l'on parte de zéro ou du niveau atteint par la CFDT, c'est très appréciable. Malheureusement, on est encore loin du compte. La preuve en est que le pays se maintient très difficilement dans le peloton de tête. Les producteurs ne sont encore habitués à l'économie de marché, soumise à la concurrence et à la fluctuation des prix. A la moindre alerte, le réflexe est à la réduction des superficies emblavées, voire à l'abandon de la culture du coton.

Aussi, les sociétés cotonnières négocient-elles âprement ou facilement chaque campagne agricole, selon que le bilan de la précédente est décevant ou satisfaisant. Les campagnes de mobilisation des producteurs, organisées et financées par ces sociétés, soutiennent certainement la production, mais elles

Figure 3 : Sociétés cotonnières et capacité d'égrenage



masquent de plus en plus le plafonnement du rendement. Prenant le contre-pied des objectifs du troisième plan triennal, la production ressort allègrement de la zone cotonnière et reconquiert tout l'espace national pour assurer, semble-t-il, une répartition équitable des devises générées (fig.3).

Cependant, il ne faut pas se tromper de procès. Bien qu'imposée par le colonisateur, entérinée et encouragée après l'indépendance, la culture du coton, malgré les apparences, ne pose pas un problème d'aménagement du territoire. Le problème est ailleurs, dans la non émergence d'autres produits, dont le vide crée un contraste qui ne fait voir que le coton. La mise sur le marché de nouveaux produits comporte nécessairement des risques. Mais si on n'a pas le courage de les prendre, on ne fera que déplacer le problème au lieu de l'attaquer à la racine. Qu'est-ce qui pourrait être fait, qui ne l'a pas encore été ou pas suffisamment?

3.2- Des considérations subjectives prennent l'aménagement du territoire en otage !

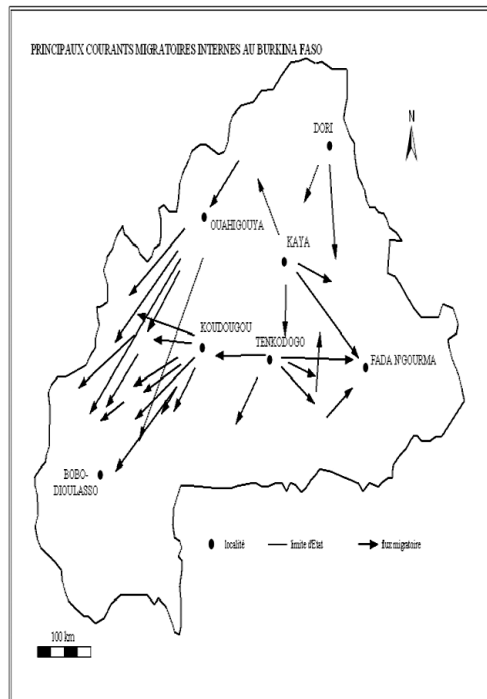
L'aménagement du territoire relève des prérogatives de l'Etat. Aussi, les problèmes qui en découlent, sont-ils principalement imputables aux orientations économiques des gouvernants et à leur gouvernance. Dans l'organisation de l'espace, le colonisateur poursuivait un objectif clairement affiché, que résume succinctement Delavignette (1941) : « Nous n'hésiterons pas à changer de place les chefs lieux de cercle ou de subdivision, en tenant compte du progrès économique des cantons (...) Aucune tradition de féodalité indigène ne tient contre une gare, une usine, un marché. » L'intérêt économique prévalait par rapport à toute autre considération. L'aménagement du territoire, vu par les gouvernants de la Haute-Volta indépendante, obéit très largement, pour ne pas dire exclusivement, à une logique politique, voire politicienne, bien que du bout des lèvres, on clame les intérêts supérieurs de la nation dans les discours officiels. Le découpage administratif devient un instrument pour récompenser des amis ou régler des comptes à des adversaires politiques. Le territoire national a été ainsi réaménagé trois : en 8 régions en 1960, en 10 en 1974 et en 13 actuellement. Quels que soient les mobiles, les entités créées sont rarement stables ni viables pour constituer des bases territoriales de développement.

Le président Maurice Yaméogo, s'est particulièrement illustré dans cet exercice. Alors qu'il disposait

d'un appareil électoral, le RDA³¹, qui raflait les suffrages à 99.99%, il organisa une chasse à la sorcière, sans merci, contre des fantômes d'opposants et les régions qui avaient voté pour eux. Dans le projet de regroupement des cercles en régions qui, heureusement n'a pas vu le jour, le sort de Bobo-Dioulasso et de Gaoua, considérés comme des fiefs du PRA³², était réglé. Le premier devait être amputé, le second, purement et simplement supprimé, pour faire émerger Banfora qui lui était favorable. Il a fallu le coup d'Etat du 3 janvier 1966 pour desserrer l'étau. Le Général Lamizana³³ le confesse : "A la vérité, pendant longtemps, l'on s'est caché de dire qu'il y avait un problème de l'ouest Volta. Pendant longtemps, le doute, la méfiance, le dénigrement même freinèrent les sentiments d'unité et d'appartenance nationales. Et puis, les puissances de fait, en 1966, parurent devoir s'infléchir" (Discours du 16 novembre 1974).

En a-t-on tiré la leçon ? C'est aux gouvernants actuels de répondre. Mais si l'on en croit le maire de Bobo-Dioulasso, de 1995 à 2000, le changement tarde

à venir, trente ans plus tard. "Nous avons hérité d'une ville qui a été longtemps abandonnée."³⁴ Sur qui peut-



Source : INSD

³¹ Rassemblement démocratique africain.

³² Parti du rassemblement africain.

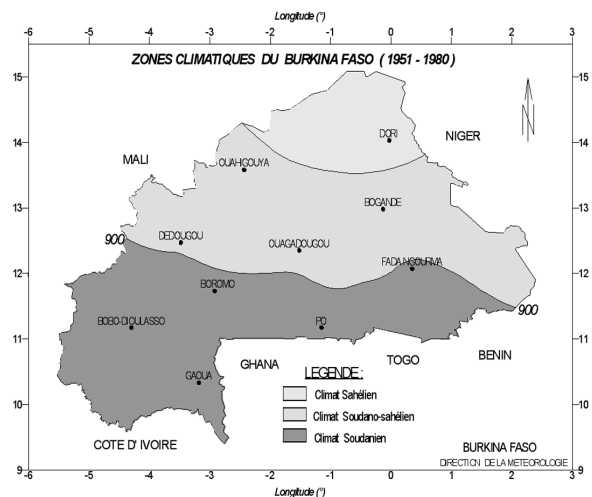
il pointer le doigt si ce n'est les gouvernants ? Bobo-Dioulasso et sa région sont une vitrine pour l'intégration nationale et la démocratie, outre des ressources naturelles exceptionnelles pour un pays sahélien, qui ne demandent qu'à être exploitées.

L'Ouest diffère du Centre et de l'Est du pays par son organisation sociale. Une trentaine de communautés villageoises, sans organisation politique centralisée, vivent pourtant en bonne intelligence, sur des territoires connus et reconnus, quelle que soit la taille du groupe ethnique. Elles ont en commun divers cultes : le Do pour la plupart, le Konon pour les Sénoufo, le Joro pour les Lobi, le Baor pour les Dagara. Mais elles ont toutes subi l'influence dioula, sous diverses formes : échanges commerciaux, religion et brassage culturel. L'immigration récente, sans grands heurts, est une illustration de cette ouverture d'esprit.

A propos de migration, la direction des flux indique la localisation des potentialités agricoles. Partant du Moogo, l'épicentre des mouvements, la plupart des migrants, agriculteurs et éleveurs, se dirigent de préférence vers l'Ouest, accessoirement, vers l'Est (fig.4). Ces migrants, dits écologiques, parce qu'ayant été contraints les sécheresses des années 1970 et 1980, savent où se trouvent leurs chances de survie. Les ressources naturelles leur donnent raison. Pour le démontrer, il suffit de quelques illustrations.

Sur le plan climatique, l'Ouest burkinabé s'étend en grande partie dans la zone soudanienne (figure5).

Figure 5



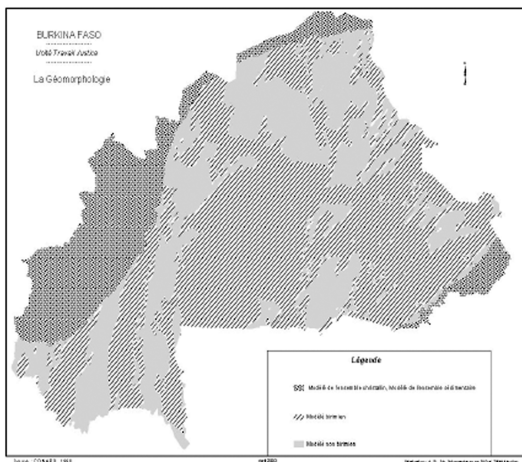
³³ Tombeur et successeur de Maurice Yaméogo

³⁴ Propos du Dr SANOU, lors d'une interview accordée à la presse nationale à l'occasion d'un bilan annuel

La période humide, utile pour la croissance des plantes, est de 200 jours en zone soudanienne, contre 70 jours en zone sahélienne. La marge de manœuvre des producteurs est donc plus grande. Par ailleurs, le quotient pluviométrie/évapotranspiration est supérieur à 0.5, condition requise un développement optimal de la biomasse. (SANOU, 1984).

MATHEY (1976) en conclut que l'Ouest burkinabé est une « région privilégiée qui a neuf chances sur dix de recevoir assez de pluie pour assurer les cultures annuelles ».

Sur le plan géologique, deux grands ensembles marquent le paysage : une pénéplaine et un plateau (fig.6).



La première, dont la structure est composée de granit et de gneiss, s'étend sur environ deux tiers du territoire national. Elle est imperméable ; ce qui facilite le ruissellement des eaux de pluie.

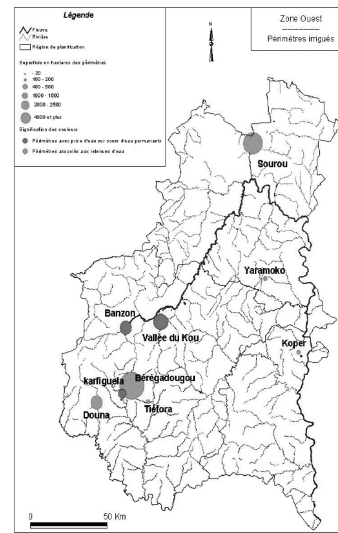
Le plateau est constitué de neuf couches de sédiments détritiques hétérogènes, ainsi disposés de bas en haut : grès inférieurs, grès de base, grès de Sotuba, grès à galets de quartz, schistes et dolomies, grès roses, schistes de Toun, grès de Koutiala et grès de Bandiagara. Les grès supérieurs, à texture grossière, sont poreux, alors que les grès inférieurs, totalement imperméables. Les premiers facilitent l'infiltration des eaux, les seconds en assurent le stockage. Le plateau s'apparente donc à un château d'eau, à l'instar de ceux du Fouta Djallon et de Bandiagara. Il a donné naissance à deux cours d'eau permanents, la Comoé et le Mouhoun.

Les couloirs de ces cours d'eau ont été longtemps évités par l'agriculteur et l'éleveur. SAVONNET y notait un peuplement sporadique, de 0 à 0.9 habitants au km², sur une bande de 100 000 km², dont 80 000 sous l'emprise de l'onchocercose (1965). En effet,

l'humidité favorisait la prolifération des vecteurs des grandes endémies humaines et animales, couramment appelées trypanosomiasis. Elles confinaient l'élevage bovin, notamment celui du zébu, au nord du 13e parallèle, qui était une barrière fatidique. Les trypanosomiasis humaines désignaient diverses pathologies, dont la maladie du sommeil et l'onchocercose, ont été les plus invalidantes ou meurtrières.

Le vide relatif des vallées des cours d'eau a été un appel d'air pour les courants migratoires. Selon les données de l'Institut national de la démographie, on a relevé, au nord de Bobo-Dioulasso, une progression moyenne, de 19%/an, de la taille d'un échantillon de dix villages, entre 1975 et 1985. Les gouvernants aussi convoitent ces couloirs comme des autoroutes de développement et s'organisent en conséquence. Au Burkina, ce levier de développement n'a pas encore été actionné à la hauteur du potentiel avéré et des attentes de la population. Des contraintes d'ordre diplomatique entrent certainement en ligne de compte. En effet, le territoire du Burkina est reparti entre trois bassins internationaux :

- le bassin du Niger (dont Beli, Tapoa et Sirba) 79 000 km² (29% de la superficie)
- le bassin de la Volta (Mouhoun, Nakamé, Nazinon et Pendjari) : 178 000 km² (65%)
- le bassin de la Comoé (dont Léraba et Yanon) : 17 000 km² (6%).



La gestion des eaux du bassin international est soumise à des conventions internationales. Autrement dit, les pays en amont ne peuvent pas disposer des eaux fluviales sans tenir compte des intérêts et des droits des pays en aval. C'est ainsi que le projet de barrage de

Noumbiel tarde à se concrétiser, en partie, par manque de financement, mais autant, à cause des réserves du Ghana. La gestion communautaire s'impose donc, dans l'intérêt bien compris des parties. Mais on ne saurait s'en prévaloir pour s'interdire toute initiative en amont (fig. 7 ci-dessus).

On ne comprendrait pas que le Ghana se construise le barrage d'Akossombo, à usage interne, et que le Burkina n'ait pas les coudées franches pour en faire autant. L'absence d'ouvrage hydraulique sur les cours d'eau permanents est plutôt révélatrice d'une absence de volonté politique. La mobilisation de l'eau de surface reste donc faible à l'Ouest. Les infrastructures qui se contentent à proximité de la source des cours d'eau, sont géographiquement mal implantées, insuffisantes en nombre et en capacité. Les plus grandes (Sourou, Moussodougou et Douna) ont une capacité de 375 millions de m³, soit moins de 10% du volume national. Cependant, 70% (6485 hectares sur 9321) des superficies aménagées sont à l'ouest. Cela s'explique par le fait que certains périmètres rizicoles (Vallée du Kou et Banzon) sont irrigués par une prise directe sur le Mouhoun.

En espérant que la construction de celui de Noumbiel n'est pas renvoyée aux calendes grecques, le barrage de Samandéni, en chantier, 5 à 10 km en aval de la Vallée du Kou, sera le premier ouvrage hydraulique sur le Mouhoun. Mieux vaut tard que jamais !

CONCLUSION

Le sentiment de pauvreté ou de richesse est, somme toute, relatif : on est plus ou moins pauvre ou riche par rapport à quelque chose ou à quelqu'un. Le Burkina n'est pas un pays pauvre, il a des contraintes majeures à surmonter pour atteindre ses objectifs. Cela suppose une évaluation sans complaisance de ses ressources et beaucoup de clairvoyance pour en faire une exploitation judicieuse. Cette dynamique tarde à s'imposer à tous, à commencer par les gouvernants, dont les appétits et les calculs mesquins distraient de l'essentiel. L'un des chefs d'Etat ne dit pas autre chose, en avouant que le Burkina souffre de la pauvreté d'esprit de ses hommes. Le diagnostic est inquiétant, parce qu'il est difficile d'enlever un boulet logé dans la tête. Dans ces conditions, la décentralisation intégrale en cours, plus ou moins calquée sur d'anciens espaces culturels, risque de déraper en accentuant les disparités et les cloisonnements. La cohésion nationale s'en trouvera compromise et l'Etat affaibli, parce qu'aucune région du Burkina ne peut se développer seule sans les autres, quels que soient les moyens déployés.

La population rurale fait des pas décisifs dans l'intégration nationale par les mouvements migratoires. Le brassage culturel engendre quelques frictions, réactions plus ou moins attendues, qu'il faut savoir contenir et surmonter, parce qu'au bout du compte, tout le monde en tirera profit. L'aménagement devrait donc s'atteler à canaliser ces flux pour en faire une force motrice du développement. Pour le moment, on les exploite surtout à des fins électorales. Il dégage donc une impression forte que les producteurs et les gouvernants ne regardent pas dans la même direction.

Bien entendu, on ne saurait nier les multiples initiatives du chef de l'Etat, notamment, « les journées du paysan », occasions annuelles pour prendre le pouls de ce secteur d'activité très sensible. Il se trouve que les retombées ne sont pas aussi sonores et visibles que les discours et les engagements pris. Il n'y a pas de grands chantiers en milieu rural, de la dimension de ceux exécutés ou en cours d'exécution dans les grands centres urbains. Le Burkina n'a pas un espace agricole sur lequel concentrer les efforts d'équipement, afin de créer une réserve céréalière stratégique. La reconquête de tout le territoire par la culture du coton en est une illustration. Mais, il n'est jamais trop tard de bien faire.

Bibliographie

BEROUD F., (1994), Réfections sur l'organisation des filières cotonnières d'Afrique. Coton & Développement n° 11 septembre.

BONI, N., (1962), Crépuscule des temps anciens. Paris, Présence Africaine.

CAPRON J., (1973), Communautés villageoises Bwa, Mali, Haute-Volta ; Mémoire de l'Institut d'Ethnologie, IX, Musée de l'homme, Paris.

DAO O., (1987), Agriculteurs de l'ORD de la Haute Volta (Burkina Faso). Un effort de développement économique. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Bordeaux III. UER de Géographie.

De CASTRO J., (1952), La géographie de la faim. Le seuil, Paris.

DELAVIGNETTE R., (1931a), Afrique occidentale française. Editions Géographiques, Maritimes et Coloniales

DELAVIGNETTE R., (1931b), Les paysans noirs. Récit soudanais en douze mois. Librairie Stock.

DUCOMMUN G. et al, (2005), Commercialisation vivrière paysanne, marchés urbains et options politiques au Burkina. Rapport final de synthèse, CE-DRES/UO-HESA/USAB

GOUROU P., (1946), Les pas tropicaux. Principes d'une géographie humaine et économique. 1e édition, Paris, PUF.

HARTOG T., (1980), Modes d'occupation de l'espace et différenciations régionales dans l'Ouest voltaïque. Doctorat de 3e cycle.

LABOURET H., (1941), Paysans d'Afrique occidentale. Collection : le paysan et la terre. Edit. Gallimard

MARCHAL J. Y., (1983), Yatenga, Nord Haute-Volta. La dynamique d'un espace rural soudano sahélien. Paris, ORSTOM, Travaux et documents n° 1967, 873 p. annexes, cartes.

MATHEY M., (1976), Pluies et cultures en Haute-Volta. Thèse de Doctorat de 3e cycle, Bordeaux.

MOUSSA P., (1994), Le caliban naufragé. Les relations Nord/sud à la fin du XXe siècle, Fayard.

PATERNOT M., (1954), Lumière sur la volta chez les Dagari, 4e Edition. Association des Missionnaires d'Afrique.

SANOU D. C., (1984), Quelques problèmes de dynamique actuelle. L'érosion des sols dans la région de Bobo-Dioulasso. Doctorat de 3e cycle, Géographie.

SAVONNET G., (1968), Carte de la densité de population. Atlas de la Haute-Volta, CVRS, Ouagadougou.

SERVAN-SCHREIBER J. J., (1981), Le défi mondial, France Loisirs.

SOMÉ P. H., (1980), Les transformations de la vie rurale dans l'arrière-pays de Bobo- Dioulasso. Doctorat de 3e cycle. Université Bordeaux III. Talence.

SOMÉ P. H., (2005), Aménagement régional et développement national. Exemple de l'Ouest burkinabé,

Thèse de doctorat unique, Université d'Abomey Calavi, BENIN.

SURET-CANALE J., (1987), Afrique et capitaux. Géographie des capitaux et des investissements en Afrique tropicale d'expression française. L'arbre verdoyant éditeur

Le Fouta Djallon, un espace fortement individualisé

Bano Nadhel Diallo* & Ibrahima Diallo**

Les particularités du milieu constituent un préalable à la compréhension du phénomène urbain, de son évolution, de ses rôles et de sa place dans l'espace régional et national. Le présent article présente les différentes conditions naturelles et humaines du développement urbain au Fouta Djallon. Son objectif est de déterminer si, à partir des caractères physiques et humains la région du Fouta Djallon présente une personnalité et forme un espace singulier plus ou moins différent des autres espaces régionaux de la Guinée. Cette personnalité (si elle existe) fait-elle du Fouta Djallon une région homogène ou plutôt un ensemble d'unités ayant chacune ses spécificités ?

L'étude présente les atouts et les contraintes qu'offre le milieu face à la formation des agglomérations urbaines de la région. Elle indique aussi comment les caractères physiques interfèrent avec les facteurs historiques, économiques et démographiques dans le processus de formation des agglomérations au Fouta Djallon. Les réponses de l'homme aux contraintes physiques sont déterminantes dans la nature et dans l'importance de l'armature urbaine et des réseaux qui en découlent. Pour comprendre l'univers urbain du Fouta Djallon il est nécessaire de connaître certains caractères fondamentaux du territoire : connaître le milieu physique qui a fixé les agglomérations; connaître les populations qui ont évolué sur le territoire ainsi que leurs rôles dans la naissance et l'évolution des villes, conditions premières de la formation des réseaux. Parler de réseau de villes ou de réseau urbain suppose l'existence de villes hiérarchisées en relations de communications, d'administration et d'échanges mutuels. Ce qui fait que les communications jouent un rôle capitale dans la formation et le fonctionnement des réseaux. Bien que l'urbanisation du type moderne date de la colonisation, elle s'est développée antérieurement au Fouta Djallon dans des contextes socio-économique et historique spécifiques. Ce sont ces spécificités qui font l'originalité du réseau et orientent son évolution.

A - Personnalités physiques et établissements humains du Fouta

Le Fouta Djallon est une zone de transition entre le Sahel au nord et à l'est, la forêt au sud et la côte atlantique à l'ouest. Du point de vue topographique,

le Fouta Djallon apparaît comme une région faîtière, un ensemble de plateaux élevés d'où l'on descend d'une part vers l'intérieur et de l'autre vers la plaine côtière. L'altitude adoucit les températures et donne à la région les caractères d'un climat tropical de montagne. Cette position fait du Fouta Djallon le passage obligé en direction des trois autres régions du pays. Elle en tire des privilèges importants marqués dans les communications et les échanges passés avec les quatre régions naturelles ainsi que ceux passés avec les pays limitrophes de la Guinée (Sénégal, Gambie, Mali, Côte d'Ivoire, Liberia). L'étude devra établir si ces atouts potentiels sont bien valorisés pour faire des villes du Fouta et des voies de communications qui les desservent des réseaux effectifs.

I - Des hauts-plateaux et des sites défensifs

Les conditions plus ou moins favorables que le milieu physique offre à la présence de l'homme constituent un facteur important dans la mise en place et la répartition des populations. Elles jouent un rôle déterminant dans la localisation de l'habitat. Ainsi, la topographie, le climat, les sols la végétation et l'hydrographie peuvent être des préalables plus ou moins satisfaisants à l'établissement humain. Elles peuvent être des contraintes et des facteurs limitant ou parfois de véritables atouts du développement.

La présente étude se fixe pour objectif de déterminer les atouts (ou les obstacles) que le milieu physique offre à l'urbanisation au Fouta Djallon. Il s'agit de montrer si les plateaux et les massifs du Fouta jouent (ou ont joué) directement ou indirectement le rôle de traits d'union entre les peuples ou s'ils ont été plutôt des obstacles et des barrières face à l'établissement des populations de la région. Ceci revient à déterminer si les massifs et plateaux du Fouta servent de refuges aux populations ou si au contraire ils ont constitué des barrières et des obstacles à leur évolution.

A- Une moyenne montagne africaine diversifiée

Pour le voyageur venant de la capitale Conakry, sise en Guinée Maritime (à l'ouest) ou de Haute Guinée (à l'est), le Fouta Djallon apparaît comme un ensemble montagneux qui se dresse brusquement et domine les deux régions. Il se présente tel un rempart en fort contraste avec la monotonie des terri-

* PhD, Département de Géographie, FLSH, UGLC de Sonfonia Conakry.

** PhD, Département de Géographie, FLSH, UGLC de Sonfonia Conakry.

toires qui l'entourent : cuvette du Niger qui s'étend à l'est et contient la Haute Guinée (jusqu'au territoire du Mali), cuvette du Sénégal au nord, plaine côtière à l'ouest. Dans le détail, le Fouta Djallon se présente sous la forme de trois ensembles montagneux : le Fouta Central, le Fouta Oriental et le Fouta Occidental. Du point de vue de l'altitude chacune de ces sous zones se présente comme un palier.

1- Les plateaux se présentent en trois paliers

Du point de vue du relief le Fouta Djallon est constitué d'un ensemble de massifs et de plateaux plus ou moins élevés. Dans le détail les plateaux se distinguent en trois gradins, le plus élevé occupant le centre de la région. Ce plateau central s'élève comme un belvédère (ou un dos d'âne) d'où descendent les deux autres : à l'est, les plateaux du Fouta oriental, et à l'ouest ceux du Fouta occidental. Chacun de ces ensembles de plateaux correspond à une zone entière avec ses formes de relief, ses potentialités, son peuplement et ses ouvertures vers l'extérieur. Le plateau du centre, le plus élevé est aussi le plus étendu en latitude. Il occupe toute la zone centrale du Fouta et s'étend de Mamou à Mali. Il se dirige en s'inclinant vers l'est et vers l'ouest par les deux autres branches en forme de gradins. On peut donc distinguer le territoire en trois zones de relief bien distinctes : les hauts plateaux du centre, les plateaux orientaux et les plateaux occidentaux du massif du Fouta.

a)- Les plateaux centraux ou le Fouta Central

Ils se composent de trois puissants massifs qui occupent le plus grand sous-ensemble de la région du Fouta Djallon : le massif de Dalaba au sud, le massif de Mali au nord et, entre les deux les plateaux de Labé et Timbi. Ils correspondent à ce qui est couramment désigné sous le nom de Fouta Central ; on désigne également ce sous-espace du nom de "Haut Fouta" (ou Dow Pellè), dans la terminologie locale. Ce qui signifie littéralement "le Haut des monts". Ce qui désigne cet ensemble comme étant la région faîtière d'où descendent les autres. Ils forment une large bande montagneuse du sud (Dalaba) au nord (Mali). C'est aussi le plus vaste ensemble homogène s'étendant d'un seul tenant sur environ 250 kilomètres entre ces deux préfectures. Cet ensemble se décompose aussi en trois massifs selon l'altitude : le massif de Dalaba au sud, celui de Mali au nord enserrant au milieu les plateaux centraux.

- Le plus impressionnant massif de cet espace porte le sommet le plus élevé de la région ; c'est le massif de Mali. Il s'étend au nord, à la frontière avec le Sénégal et porte la ville de Mali; son point culminant est de 1515 m au massif de Tangué au mont Loura (au nord de la ville).

- Quant au massif du sud dans Dalaba, plus exigu et accidenté, son altitude se situe à 100 m seulement en contre bas du précédent. Le point culmine de ce massif se situe à 1425 m au mont Tinka, à l'entrée de la ville de Dalaba.

- Ces deux plateaux sont plus élevés et enserrant le vaste plateau central, qui a donné son nom à toute la région; le plateau central couvre les préfectures de Pita, Labé, Lélouma et Koubia. L'altitude moyenne y est de 1 000 mètres (1 052 m exactement à Labé ville) bien que par endroits, elle atteint 1 250 m. C'est le plateau le plus étendu et qui renferme le plus grand nombre de surfaces planes découpées d'impressionnantes chutes : chutes de Kinkon, chutes de Sala et chutes de Kakrima.

En traversant ces trois massifs partant vers le nord, les entassements de grès offrent un véritable aspect de haute montagne à la zone : les *doghols* (ou plateaux) de Mali qui tombent de plus de 1.000 mètres sur les plaines de Gambie en quelques kilomètres seulement. C'est à la périphérie de ce haut plateau central que se trouvent les meilleurs sites climatiques et touristiques de la région. Les plus importants sites touristiques de la région se retrouvent ici : parmi eux on peut citer notamment les chutes de Kinkon à Pita, les chutes de Sala à Labé, les échelles de Djinkan à Lélouma, la dame de Mali à Mali, etc. A 100 kilomètres à l'ouest de la ville de Labé se trouve le site climatique de Dalaba (ou la Suisse de Guinée) tandis que celui de Mali est à environ 150 kilomètres au nord de la ville.

Ces plateaux offrent les plus beaux séjours au visiteur de la région. Ces plateaux recèlent également les trois mots topographiques clefs de la terminologie des formes d'aménagements et d'occupations de l'espace au Fouta Djallon : le *fello*, le *doghol* et le *aïndè*.

Le *fello* désigne la montagne, la butte formant le sommet du plateau. Il abrite le foullasso, village perché des éleveurs d'où ils surveillent le troupeau en contre bas.

Le *doghol* désigne le plateau, espace privilégié comme parc à bétail.

Le *aïndè* signifie le fonds de la vallée, près des cours d'eau où se retrouvent les bonnes terres de cultures et où, jadis venaient paître les bœufs de février à mai.

b) - Les plateaux orientaux, d'altitude moins élevée (750 m en moyenne), correspondent au " Bas Fouta " (ou *Ley Pelle*, littéralement " bas des monts "). On pourrait dire les premières marches de la chaîne du Fouta. C'est le domaine des " Kolladhè " c'est-à-dire, des vastes plaines en poular. La fraîcheur y est moins

dre à l'abri des hauts plateaux et les pluies sont également plus faibles 2 470 mm de pluies à Télimilé, 1 893 mm à Mali, 1 764 mm à Labé et seulement 1 660 mm à Tougué. Par ailleurs, ce bas plateau mène ses eaux loin vers l'intérieur de l'Afrique au lieu de couler vers l'océan atlantique tout proche (moins de 100 km au sud-est). Comme en guise de piédestal pour les hauts plateaux du centre ce plateau offre sa monotonie aux migrants qui ont investi la région au cours de l'histoire, les nombreuses vallées qui le traversent (Bafing, Téné et leurs affluents) servant de voies de pénétration. Dans le sens nord-sud cette zone fait frontière avec la Haute Guinée actuelle (anciens empires d'El Hadj Oumar et de Samory au nord, plateau Houbbou et pays de Sierra Leone au sud). L'état théocratique a dû braver de nombreuses incursions dans cette zone avant d'en fixer les limites définitives.

Dans l'ensemble, la mise en valeur du territoire présente une exploitation combinée et moins nette de la montagne, du plateau ou de la vallée. Néanmoins sur ce plateau se sont développées des agglomérations qui rappellent encore la gloire et le prestige du Fouta théocratique comme Timbo, Fougoumba, Bhourya et Koyin.

c)- Les plateaux occidentaux

Les plateaux sont encore plus bas vers Gaoual-Télimilé où l'altitude est en moyenne de 600 m. C'est sans doute de cette monotonie que la zone tient son renom de " pays des bowé ". Ils auraient servi de refuges aux divers groupes de migrants Badiaranké, Landouma, Coniagui et Basari auxquels se sont joints plus tard les Diakanké de Touba. Ces plateaux constituent également le passage privilégié des caravanes issues du Fouta Djallon et des pays mandingues

Vers l'intérieur, d'impressionnantes falaises assurent leur raccordement au Fouta central tandis qu'à l'ouest, tels des gradins, ils dressent leur rempart face à la mousson océanique à l'entrée de la plaine côtière.

2. Des plateaux étagés et un climat tropical d'altitude.

Les plateaux influencent de deux manières le climat du Fouta Djallon : par l'altitude qui abaisse les températures; puis du fait de l'étagement des plateaux sous forme de gradins plus bas à l'ouest et à l'est qu'au centre, la mousson océanique remonte assez loin jusqu'à l'intérieur du Fouta Djallon. Cet étagement entraîne une distribution régulière des précipitations de Télimilé à Tougué.

a)- L'influence de l'altitude sur les températures.

Le climat du Fouta n'est pas le moins original de ses caractères géographiques. Situé entre 10°10' et 12°30' latitude nord et entre 11°30' et 13°30' longitude ouest, le Fouta Djallon est entièrement dans la zone tropicale chaude. Son climat se caractérise par la chaleur en toutes saisons. Mais à cause de son altitude, la région est à l'abri des chaleurs excessives de fin de saisons sèches des régions voisines (Guinée Maritime et Haute Guinée). Les températures extrêmes enregistrées au cours des derniers mois de saison sèche ne l'affectent pas : la saison sèche dure 6 mois de novembre à avril avec une nuance fraîche (Bifi ou harmattan de décembre à mars) et une nuance chaude en début et en fin de saison de pluies (Dabbudè fin octobre-début novembre, Kawlè, fin mars-début avril)

- De décembre à mars le Fouta Djallon est envahi par l'air tropical continental. Pendant ce temps souffle l'harmattan, vent sec issu du désert saharien qui balaie tout le massif du Fouta Djallon d'est en ouest desséchant tout sur son passage. C'est la période de l'année au cours de laquelle on enregistre les minima de température les plus bas de l'année : 7°C et parfois moins sur les hauteurs de Mali, Dalaba et Labé. Mais aussi paradoxale que cela puisse paraître les minima absolus sont enregistrés plutôt à Mamou (à plus de 200 km au sud et à 700 m plus bas que Mali) ; le minimum absolu enregistré à Mali a été de 10°C, le 1er décembre 1939 contre 6°8 C enregistré à Mamou en janvier 1936. De même les moyennes des minima de janvier pour Mali et Mamou sont respectivement 16°1 C et 12°4 C. On l'explique par le fait que Mali se situe sur un plateau dégagé et Mamou, au fond d'un vallon. On est frappé par la même sensation d'écart de températures entre le plateau et les vallons en faisant la route Pita-Labé à la tombée de la nuit ou au matin.

Dans l'ensemble bien que les températures sont contrastées, elles ne sont jamais excessives. Les plus fortes de la région ont été enregistrées à Mamou (29°C) alors qu'au même moment elles se situent autour de 36°C à Conakry, 39°C à Siguiri et 43°C à Bamako. Aussi les hauts plateaux ne manquent-ils pas de variétés. L'étendue du massif entraîne évidemment des nuances sensibles dans chacun des trois grands ensembles de la région : le plateau occidental exposé à la mousson et protégé de l'harmattan par les plateaux centraux, reste plus chaud mais aussi plus arrosé.

b)- L'influence des plateaux sur la pluviométrie.

En fin mars début avril arrivent au Fouta les grands orages d'est ou du nord-est dus aux vents de l'harmattan. Lorsque ces vents heurtent les plateaux surchauffés, ils forment des tourbillons ascensionnels qui donnent des pluies. Ces pluies tombent en fin d'après midi (ou la nuit) après les fortes chaleurs diurnes. Elles sont enregistrées au Fouta au moment où les chaleurs torrides secouent toutes les régions voisines. La saison des pluies commence plus tôt sur les hauts plateaux que partout ailleurs dans le pays, déclenchée par les hauts plateaux. On dit que le relief prolonge la saison des pluies et apporte les pluies avant leur arrivée normale et les maintient (dernières pluies persistantes) lorsqu'elles ont déjà cessé partout ailleurs dans le pays (même en Basse Guinée). Du mois d'avril au mois d'octobre la région est sous l'effet des grandes pluies qu'apportent les vents d'ouest et de sud-ouest (mousson). L'étagement des plateaux joue alors le rôle de distributeur des vents humides et des pluies sur toute la région : les vents humides de la mousson venant de l'ouest et du sud-ouest gravissent progressivement les hauteurs du Fouta. Ces vents sont encore frais au moment d'aborder le haut plateau central, dans l'ensemble les pluies y diminuent faiblement par rapport à l'étirement en latitude de la région. Au total, les précipitations sont élevées et varient d'ouest en est et du sud au nord gardant pour le Fouta six mois de saison sèche et six mois de saison humide. Ces précipitations partout élevées, se situent autour de 2000 mm, preuve d'une bonne humidité en milieu tropical.

Les nuances restent pourtant sensibles : au nord, Mali reçoit en moyenne 1 893 mm alors que Mamou, au sud reçoit 2 006 mm (2 103 mm pour Kindia). Par ailleurs, à 600 m d'altitude sur la marge ouest du plateau, Télimilé reçoit en moyenne 2 483 mm, tandis que Labé (à 11°19 lat. nord) et Pita sur le même plateau mais plus à l'intérieur, reçoivent respectivement 1 467 mm et 1 882 mm. Tougué à l'est du plateau de Labé et à 900 m d'altitude doit se contenter de 1 660 mm, la plus faible pluviométrie de tout le Fouta. Une autre nuance montre les pluies qui diminuent de l'ouest vers l'est : 2 006 mm à Mamou, 1 882 mm à Pita, 1 764 mm à Labé. Mais Mali (1515 m d'altitude), situé à 100 kilomètres au nord de Labé, reçoit nettement plus (1893 mm). Les pluies, la persistance de l'humidité et les nuages qui les accompagnent abaissent les températures et provoquent la formation d'épais brouillards qui persistent longtemps dans la journée. L'humidité de l'air qui en résulte réduit remarquablement les amplitudes thermiques diurnes : à des minima de nuits élevées succèdent des maxima de jour modestes. C'est au cours de la sai-

son des pluies que l'on enregistre à Dalaba et Mali les moyennes mensuelles de températures les plus basses de l'année (18° C au mois de juillet à Mali).

L'altitude favorise la culture d'agrumes, met les bovins à l'abri de la tsé-tsé et offre un climat de montagne sain (riche en ozone) à l'homme. Son rôle est fondamental dans le choix et l'implantation des agglomérations. Le plateau oriental est plus continental ; il est moins arrosé et présente des amplitudes thermiques plus marquées. A cause de son étendue, le plateau central a un relief étagé et présente plusieurs nuances du climat tropical : sur de faibles distances les températures présentent de écarts sensibles. De même, aux hauts secteurs aérés et doux des massifs s'opposent des vallées chaudes pendant le jour et froides le matin et la nuit. C'est à cause de ce climat et en particulier à sa grande pluviosité que la Guinée doit sa réputation d'être le " château d'eau de l'Afrique Occidentale ".

3- Le Fouta Djallon, château d'eau de l'Afrique Occidentale

Les grands cours d'eau qui arrosent les états d'Afrique Occidentale descendent du Fouta Djallon. Les hauts plateaux du centre forment un ensemble perché d'où descendent ces principaux cours d'eau. Ce centre de dispersion dirige les eaux dans tous les sens :

- La Dimma (ou Haute Gambie) née à quelques kilomètres au nord de la ville de Labé et la Komba (cours supérieur du Rio Grande) au nord-ouest, descendent du centre des hauts plateaux centraux ;

- Le Bafing (Haut Sénégal) né à Mamou et la Téné née à Dalaba sur le versant est des mêmes plateaux, dirigent leurs eaux vers le nord-est dans les territoires du Mali et du Sénégal tandis que le Tinkisso, affluent de gauche du Niger né sur la marche orientale à Dabola, se dirige à l'est ;

- Sur les marches occidentales au sud-ouest, la Kolenté et la Kaba (Grande et Petite Scarcies en Sierra Leone) descendent rapidement le plateau et s'évalent en Sierra Leone ;

- En revanche le Konkouré (ou Rio Bramaya), la Fatale (ou Rio Pongo) et le Cogon cours d'eau côtiers descendus du versant ouest des plateaux du Fouta, demeurent les seuls fleuves de Guinée qui gardent tous leurs cours à l'intérieur du territoire national.

Tous les autres naissent en Guinée mais n'acquiescent de l'importance qu'en dehors du territoire national, dans les pays voisins. Tous ces cours d'eau de la région ont en commun d'être irréguliers et non na-

vigables (à cause des chutes et rapides qui les coupent) exception faite pour des biefs situés aux embouchures des cours d'eau côtiers. Les cours d'eau ont un régime irrégulier soumis à l'alternance de deux saisons l'une sèche l'autre pluvieuse. Les vallées sont profondes et très encaissées, ce qui donne aux cours d'eau l'allure de violents torrents qui ont vite fait de se vider de leurs eaux dès la fin des pluies. Par la forte pente ils ont un important potentiel énergétique à condition d'être plus réguliers : le barrage de Kinkon sur la kokoulo (affluent de Téné), est souvent à sec 8 mois sur 12.

Les cours d'eau et leurs affluents pour la plupart à sec pendant la saison sèche, font que le problème d'alimentation en eau et en électricité des populations n'est pas encore tout à fait réglé. Pour le moment les paysans du Fouta relaient dans les vallées l'élevage transhumant et l'agriculture vivrière. Depuis quelques années la réalisation de forages permet de suppléer par endroits, au manque d'eau potable. Mais ces forages sont en nombre insuffisant et ne couvrent qu'une partie du territoire. L'insuffisance d'eau une partie de l'année rythme de façon saisonnière la vie du paysan. Cependant au nord-est (plaine de Kolloun à Tougué) et au sud-ouest (Koundara), ces cours d'eau drainent des plaines alluviales de quelque importance. C'est seulement là que les sols promettent une organisation de l'agriculture intensive à grande échelle. Maintenant, on peut se demander, sur ces plateaux et massifs au climat doux et aux nombreux cours d'eau, que reste-t-il des paysages ?

4- Des plateaux couverts de vastes savanes ?

La terminologie locale distingue trois principaux paysages correspondant chacun à une position topographique sur le plateau, une formation végétale et un type de sol : le fitarè pour désigner la forêt, le bourourè pour désigner la savane.

La majeure partie du Fouta est couverte de savane verdoyante en saison de pluies. Le pasteur y garde le bétail loin des vallées où l'humidité de la saison augmente les glossines. Mais dès la fin des pluies apparaît le paysage désolé et squelettique qu'il cache, le bowal. Le bowal couvre environ 2/3 des hauts plateaux, ce qui, fait qu'il est considéré comme "impropre à l'agriculture" présage de la faiblesse agricole du Fouta Djallon. La savane est le paysage végétal dominant du Fouta. Elle présente plusieurs nuances allant du taillis d'arbustes (bouroure) à la forêt (fitaarè) de grands arbres et aux sous bois de lianes : le Fitare à Koura (*Parinarium excelsum*) et à Teli (*Erythrophelum Guineense*) est le type de forêt

le plus couramment rencontré au Fouta actuel. La plupart des arbres de cette savane sont protégées par les populations à cause de leurs bois, feuilles, écorces et fruits qui servent tant sur le plan alimentaire et artisanal que sur celui pharmacologique. Ces essences qui font partie intégrante de l'écosystème régional ont leur valeur consignée de génération en génération. Sous l'action de l'homme et de phénomènes naturels, la savane devient de moins en moins épaisse et la forêt (fitaire) se retrouve en reliques sur les montagnes de Dalaba, le long des cours d'eau, dans les réserves et les forêts classées, dans des sites témoins au sud, dans les forêts classées et réserves de Mamou à Ouré Kaba et dans les forêts galeries le long des cours d'eau.

Plusieurs types de sols se développent dans cette région, variables suivant la topographie, la structure et la permanence de l'eau. Dans l'ensemble, deux types de sols dominant dans ces paysages :

- le sol hansaghère ou sol de pente, hétérogène et formé d'éléments grossiers mais meubles, résulte de l'accumulation des matériaux de déjection au pied des falaises. En migration vers les bas de pentes, ce sol échappe ainsi à la cimentation latéritique.

- le sol ndantari, il est situé plus bas, sur pente plus douce. Il est plus fin, plus ou moins argileux et vulnérable au feu des brûlis. En fonction de la position et surtout du degré d'humidité, il se distingue en sol hollandhè (pluriel kolladhè) et sol dunkirè (pluriel dunkidjè) La prairie à graminées se développe sur les sols fins et humides, aux niveaux topographiques les plus bas, les kolladhè et les dunkidjè.

Le plus souvent, les sols graveleux sont recouverts de minces couches avec un horizon cuirassé avec une valeur agricole plus faible que sur les hauts plateaux. Ce sont les sols de rebords de plateaux "hansaghère", des bas fonds et des vallées fluviales qui constituent les meilleurs sols agricoles de la région. Ces sols se localisent en majorité dans les zones est et ouest du Fouta, dans les plaines et les bas fonds alluvionnaires. Ce sont les "kolladhè" de Dabola-Tougué, les "aïdhè" de Gaoual-Koundara ou les bas fonds humides (dunkidjè) des plaines bordières.

Des disparités physiques existent, mais les contraintes majeures du milieu naturel paraissent se situer au niveau de la topographie et des sols. Les cours d'eau sont nombreux leurs eaux dévalent rapidement les pentes et abandonnent les hauts plateaux à une saison sèche prolongée. La maîtrise de l'eau reste une condition vitale et une tâche décisive pour le développement de la région.

Aujourd'hui les populations du Fouta alimentent les plus grands flux migratoires du pays. La faiblesse agricole de la région est souvent mise en cause même si d'autres faits socio-politiques motivent assez souvent les déplacements des populations.

II- Un peuplement par secteurs

Les villages peuls se développent sur un gradin du plateau, en se hissant sur la hauteur (fello), en s'accrochant sur les rebords (doghol) ou encore en s'implantant tout simplement dans le fond de vallée (aïnde).

Sur le plateau central les agglomérations de Mali, Koubia, Lélouma, Labé, Pita et Dalaba se sont installées sur les hauteurs. Mais sur les marches est et ouest s'est développé soit un habitat de piedmont (Fougoumba, Bhourya, Timbo), soit un habitat de fond de vallée (Koundara, Gaoual, Tougué). Le centre, plateau plus étendu, uniforme et plus élevé, a fixé le maximum de populations sans doute parce que pendant longtemps, il est resté le plus sécurisant. De cette position les habitants de la montagne contrôlent plus facilement les hameaux de cultures, caravanes de porteurs ou les troupes. Tout semble suivre une logique bien rigoureuse où de fait, les trois zones de relief en présence fixent leurs potentiels d'une part en fonction de l'altitude et de l'autre en fonction de l'étendue des territoires respectifs. Sur les marches est et ouest du plateau les espaces sont étroits ; étapes décisives des populations à la recherche de lieux sécuritaires, elles ont au cours de l'histoire joué les rôles de refuges et de pourvoyeurs de populations pour les provinces de l'intérieur. Comme zones de transition, elles tiennent lieu de passages (de produits et d'hommes). N'est-ce pas là une des raisons logiques qui expliquent la faible densité de populations dans ces zones?

En définitive cet étagement du relief donne lieu à une distribution parallèle de la population en trois zones de densités.

a)- Au centre, sur la route nationale Conakry-Labé les villes de Labé, Pita, Dalaba et Mamou présentent les plus fortes densités de populations. La charge démographique, la durée de l'exploitation et l'usage de recettes agricoles comme le mouki expliquent sans doute mieux l'épuisement du sol. Cette zone continue à entretenir les plus importants courants de migrations de distances et de durées variables.

Tout d'abord de nombreux déplacements saisonniers entraînent des agriculteurs et éleveurs, des commerçants et ouvriers d'une agglomération à une autre de la région. Les agriculteurs et éleveurs vont à la recherche de pâturages et de terres agricoles plus riches vers Koundara et Gaoual. Ces déplacements

se terminent parfois au Sénégal où les jeunes peuls constituent aujourd'hui encore une importante fraction de la main d'oeuvre dans la culture de l'arachide. Une partie des migrants va vers la Gambie, émigration vers les basses terres marginales du Fouta (Gadha woundou, Badiar et surtout N'gabou en Gambie) héritée de l'émigration conquérante du 19^e siècle et qui est très prisée dans les pratiques initiatiques du jeune peul. Sur cet espace l'habitat est si dense qu'il laisse peu de place à la brousse. Les agglomérations se succèdent distantes de quelques kilomètres seulement (parfois quelques centaines de mètres) qu'occupent les champs et les parcours du bétail. Dans les vallées (de la sala, la fétoré, la karkrima et la kokoulo) de même que sur les hauts plateaux de Mali et Dalaba, la densité de l'habitat baisse sensiblement. Ici les hauteurs massives, les sommets et les plateaux cuirassés servent de pâturages et les agglomérations occupent un gradin du "hansaghèrè". Ainsi s'établissent les hautes villes de Mali et Dalaba abandonnant les contrebas et les vallées à l'agriculture permanente.

b)- A l'est le plateau est partout entaillé par les vallées du Bafing, de la Téné et de leurs nombreux affluents. Ces vallées servent de voies de pénétration aux immigrants Mandés (Macinanké surtout). Là se sont développés les centres historiques de Timbo (capitale du Fouta théocratique à quelques kilomètres de Mamou) et Fougoumba (métropole religieuse et lieu de couronnement des Almami dans le Dalaba). Quelques villages se succèdent autour des kolladhè de Kankalabé (dans Dalaba) et Niagara (dans Timbo), sur les interfluves et vallées non infestées de glossine (Sokotoro) ainsi qu'autour des relais ferroviaires (Dounet, Kégnéko, Saramoussaya et Dogomet). Mais l'habitat est encore moins dense dans tout le secteur jusque dans les vallées de la Kolloun et du Tinkisso où les villes de Tougué, Dabola et Dinguiraye demeurent les seules agglomérations importantes en direction du nord et de l'est. Partout ailleurs le bowal est désert, quelques bas de pente et fonds de vallées seulement se prêtant à l'occupation humaine.

c-) A l'ouest et au sud des agglomérations sont accrochées aux plateaux (ouest de Mamou) mais la tendance est à leur abandon au profit des "hansaghèrè" plus fertiles. Les hauteurs ne servent plus qu'à accueillir le bétail et les cultures fumées pendant l'hivernage par le pacage du bétail la nuit. L'habitat se concentre ici dans les "aïndè" et sur les "hansaghèrè". C'est dans ce milieu ni austère ni très favorable que s'est installée le peuple du Fouta.

B- Un milieu humain marqué par l'histoire

L'étude physique ci-dessus montre un milieu sinon austère du moins sans atouts particuliers pouvant justifier de fortes densités. Les bons sols sont limités à de petits secteurs surexploités. Le manque d'eau sur les hauts plateaux a fini par confiner le cheptel sur les franges du territoire où la fraîcheur des vallées entretient quelques maigres pâtures en saison sèche. Il n'en demeure pas moins que le Fouta Djallon reste aujourd'hui la région la plus peuplée en Guinée : sur seulement 16 % du territoire elle abrite 24 % de la population avec une densité moyenne de 50 habitants au kilomètre carré (la moyenne nationale se situe autour de 24).

Il y a là un paradoxe apparent entre la forte population et les faibles ressources. Dans ce qui suit il s'agira d'interroger l'histoire pour chercher la réponse aux fortes densités. La mise en place de la population en donne la base. Elle permet d'identifier les zones de peuplement et tenter d'expliquer les densités rencontrées. Dans une seconde étape l'étude cherchera à établir si ces densités de populations ont varié dans l'espace et dans le temps. La mise en place des populations et de l'habitat dans les diverses zones du Fouta Djallon s'est effectuée dans un passé récent. Le peuplement est inséparable de l'histoire de la sous région ouest africaine, en particulier de la dislocation des empires du Mali, de Gao et du Macina. Les événements qui suivent la dislocation de ces empires entraînent des flux importants de populations fuyant l'instabilité et la crise. Une bonne partie de ces migrants se fixe sur les hauts plateaux.

Le commerce européen qui se développe sur la côte entraîne d'autres courants caravaniers à travers le Fouta Djallon. En ce moment, le Fouta Djallon est organisé sous la forme d'un état théocratique puissant doté d'un grand pouvoir d'organisation. Mais cet état doit faire face à une hostilité farouche de la part des animistes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son territoire. Ainsi, même si au départ le pouvoir théocratique ne présente aucune visée expansionniste la lutte armée devient pour lui une question de vie ou de mort. Il engage la guerre sainte (Djihad) contre tous les animistes proches comme lointains à commencer par les hôtes mandé (Dialonké, Sousou et Baga) et Poulli. Pour y parvenir l'état théocratique forme une fédération centralisée et fortement hiérarchisée. La guerre sainte se solde par la victoire des musulmans en 1727-1728. L'état théocratique devient ainsi " une véritable puissance régionale dont l'influence s'exerçait, semble-t-il, sur au moins une vingtaine de petites chefferies qui l'entouraient et lui payaient tribut.

La documentation disponible et l'histoire contée ne permettent pas de fixer une population sur les hauts plateaux avant le XI^{ème} siècle, période au cours de laquelle le territoire a été investi par plusieurs vagues de migrants. Des populations d'origine Mandé comptent parmi les tout premiers de ces migrants. Les Dialonké, certainement les plus nombreux ont surtout marqué le territoire. Avant eux les Baga, Landouma, Nalou, Mikhifore se seraient installés et cultivaient la terre. Il y a eu par la suite d'autres arrivées parfois massives, issues d'horizons divers où les peuls musulmans sont majoritaires.

Le peuplement du Fouta Djallon s'explique d'abord par le fait que ses hauts plateaux servent de refuges pour les populations fuyant les crises et l'insécurité des empires africains en décadence à partir du XI^{ème} siècle. La dislocation des empires du Mali, de Gao, du Macina et du Fouta Toro entraîne dans la région des vagues de migrants Dialonké, Sousou, Baga, Sarakollé, Diakanké et Peul. Le peuplement se réalise aux rythmes de ces migrations dont certaines l'ont très marqué.

En général toutes les populations s'installent sans difficultés dans les différentes parties du massif. Pendant des siècles la cohabitation s'est passée sans heurts chaque groupe pouvant subsister en exploitant sa partie du territoire et en effectuant des échanges avec les voisins. Il s'instaure une distribution du peuplement selon les activités les éleveurs sur les hauteurs et les agriculteurs dans les plaines et les vallées. L'installation de nouveaux arrivants s'effectue le plus souvent par affinités ethno-linguistiques, communauté d'activité ou de religion. Entre le XIII^{ème} et XIX^{ème} siècles le Fouta Djallon se peuple en accaparant la population des états qui l'entourent et devient l'un des plus densément peuplés d'Afrique Occidentale. L'insécurité régnant partout sur les frontières ramène les populations au centre du royaume où la stabilité et l'organisation socio-économique en vigueur facilitent leur installation. Ces immigrants forment la souche essentielle de la population actuelle de la région. Deux grands groupes dominent le peuplement du Fouta : d'un côté les agriculteurs mandé (Dialonké, Sousou, Baga, Landouma) et Poulli et de l'autre les éleveurs peul. Ils occupent jusqu'aux bowé (singulier bowal) renommés pour leur pauvreté en sol. Il se développe un habitat selon les genres de vie : sur les plateaux à l'abri de la mouche tsé-tsé s'installent les Peul pasteurs tandis que les sols de bas fonds et de vallées accueillent les paysans Mandé et Poulli. Ce découpage du territoire marquera fondamentalement l'évolution démographique et la formation des agglomérations au Fouta Djallon.

I- Quelle population pour le Fouta préislamique ?

Le Fouta Djallon a donc été au cours de l'histoire une zone de rencontres et d'évolutions de plusieurs groupes de populations.

On peut distinguer :

- Les Mandé composés de Dialonké, Sousou, Baga, Sarakollé, et Diakanké auxquels se rattachent les groupes minoritaires Landouma, Nalou et Temene de l'ouest.

- Les Poulli, Peul païens moins nombreux dont le groupe a été élargi aux minorités Coniagui et bassari établies sur les marges nord-ouest de la région.

- Les Peul, arrivés les derniers par vagues successives surtout à partir du XVII^{ème} siècle, sont devenus largement majoritaires et au nom de l'islam, ont refoulé ou asservi leurs hôtes Mandé et Poulli en leur déclarant la guerre sainte.

Les Mandé et Poulli sont agriculteurs et chasseurs et les peuls éleveurs. Mais André ARCIN et Gilbert VIEILLARD qui sont les premiers auteurs à retracer l'histoire du peuplement du Fouta Djallon en faisant des recoupements avec l'histoire des migrations ouest africaines, se contentent d'hypothèses quant aux questions de date et d'ordre chronologique du peuplement. Chaque groupe a connu une évolution historique propre à sa forme d'organisation et de production. Les Mandé et Poulli sont présents sur les hauts plateaux au XI^{ème} siècle, peut-être avant. Tous agriculteurs et chasseurs ils vivent dans de bons rapports de voisinage. L'histoire contée et écrite n'enregistre nulle part de conflits entre eux. Environ sept siècles durant ils dominent le territoire, travaillent la terre et font la prospérité économique de la région. Ils fondent des villages dont les toponymes rappellent l'origine mandé : Bendougou, Koyin, Bamikhouré, Ninguélandé, Labé. Dans l'état actuel des connaissances on ne peut chiffrer les populations vivant sur les hauts plateaux à cette époque.

Toujours est-il que pendant la période préislamique, les hameaux se forment en fonction des activités et des genres de vie. Ils sont bien différents par les populations (Peul sur les coteaux Mandé et Poulli dans les bas fonds et les vallées) qui tissent des rapports de coopération, d'entraide de complémentarité : les peul apportent les produits de l'élevage (bœufs, lait, cuir) qu'ils échangent contre les grains et les tubercules récoltés par les Mandé. Tous obtiennent les ustensiles et instruments d'usages courants fabriqués des tisseurs, forgerons, potiers et menuisiers des villages d'artisans. Les liens de dépendance sont réciproques

et indépendants : tout agriculteur a la latitude d'entrer en relations d'échanges avec l'éleveur de son choix et vice-versa. Ici le critère de choix fondamental demeure la distance dont dépendent les réseaux qui se tissent. On peut en conclure, qu'à l'avènement de l'état théocratique aucune organisation administrative ne caractérise le territoire du Fouta Djallon.

II- Organisation du territoire et mise en place des agglomérations par l'État théocratique

A partir de la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle les crises répétées qui affectent les empires limitrophes du Fouta Djallon (Macina, Fouta Toro et Boundou principalement) entraînent successivement sur les hauts plateaux, des peuls musulmans de plus en plus nombreux. Éleveurs, ils s'installent sans difficultés sur les bowé non mis en cultures par leurs hôtes. Au départ ils vivent en bons termes avec ceux-ci pourtant animistes, comme la plupart des populations des empires voisins. Les peuls tentent d'abord pacifiquement de convertir leurs voisins à la nouvelle religion. Rien à faire, ces animistes fiers des fétiches légués par leurs aïeux, sont foncièrement hostiles à l'islam. Pour les y emmener les musulmans en viennent aux armes et leur déclarent la guerre sainte dont l'objet est d'enrayer l'animisme tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume. Les musulmans sortent victorieux de la guerre et, à ceux qui refusent de se convertir il ne reste de solution que la fuite ou l'asservissement.

A partir de là, forts de leur sens élevé d'initiative et de responsabilité, l'esprit conquérant et la capacité d'organisation les peuls mettent en place un état théocratique puissant. Cet état est structuré et hiérarchisé comme il n'en a jamais existé antérieurement sur les hauts plateaux. Toute l'évolution ultérieure de la région porte les impacts de cette organisation. En l'occurrence la répartition de la population et de l'habitat est fortement marquée par l'organisation sociale et économique de cette époque. En témoigne l'organisation du territoire qui en découle.

1°)- L'organisation administrative du territoire et la naissance des agglomérations

La structuration de l'espace à des fins administratives et politiques date de l'avènement de la théocratie. L'état théocratique fonde son administration sur la division du territoire en neuf provinces. La province est composée d'un ensemble variable de villages. La structure administrative est très hiérarchisée et se compose de trois échelons : le village ou miside, la province ou diwal et la fédération.

a)-La paroisse (ou miside) est l'unité administrative de base dans l'état théocratique. C'est un gros village centré sur un hameau et sa mosquée autour desquels sont groupés d'autres hameaux en nombre variable. La miside est le centre de toutes les activités régissant la vie des populations. C'est là que les fidèles se retrouvent chaque vendredi pour la grande prière hebdomadaire. Ce jour de retrouvailles et de pourparlers réunit tous les adultes de quelque rang qui sont censés quitter les hameaux pour se rendre au village-mosquée. L'occasion est mise à profit pour discuter des problèmes d'intérêt collectif et pour transmettre les ordres et décisions des échelons supérieurs (les décisions du pouvoir central et du Grand Conseil des anciens).

En grossissant la miside ou village-mosquée initial (devenu village-mère) donne naissance à d'autres villages secondaires (micide tokosèrè) qui gardent avec le premier des rapports plus ou moins étroits à travers des liens politiques et de parenté. Ainsi se forment à travers le Fouta des villages plus ou moins étendus dépendant les uns des autres. Les villages secondaires reçoivent des villages-mères les ordres et les insignes du pouvoir (turban, tambour et titre du commandement). Des villages se rapprochent en grandissant et d'autres se regroupent sous l'impulsion de l'administration pour des raisons diverses. Progressivement se forment ainsi les agglomérations par concentration des populations et de l'habitat. Les hameaux sont de deux catégories : les foulaso ou marga qui sont habités par les hommes libres et les roundé habités par les esclaves.

- Le roundé, sis dans les plaines et les vallées, est un gros village aux habitations serrées dans un espace unique dont la vocation est de libérer plus de place aux champs. Il abrite les travailleurs de la terre (serfs) qui sont soit des autochtones asservis, soit des animistes capturés au cours de la guerre sainte ou encore des esclaves achetés aux autres royaumes esclavagistes comme l'empire de Samori. Les affaires courantes du roundé sont traitées par un " santigui ou manga " nommé par le chef du marga dont dépend le roundé. Le santigui est assisté par les anciens du roundé.

- Le marga (ou foulaso) est le village peul, construit sur le plateau. Il présente une plus grande dispersion des habitations dans des enclos avec parcs à bétail. Le marga a bien connu les regroupements face au

périmètre animiste mais l'habitat reste plus diffus à travers les hauteurs du plateau. Il est dirigé par un chef (Hoore kaïdi, littéralement tête de liste) nommé par le chef de village (lamdho miside) et assisté par les représentants des principaux lignages habitants le marga pour le traitement des affaires courantes.

Le village est sous l'autorité d'un chef de village (lamdho misside) nommé par le chef de province sur proposition du conseil des anciens du village. Il joue le rôle d'administrateur civil : il assure le maintien de l'ordre, collecte les impôts, recrute les contingents de soldats, règle les conflits domaniaux, reçoit les étrangers et soumet leurs doléances à l'approbation du conseil des anciens. Il est le gestionnaire des terres du village. Un nombre variable de villages (misiide) se regroupe pour former la province (ou diwal).

b)- La province (ou diwal, pluriel diwe) constitue la plus grande division administrative autonome de l'état théocratique. Chaque province a son territoire qui peut compter plusieurs villages (misiide). La province possède aussi son armée et jouit d'une grande autonomie dans le cadre des affaires internes.

Le chef de province (lamdho diwal) est nommé par l'almami. Il est le responsable des affaires de la province pour lesquelles il est assisté du conseil des anciens de la province. Il préside la construction d'écoles et l'enseignement du coran, dirige la guerre sainte pour l'expansion de la province, veille aux élections des chefs de villages (lamdho miside), perçoit les impôts et taxes au bénéfice du trésor public, assure la sécurité et garantit la justice dans la province. En matière de justice il est assisté du conseil des anciens de la province qui est souverain.

c)- Les huit provinces forment la fédération du Fouta Djallon connue sous le nom de Fouta théocratique. C'est un vaste territoire bien structuré avec des provinces et des paroisses définies et aux limites précises chacune placée sous une autorité compétente. La démographie atteste un peuplement particulièrement important pour cette région. Comme indiqué plus haut, la structure de cette population met l'accent sur l'importance de la population servile³⁵. A cette structure administrative très hiérarchisée correspond un pouvoir politique également hiérarchisé. A la tête de la fédération le chef de l'état prend le titre d'almami (déformation du mot arabe imam, c'est-à-dire, personne qui dirige la prière). Issu de la famille royale de la province

³⁵ - Les chiffres renferment certes des erreurs comme tout recensement surtout qu'il est administratif donc d'objet essentiellement fiscal. Ils confirment cependant qu'au début du siècle la population servile constitue au moins la moitié de la population tant au niveau des cercles qu'au niveau du Fouta tout entier.

de Timbo, l'almami est élu à la majorité absolue par les 8 chefs de provinces lors d'une grande assemblée biennale tenue un vendredi à Fougoumba.

Si dans certains villages secondaires vivent des familles homogènes et en nombre limité, la population des villages-mères et chefs-lieux de provinces augmente rapidement et devient très hétérogène. La plupart de ces populations se regroupent par affinités de langues et d'origines géographiques. Plus qu'un jour de grande prière hebdomadaire, le vendredi devient un jour de retrouvailles et d'affaires. On en profite pour faire les échanges et pour présenter les nouveaux venus parmi lesquels figurent de plus en plus des tablibé (cerno) et des commerçants étrangers. Des villages deviennent ainsi des centres de plus en plus importants et les chefs-lieux de provinces (diwe), de grands carrefours d'échanges qui attirent des hommes et des produits de tous horizons.

2°)- Rôle du commerce dans la formation des agglomérations au Fouta Djallon.

Le Fouta Djallon occupe une position capitale dans les circuits d'échanges séculaires est-ouest et nord-sud entre le Niger et le Sahara. Et traditionnellement le territoire a des relations commerciales préférentielles avec la Sénégambie et le Sierra Leone. Les chefs de provinces vont mettre à profit ces atouts essentiels pour étendre leurs relations commerciales avec les pays voisins.

En fait si les relations traditionnelles assurent la complémentarité dans la vie quotidienne des populations, la vie économique de l'état théocratique requiert des chevaux, des armes, des corans, du papier, etc. que doit lui procurer le commerce extérieur. Il engage donc une vaste campagne diplomatique en direction des empires voisins, politique dans laquelle la toile de fonds consiste à opposer les "terres de l'islam" (le Fouta et les pays musulmans) et celles des animistes. La stratégie consiste à avoir des relations de commerce et de bon voisinage avec les pays musulmans et à entretenir l'état de guerre dans le monde animiste, fournisseur d'esclaves : l'état théocratique signe des accords commerciaux et des pactes militaires avec Samory ; des accords commerciaux et de non agression avec des états côtiers du sud (Benna dans Forécariah) et du nord (Naloutaï dans Boké). Ces accords permettent aux caravanes du Fouta et de Haute Guinée de livrer leurs produits jusqu'à la côte. La stratégie consiste à placer ces marchés en dehors du territoire, sur les marges est et ouest des plateaux, à des endroits sécuritaires et accessibles par les caravanes de porteurs, en particulier ceux du

Fouta et de Haute Guinée. Le pouvoir théocratique interdit systématiquement la tenue de marchés à l'intérieur des agglomérations de quelque importance. Le marché est considéré comme un lieu de corruption et d'exhibitionnisme, toutes formes de profanation de l'islam. Ils sont destinés à assurer le ravitaillement en certains produits de consommation courante (sel et cola) mais aussi surtout en marchandises et objets de prestige pour l'aristocratie.

Les marchés de contact se développent tout autour du Fouta notamment sur les marges est (en direction du Soudan) et ouest (vers la côte) et ouest :

- A l'est le long des pistes commerciales vers le Soudan, se naissent aux marges des provinces de Timbo et Fodé Hadji, les centres de Kouroufin, Arfa Moussaya et Feela Garankéla. Les agents commerciaux y sont dominés par les dioula qui, à partir de la côte atlantique ou du Soudan se procurent les marchandises que leur commandent les almami : sel, tissus, captifs, poudre à canon. La plupart des commerçants évoluant dans cette zone finissent par s'y établir à cause des facilités de communication avec le Soudan.

- A cause du nombre élevé de petites chefferies situées en marge du Fouta théocratique nombre de marchés sont créés : Kousi, Bambaya, Samesènè, Pikè, Démokoulima, Kébalè et Téliko. Les plus importants seraient Bambaya et Démokoulima.

Dans l'ensemble ces marchés servent de lieux de dépôts et d'échanges pour des produits locaux d'exportation contre des marchandises importées d'Europe. Depuis, plusieurs porteurs du Fouta et de Haute Guinée s'y arrêtent, échangent leurs produits et repartent vers l'intérieur. Les caravanes sahariennes apportent le sel, les chevaux, le papier, les corans, les perles et autres produits méditerranéens. Elles achètent le cuir et la cire du Fouta mais aussi et surtout les esclaves, l'or et la cola apporté par les empires (caravanières) du sud et de l'est. Les caravanes venant de la côte atlantique (Sierra Leone et Rivières du sud) apportent principalement le riz, la cola et le sel qu'ils échangent contre le bétail, la cire et les cuirs recherchés par les commerçants européens.

Rappelons qu'en ce moment au Fouta Djallon chaque agglomération importante (misiide et chef-lieu de diwé) a ses commerçants agréés qui ont le droit d'acheter et de vendre les marchandises importées des autres régions et de l'extérieur. Ce sont eux qui accueillent et hébergent leurs homologues de toutes les origines, donnent leurs avis quant à la possibilité d'installation des étrangers et en font la re-

commandation au chef de province et au conseil des anciens de la province. Ils ont droit de regard sur les caravanes qui traversent l'état et constituent avec le chef de province les cargaisons au départ. Ils organisent avec les commerçants étrangers de véritables systèmes de réseaux avec : des chefs de réseaux, des colporteurs itinérants et des logeurs correspondants. L'essentiel des approvisionnements sur les longues distances se faisant par caravanes, des dispositions de sécurité et de défense sont prises en leur faveur sur toute l'étendue du territoire du Fouta. Les caravanes qui le traversent doivent se munir de sauf-conduits et paient une taxe (et font des cadeaux) aux divers chefs dont ils traversent les provinces. En contrepartie les chefs de provinces (diwe) ont la charge de faire escorter les caravanes jusqu'au sortir de leur territoire... Il en résulte d'importants circuits qui traversent le Fouta dans tous les sens et alimentent un grand commerce inter-régional. Ce commerce a été rendu possible grâce à l'existence d'un important réseau de pistes caravanières traversant le Fouta, dans les directions générales Est-Ouest et Nord-Sud.

Deux pistes sont particulièrement importantes dans ces circuits :

- La piste est-ouest allant de Kankan à Forécariah en passant par Sokotoro, à l'est de Timbo ; elle a été longtemps assurée l'évacuation directe à la mer de produits du Soudan. Elle a été contrariée par la présence de dissidents houbbou sur le plateau du Fitaba (région est-nord-est de Timbo entre Ouré Kaba dans Mamou et Maréla dans Faranah); pendant ce temps elle passe par le village de Téliko à 1km au sud de la ville de Mamou.

- La piste nord-sud la plus importante allant de Labé en Sierra Leone en passant par Kébali Bhourya et Timbo; elle a des embranchements vers le Ngabou et Boké d'une part, vers le Mali, le Sénégal, la Guinée Bissau et la Gambie d'autre part.

Toutes ces pistes sont sous le contrôle du pouvoir central par l'intermédiaire des chefs de provinces les plus proches d'elles. C'est pourquoi dès que la sécurité devient douteuse le long d'une piste on peut prendre la décision d'en suspendre ou arrêter la fréquentation.

De la fin du XVIII^{ème} siècle au milieu du XIX^{ème} siècle, les caravanes comptent de plus en plus de commerçants professionnels et parfois des producteurs pratiquant le commerce en saison morte. Certaines expéditions sont même conduites par des aristocrates qui engagent leurs propres captifs

comme porteurs. Dans les provinces le processus aboutit au développement de grands centres dont certains ont le rayonnement qui dépasse les dimensions provinciales. On peut citer notamment au Fouta central les agglomérations de Labé, Fougoumba, Bantighel et Kébali en même temps qu'au Fouta Oriental ceux de Timbo, Bhourya et Fodé Hadji connaissent un grand essor.

3°-) La formation des zones de densités de population.

L'étude de l'organisation administrative du Fouta théocratique nous a montré comment les villages-mères (villages-mosquées ou misiide) en se développant génèrent d'autres villages. Ainsi les nouveaux villages en se développant se rapprochent. Ils servent de relais aux diverses activités dont le commerce et favorisent la concentration de l'habitat. Dans les provinces de nombreux commerçants caravaniers finissent par s'installer définitivement dans leurs villages d'accueil selon un processus simple et presque partout identique. On le schématisé comme suit : le commerçant arrivant avec des marchandises est reçu par le commerçant de la province (ou de la misiide) qui l'héberge. Après avoir perçu la contre-valeur d'une partie de ses marchandises, le commerçant repart pour en chercher de nouvelles pour lesquelles il procédera de la même manière. A la fin il restera toujours des impayés les agents entrant avec leurs hôtes dans des réseaux complexes d'aides et de prêts jamais entièrement remboursés. A la fin le commerçant finit par ramener toute sa famille et s'y installe définitivement.

C'est à l'histoire tout d'abord qui explique les fortes densités de population du Fouta Djallon. L'appellation par le double nom Fouta Djallon n'exprime-t-elle pas déjà la double humanité qui la compose ? Les écrits et l'histoire contée attestent que le peuplement et le développement du Fouta, à partir du XVIII^{ème} siècle, sont très liés à l'importance de l'immigration dans la région Parmi les immigrants les serfs sont nombreux et chaque village important en abrite toujours une proportion (anciens captifs). Actuellement, les structures sociales, la religion et la langue ont permis le développement d'une population homogène fortement métissée. Les zones de densités se constituent en particulier à partir de 1780 date à laquelle la stabilité est instaurée dans le Fouta tandis qu'à ses frontières et dans les états voisins c'est l'insécurité quasi générale. Sur les marges est et ouest des incursions répétées de troupes ennemies obligent les populations à se replier vers l'intérieur. Des villages entiers sont tombés en ruine leurs populations décimées ou fuyant vers l'intérieur. Il se forme

quatre grandes zones de densités en fonction de la position géographique et de l'accessibilité. Ce sont :

a)- Au nord le Haut Fouta ou Dow Pelle, littéralement "haut des monts". Comme son nom l'indique c'est le haut plateau central, carrefour naturel et point de rencontre des pistes caravanières du nord, de l'est et de l'ouest (côte atlantique). C'est la principale zone d'accueil des peuls du Fouta Toro et du Macina. Quelques Badiaranké viennent par la guerre sainte mais c'est surtout pour le commerce et le coran que les Sarakollé et Diakanké s'installent dans les grands centres. Les Baga, Nalou, Landouma et sousou sont les premiers dans la zone qui correspond à peu près aux provinces dites de Kollaadhe, Timbi, Labe et Koyin. Le plateau de Labé-Timbi accapare la plupart de la population de la zone.

b)- Au centre de la zone sur les hauteurs du Fouta central, avec Mali au nord, Labé, Lélouma, Koubia, et Pita au centre, se retrouvent les plus fortes densités de population de la région : en moyenne la densité est partout supérieure à 66 habitants au kilomètre carré dans les préfectures de Labé et Pita. Cette zone couvre la plus grande partie du territoire du Fouta (2/3 selon certains auteurs). Elle est la plus peuplée et sans doute le plus anciennement à en juger par la densité des villages : le long de la route nationale, sur le parcours Pita-Labé il n'y a nulle part cinq (5) kilomètres entre deux villages consécutifs. Et en profondeur le développement n'est pas très différent de part et d'autre de la route. Il n'y a pratiquement pas de brousse entre les villages. Cette densité de l'habitat est frappante pour le visiteur venant de Haute Guinée ou de la côte.

c)-Le Moyen Fouta ou Hakkounde-Maadje (littéralement "les interfluves "). Sur la route du Fouta central l'accessibilité est meilleure au-delà de la province de Timbo. Là se seraient dirigés les plus flux d'immigrés fuyant les empires du Mali et le Macina. Les vallées des fleuves (Bafing, Téné) serviraient de pistes aux migrants dialonké et sousou, installés avant la théocratie. La paix y règne et les activités prospèrent. De nombreux centres se sont développés dont Fougoumba, Bhourya Keebali et Porédaka figurent parmi les plus prestigieux noms de l'histoire de cette partie du Fouta. Fougoumba en est la capitale. C'est ici qu'on procède à l'élection de l'almami du Fouta lors de la plus grande assemblée des dirigeants du Fouta. Cela se passe chaque deux ans, un vendredi après la grande prière hebdomadaire. Bhourya est le lieu de retraite des almami. La cérémonie d'intronisation dure 9 semaines durant lesquelles chaque vendredi l'almami reçoit un turban au nom d'une des 9 provinces.

La cérémonie terminée le 9^e vendredi, l'almami est conduit à sa résidence à Timbo où il est investi de tous les pouvoirs.

d)-A l'ouest, une zone de faibles densités englobant Gaoual et le bas pays voisin bien que ces densités augmentent vers le nord (plateau Coniagui, collines-refuges Bassari, falaise Badiaranké autour du Badiar et Tyapi sur celle autour de Koumbia). Cette région qui abrite une mosaïque d'ethnies n'a connu une stabilité que vers 1800 lorsque Kolly Tengouella y fixa son empire. Son règne fut de courte durée et sa chute replonge la zone au centre des hostilités entre les royaumes de la côte et le Fouta Djallon. Malgré plusieurs tentatives de pacification la zone reste dans l'insécurité jusqu'à la colonisation.

Les incursions d'envahisseurs y ont laissé des traces dont les empreintes subsistent encore par des noms comme Guèmè Sangan (littéralement "clôture ou concession de pierres"). On attribue aux nombreuses guerres qui l'ont secoué le vide humain qu'on observe aujourd'hui dans cette zone. Les affrontements meurtriers ont décimé des villages et provoqué des migrations vers les hauts plateaux et vers la côte.

e)-A l'est le Bas Fouta ou Ley Pelle (littéralement "bas des monts ", d'un relief tourmenté et des vallées infestées de glossine, la zone surtout favorable à l'agriculture, abrite essentiellement les dialonké. Timbo, Fode Hadji et Sokotoro en sont les importants centres historiques. Ces conditions géographiques peu favorables et la position marginale presque en dehors du Fouta réduisent l'étendue du Bas Fouta à deux provinces : Timbo et Fode Hadji. Timbo y joue le triple rôle de capitale provinciale, capitale fédérale et lieu de résidence de l'Almami où il est solennellement investi après élection et intronisation. Mais ici les densités sont inférieures à celles rencontrées sur les hauts plateaux. Porte d'entrée des migrants de l'est, la zone bloquée entre les vallées supérieures du Bafing et de la Téné. Elle fait frontière avec les empires animistes du Wasoulou et du Solimana. Les incursions de troupes rebelles (Houbbou) et animistes ont souvent repoussé les populations vers l'intérieur. La province de Fode Hadji, par exemple, est prise d'étau entre les empires de Samory et d'El Hadj Oumar au nord-est et à l'est d'une part et la Sierra Leone au sud d'autre part. Il est évident que ces conditions ne favorisent pas l'extension des provinces de Timbo et de Fode Hadji.

Le Service National du Plan et de la Statistique du Ministère du Plan a dressé la carte des densités de populations à l'issue du Recensement Démogra-

phique de 1996. La carte donne par endroits de fortes densités. Celles-ci sont dues aux poids démographiques que représentent les zones urbaines comme Labé. On observe également une forte pression démographique dans des secteurs où l'agriculture commerciale de maraîchage se développe ces dernières années. C'est le cas dans les plaines de Timbi Madina avec la culture intensive de la pomme de terre ainsi qu'autour des principales villes situées le long de l'axe routier Mamou-Labé. Ces nuances introduisent de fortes modifications de la répartition des densités par rapport à 1983.

CONCLUSION

En définitive, ce rapide survol historique montre que les caractères démographiques et les densités, au Fouta Djallon, relèvent essentiellement de l'époque de la théocratie, soit entre les XVIIIème et XIXème siècles. Pendant ce temps le territoire du Fouta est organisé en une fédération de neuf (9) provinces (diwé). Certaines de ces provinces sont érigées en capitales politiques et administratives. A la faveur des pouvoirs qu'elles acquièrent, ces provinces se développent et deviennent des agglomérations cosmopolites importantes. Elles entretiennent des relations économiques et politiques entre elles d'une part, avec le reste de l'espace national et ouest africain d'autre part.

L'essor démographique de la région résulte de la stabilité politique et de la prospérité économique où le commerce occupe une place importante. Ce commerce est branché à la fois sur des produits de la région (bétail, peaux, miel, cire) et sur des produits issus des pays voisins (sel, cola, or, main d'oeuvre). Des centres se forment et jouent le rôle relais : les plus importants sont à l'est (Kouroufing, Arfa Moussaya et Feela Garankéla) et à l'ouest (Bambaya et Démokoulima). Essentiellement tournés vers l'extérieur de l'état théocratique qui les a créés et entretenus à dessein, ils ont eu peu d'incidences sur le développement intérieur de la région. Par contre les centres qui se développent à l'intérieur suite à la concentration des pouvoirs, vont surtout tirer parti de ce commerce organisé et entretenu en périphérie par l'état théocratique. Ainsi au Fouta central les agglomérations de Labé, Fougoumba, Kéballi et Bhourya, servent de relais commerciaux aux caravanes en direction du Sénégal (nord), du Mali (est) et de la côte (ouest). Ces caravanes transportent non seulement l'or, la cola, les esclaves, mais aussi le sel, le papier, le coran et les perles. Ce trafic, de direction générale nord-sud assure ainsi les échanges entre zones naturelles complémentaires. Des centaines de caravanes venant de

la côte, du pays Mandé, du Sénégal et de la Gambie se rencontrent dans le Fouta.

Le rôle des provinces (diwé) est capitale tant dans la conduite du commerce que dans l'installation définitive dans le territoire de nouveaux venus. Les chefs de province composent les escortes chargées de convoier les caravanes jusqu'au sortir du territoire et délivrent les mots d'ordre et les messages pour la suite des parcours. Il en résulte un peuplement sélectif du territoire avec des zones presque vides en périphérie et des zones densément peuplées au centre. L'habitat, montagnard garde une terminologie qui rappelle l'altitude : doghol, fello, hansaghère, ndantari, bowal. Les mouvements de populations qui en résultent ont sans cesse remanié le peuplement. Les zones situées en périphérie tant à l'est qu'à l'ouest de l'état théocratique sont restées peu peuplées. Elles servent surtout de passages aux migrations vers l'intérieur du Fouta ; elles ont abrité les marchés de contact, mais au Fouta les lieux des marchés se situent en dehors des agglomérations.

En revanche l'intérieur du Fouta se caractérise par une relative prospérité économique, résultat de la politique centralisatrice du pouvoir théocratique. Les fortes densités se forment à travers la région que sillonnent de nombreuses pistes commerciales en direction de tous les pays d'Afrique Occidentale. C'est dans ce contexte de développement de la région du Fouta Djallon que s'inscrit, à partir de 1896, l'avènement du système colonial en Guinée. Le nouveau système reprendra à son compte l'organisation administrative et politique ainsi que le commerce. Il va construire des voies de communication modernes (routes et le chemin de fer), restructurer administrativement et politiquement la région et l'intégrer au système de l'ex AOF (Afrique Occidentale Française). Ces dispositions et réformes créent de nouveaux mouvements migratoires apportant continuellement des retouches à la répartition de la population dans la région.

Structuration de l'espace et contraintes d'aménagement dans la commune de Kpomassè au Bénin

Dr DOSSOU-GUEDEGBE Odile
QUENUM François José

I- Introduction

Les communautés vivant sur le territoire de la commune de Kpomassè, se sont installées en majorité en fonction de leurs occupations, qui fait partie intégrante de l'histoire même de la commune de Kpomassè. D'aucuns se sont installés sur le plateau et les versants pour les activités agricoles, d'autres le long des berges pour les activités de pêche. Beaucoup d'auteurs ont abordé l'analyse des problèmes de dégradation liés à l'occupation humaine dans le Sud Bénin. DOSSOU (2004), en élaborant le schéma directeur de la commune de Kpomassè, a fait le diagnostic de l'espace ; Houndagba (2003), s'est occupé des espaces sensibles à protéger et, zones d'aménagement concerté face aux enjeux environnementaux ; quant à Houndji (2000) [3], son analyse a porté sur la dynamique superficielle sur le plateau d'Allada, notamment une partie de Kpomassè.

La présente étude, vient compléter le tableau existant, en mettant en exergue, les liens entre l'organisation spatiale et les communautés à la base.

II - Méthodes et matériels

2.1. Méthodes

La démarche méthodologique est basée sur les recherches documentaire et cartographique d'une part, les travaux de terrain et de laboratoire d'autre part. Le modèle PEIR a servi de base d'analyse et d'interprétation.

• Recherches documentaire et cartographique

Elles concernent la collecte de données auprès d'institutions spécialisées -ASECNA, CeRPA, FLASH, UAC, etc.- pour réunir les données d'ordre général, indispensables à l'étude. Les photographies aériennes, les fonds de cartes topographiques, ... ont été obtenues auprès de l'IGN, du CENATEL, du LABEE. Les données sociologiques et démographiques ont été obtenues dans les livres de l'INSAE.

• Travaux de terrain

Ce sont les observations, les enquêtes en milieu réel, la prise des différentes mesures et de photos, les prélèvements pour étayer l'analyse.

o Enquêtes. Les enquêtes ont été orientées vers des groupes-cibles, avec un échantillonnage par

groupes socio-professionnels. Ont été ciblés par priorités les élus locaux, les agriculteurs (5%), les encadreurs agricoles (25%), les pêcheurs (10%), les ménages (5%), les chefs de culte (25%). etc.

Les observations diverses en milieu réel ont complété les enquêtes.

o Prise des différentes mesures

Ce sont les coordonnées géo-référencées utiles pour l'élaboration des cartes diverses (occupation du sol, analyse diachronique, etc.).

Les travaux de terrain ont permis de constituer une base de données géo-référencées, ce qui a permis d'actualiser les cartes disponibles et de procéder à leur interprétation.

• Travaux de cartographie

A partir des photographies aériennes disponibles sur la commune, une analyse diachronique a été faite. C'est l'analyse dans le temps et dans l'espace des évolutions potentielles des incidences anthropiques dans un milieu. La carte d'occupation du sol de 1984 a été établie à partir de la photo-interprétation des photographies aériennes de la mission BEN de 1983-1984 ; celle de 1997 a été obtenue à partir des Images LANDSAT-TM et SPOT, 1993-94-97 suivie du contrôle terrain réalisé par le CENATEL en 2000.

L'analyse de la dynamique spatiale de 1997 (à images LANDSAT-TM et SPOT 1993-94-97), couplée avec le contrôle de terrain, a été faite en 2000 et a permis d'appréhender l'évolution spatiale sur l'ensemble du territoire.

Cette analyse cartographique a été couplée avec les communautés majoritaires par faciès, depuis le plateau jusqu'au versant, afin de montrer d'une part la répartition ethnique des populations, les interrelations entre les activités socio-économiques et l'évolution spatiale.

• Analyse et traitement des données

Pour mieux appréhender les problèmes et asseoir une bonne interprétation, le modèle PEIR (Pression, Etat, Impact, Réponses) a été utilisé (Boko & Ogouwalé, 2007). C'est une approche utilisée dans le domaine de l'évaluation intégrée des composantes du milieu. Elle permet une analyse appropriée de l'état

et des tendances tant au niveau socio-économique qu'environnemental.

Pour mener à bien les travaux de terrain et analyse des résultats, l'utilisation de certains matériels a été indispensable.

2.2. Matériels de travail

Pour les travaux de recherche, les outils de travail ci-après ont été utilisés : différentes cartes (cartes topographique, d'occupation du sol, de végétation, etc.), des photographies aériennes et des images satellitaires ; GPS (positionnement des points géo-référencés des localités qui ne figuraient pas d'une carte à une autre) ; Stéréoscope (analyse des photos aériennes) ; Walltake ou Topomètre à fil perdu (traquer les détails du terrain) ; SIG (Système d'Informations Géographiques) pour la numérisation cartographique avec le logiciel Arc View ; Appareil photo numérique ; etc.

III - Résultats et discussions (RD)

3.1. RD1 : Position stratégique de la commune de Kpomassè

La commune de Kpomassè est comprise entre les parallèles 6°20' et 6°39' de latitude Nord, et les méridiens 1°56' et 2°07' de longitude Est (figure 01), et couvre une superficie d'environ 305 km² (MISD, 2001). Elle compte 68 villages regroupés en neuf arrondissements dont Kpomassè-centre, Chef-lieu de la commune. La commune d'Allada la limite au nord, celle de Ouidah au sud et Tori-Bossito à l'est.

Kpomassè sert de frontière entre les départements de l'Atlantique et du Mono, par une limite naturelle : le lac Ahémé, à l'ouest. Il se trouve à l'interface des deux plateaux les plus importants du Sud-Bénin : les plateaux d'Allada et de Comé. Sociologiquement, il se trouve partagé entre les aires socio-culturelles Fon et Adja (que l'on retrouve majoritairement sur le plateau de Comé).

La configuration de l'espace à travers les divers faciès impose à la commune de Kpomassè, un aménagement type, en fonction des potentialités et contraintes du milieu.

3.2. RD2 : Atouts et contraintes du milieu à l'aménagement

3.2.1. Atouts naturels

3.2.1.1 Déterminants physiques

• La morpho-pédologie

Le secteur d'étude est situé sur trois grands ensembles de relief :

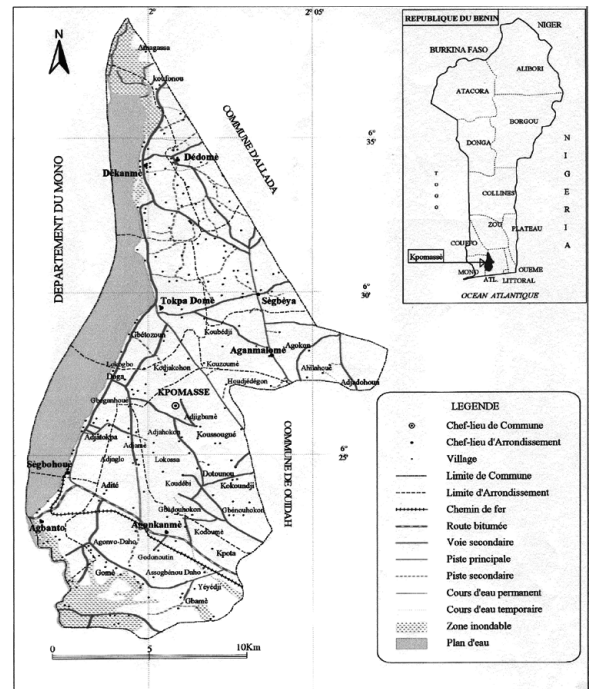


Figure 1 : Situation administrative de la commune de Kpomassè

o **Le plateau** : la commune de Kpomassè fait partie intégrante du plateau d'Allada ; elle constitue sa limite Ouest, où débute, juste après le lac Ahémé, le plateau de Comé.

Morphologiquement, Kpomassè se trouve sur une unité topographique assez étendue. Bien que présentant un aspect tabulaire dans l'ensemble, le haut du plateau comporte par endroits des microformes de relief (petites dépressions fermées, surfaces ondulées ou vallonnées, interfluves, etc.). Au niveau des points élevés, l'altitude oscille autour de 41 m et décroît jusqu'à 22 m dans certaines dépressions du plateau (Houndji, 2000). Sur le plateau, les sols faiblement ferrallitiques constituent l'unité pédologique la plus étendue au niveau de la commune.

o **Les versants** : Ils sont de deux types. Le premier constitue des facettes de transition reliant les interfluves au plan d'eau. Le second type de versant converge vers les talwegs des vallons ou petites dépressions fermées. Ils sont généralement de pentes très faibles. On y rencontre des sols ferrugineux tropicaux faiblement au sud, et des sols ferrallitiques par endroits.

o **Le lac Ahémé** : C'est un plan d'eau permanent de dimensions variables situé au pied du plateau. Il sert de limite Ouest entre le département de l'Atlantique et du Littoral, d'une part, les peuples Fon, Adja et Wla, d'autre part. Il communique au sud avec la

lagune côtière par le biais du chenal Aho, au Nord avec l'océan Atlantique, à l'Ouest avec la lagune de Grand Popo, et au nord avec le fleuve Couffo par l'intermédiaire d'un petit delta marécageux. Les sols hydromorphes occupent la plaine d'inondation (bas de pente) et regroupent les sols de mangrove et de marécage qui sont salés et vaseux.

La figure ci-après présente les types de sols rencontrés à Dékanmey et le long de la berge du lac Ahémé.

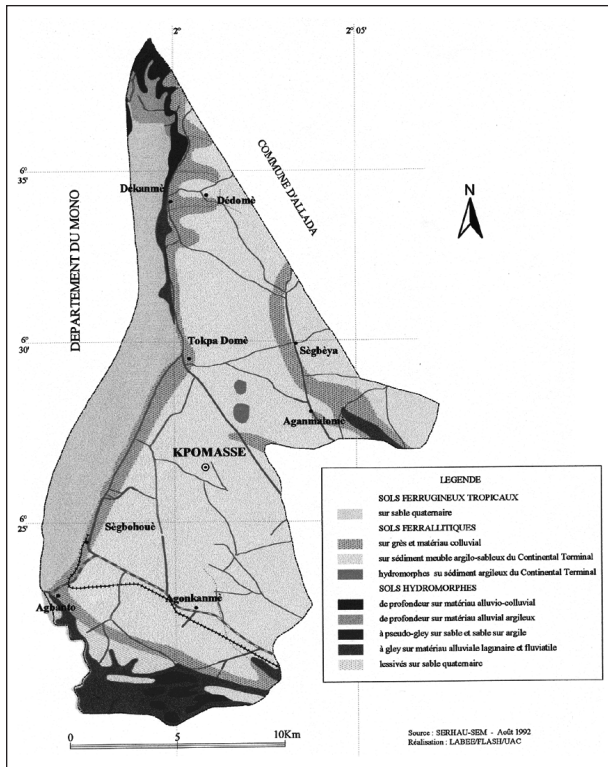


Figure 2 : Unités pédologiques de la commune de Kpomassè

° Réseau hydrographique

L'ensemble du Sud- Bénin est sous l'influence d'un climat tropical humide à deux saisons sèches et deux saisons de pluies. Le régime pluviométrique (stations de Bopa, Ouidah et Allada) présente deux maxima (ASECNA, 2001). Le premier correspond à la grande saison pluvieuse et le deuxième à la petite saison des pluies, avec une moyenne annuelle des pluies de l'ordre de 1055,4 mm. Ces eaux alimentent un réseau hydrographique très lâche, constitué d'un plan d'eau permanent : le lac Ahémé de superficie variant de 78 km² en période de basses eaux à 100 km² en hautes eaux (Houndji, 2000). Il est logé dans un fossé d'effondrement submérien à l'estuaire du Couffo, dont il reçoit les eaux tumultueuses, ainsi que

quelques petites rivières sur sa rive occidentale comme Zouzou, Langli, Sélipoui (Boko, 1994). Il existe par endroits quelques ruisseaux. C'est le cas du ruisseau "Amouko" dans la commune de Tokpa-Domè. La nappe phréatique au niveau du plateau est d'une profondeur d'environ 34 m alors qu'elle n'est qu'à 5 m environ dans les abords immédiats du lac.

1. Déterminants biologiques

La zone littorale est largement défrichée et la forêt équatoriale originelle n'existe qu'en petits îlots d'extension négligeables. Actuellement, la végétation est caractérisée par un bush arbustif, associé à des peuplements plus ou moins denses de palmiers à huile, que l'on retrouve sur les plateaux soit à l'état naturel, soit en plantations industrielles.

Cependant, on peut distinguer un certain nombre de formations végétales bien tranchées :

- o en bordure de la côte, les sables du cordon littoral sont couverts de plantations de cocotiers ;
- o une zone à végétation rare et clairsemée formée essentiellement d'halophytes sur le cordon littoral ;
- o un bush pré-littoral constitué par des touffes de *Rhizophora racemosa* sur le cordon actuel qui se termine à la lagune côtière ;
- o la savane plus ou moins marécageuse formée de *Loudetia* sp. et diverses cypéracées dans les zones basses ;
- o le fourré arbustif à prédominance de palmiers à huile ;
- o les plantations et les forêts classées.

La commune de Kpomassè qui fait partie de cette zone littorale est marquée par une végétation qui évolue en fonction de la qualité des sols et de la variation du taux de salinité du lac Ahémé. Ces formations se présentent de la façon suivante :

o Sur les sols faiblement ferralitiques des sommets et versants, on recense les formations de palmeraie à *Elaeis guineensis* et à *Raphia* sp, des fourrées (formations fermées constituées d'arbustes d'une hauteur variant entre 2 et 2,5 m) à *Fagara zanthoxyloïdes*, à *Annona senegalensis*, *Tetracera alnifolia*, *Tetracera potatoria*, *Milicia excelsa*, *Lecaniodiscus cupanioides*, etc.

o Sur les sols hydromorphes, se trouve une mosaïque de prairies marécageuses à *Mitragyna inermis*, *Paspalum vaginatum* et des formations à *Typha australis*. Pendant la saison pluvieuse, se développe sur le lac une végétation flottante à *Echinochloa pyramidalis*, *Ipomoea*

aquatica, *Nymphaea maculata*, *Pistia stratioides* et *Utricularia* sp. Selon Paradis (1995) [8], cette formation disparaît avec l'augmentation de la salinité, dès janvier. On y note également les peuplements à *Rhizophora racemosa* (Palétuvier rouge), à *Avicennia africana* (Palétuvier blanc) et à *Acrosticum aureum* (fougère des mangroves) qui forme un écosystème aquatique intégré aux processus hydrologiques (Roggeri, 1995) [9].

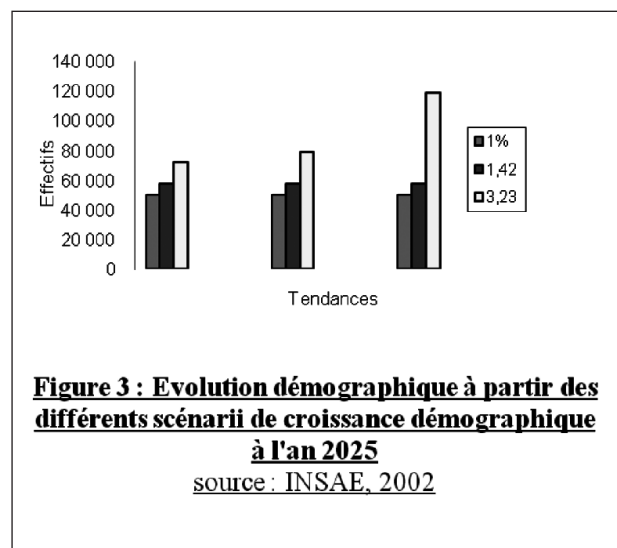
En dehors de ces formations, on distingue les formations anthropiques comme les mosaïques de cultures et jachères, surtout sur les sommets et au niveau des versants, avec 60 % de la superficie totale de la commune. Les plantations [(palmier à huile (*Elaeis guineensis*) et le Teck (*Tectona grandis*)] sont des formations mono-spécifiques régulièrement entretenues au détriment des formations naturelles ; elles occupent 10 % de l'espace de la commune.

3.2.2. Contraintes à l'aménagement de l'espace

Les contraintes à l'aménagement de la commune de Kpomassè sont les obstacles qui entravent les efforts d'amélioration du cadre de vie des populations.

1. Evolution de la population et exode rural

La population de Kpomassè est passée de 50 059 habitants en 1992 à 57 639 habitants en 2002 (figure ci-dessous), soit un taux d'accroissement inter-censitaire de 1,42 %, taux nettement inférieur à celui du département (4,29 %) et même au taux de croissance naturelle du Bénin évaluée pour la période 1992-2002 à 3,23 % (MISD, 2001) [5]. Ce taux d'accroissement inter-censitaire est assez proche de celui des autres Communes du département, le cas d'Abomey-Calavi (9,44 %) étant assez spécifique en raison de sa situation par rapport à la ville de Cotonou.



Un tel taux traduit la nécessité de développer une stratégie de maintien sur place dans un premier temps des bras valides, et par la suite développer des actions attractives afin d'accueillir de nouvelles populations. Kpomassè est donc soumis sans aucun doute à un fort phénomène d'exode rural en faveur des centres urbains plus importants du département de l'Atlantique et de celui du Littoral.

Avec un taux d'urbanisation de 17 % en 1992 (INSAE, 1992), Kpomassè présente en outre la particularité d'avoir une population urbaine dont le taux de croissance de 1979 à 1992 a été de 2,5 %, soit un taux inférieur à celui de la croissance naturelle du Bénin.

Le développement de cette commune nécessite donc que des réponses claires soient apportées aux questions essentielles dont celle de l'organisation de l'espace en fonction de ces atouts, potentialités, et contraintes, car autrefois considéré comme le grenier de Ouidah, Kpomassè se vide de ses bras valides à cause de la baisse de la productivité des sols, la pression sur les ressources en eau et la faiblesse des ressources halieutiques dans le lac Ahémé, l'érosion sans cesse croissante du sol surtout au niveau des versants.

2. Position géographique de Kpomassè

Ouidah est une ville culturelle à vocation touristique située entre deux pôles commerciaux et industriels que sont Cotonou et Lomé. Jusqu'à un passé récent, Ouidah et Kpomassè constituaient une même circonscription administrative et en tant que tel, Kpomassè est l'hinterland de Ouidah. Il y a lieu de renforcer l'originalité de Kpomassè qui comporte neuf arrondissements dont les chefs-lieux sont de taille sensiblement égale en assurant un niveau d'équipement adéquat à chacun de ces centres. La commune de Kpomassè est à plus de 60% agricole (3 centres urbains sur 9) pour l'ensemble des arrondissements de la commune.

3. Contraintes physiques

L'activité de l'érosion est la principale contrainte d'ordre physique enregistrée dans le milieu. Les travaux de terrain à travers la mesure des pentes à Sègbohouè et Tokpa-Domè ont montré que les pentes varient entre 5 et 6,5 % du haut au bas versant (tableau I). Zohoungou est le village le plus affecté par l'érosion, où l'on note le dessouchement des habitations.

Tableau I : Mesures de quelques pentes de versant

Commune	Village	Unité topographique	Pentes (%)	Unités d'occupation du sol
Tokpa-Domè	Wlakom è	haut de versant	5,5	Les champs et jachères
	Sèkomè	bas de versant	5	Les habitations
Sègbohoulé	Ahouanga	haut de versant	6	Les friches
	Zohoungo	haut de versant	6,5	Les habitations

Source : Données de terrain, septembre 2007

3.2.3. Erosion hydrique

Les manifestations de l'érosion sont liées aux types de segments paysagers. Elles augmentent lorsque le versant est fortement humanisé : cas des localités de Berley, Sèkomè à Domè I, Adjacodji à Sègbohoulé II et Tronkpanou à Adja-Tokpa I (photos ci-après).

Les phénomènes géomorphologiques ne se limitent pas seulement à la dégradation. Le problème dû au débordement périodique du lac se pose aussi avec acuité. C'est le cas des localités comme Adjacodji, Ahito, Trokpanou dans Sègbohoulé où on assiste à l'effondrement des bâtiments et des arbres situés aux abords immédiats du lac. En hautes eaux, la majorité de ces localités est inondée. Ce phénomène d'érosion a pour conséquences : la dégradation des voies d'accès aux localités et habitations ; l'ensablement et comblement des lacs (Ahémé et Couffo) par les sédiments et les déchets de toutes sortes ; la pauvreté des sols sur versant surtout.



a) Erosion hydrique et ensablement du lac Ahémé sur la piste Hountoun



b) Erosion hydrique et comblement du lac Ahémé sur la piste Houèdjro-Dékanmè

Planche 1 : Manifestations du phénomène de l'érosion dans le bas versant du plateau (Commune de Kpomassè)

3.3. RD3 : Organisation de l'espace

L'organisation de l'espace se traduit à travers les différentes formes d'aménagements sur le territoire. Il sera considéré ici, les aménagements en fonction des trois faciès géographiques : le plateau, le versant et le bas versant (surtout le long de la berge du lac).

3.3.1. Le long du lac Ahémé

Des neuf arrondissements de la commune de Kpomassè, quatre sont riverains au lac Ahémé et situés dans le bas versant du lac et du plateau. Des aménagements typiques sont notés.

• Aménagements liés à la dynamique hydrologique

La commune est arrosée sur toute la longueur Ouest par un important plan d'eau qui est le lac Ahémé. C'est un plan d'eau permanent dont les dimensions varient selon les périodes de crues et d'étiage. Il est en contact avec deux plans d'eau à savoir le fleuve Couffo (au Nord) par l'intermédiaire d'un petit delta marécageux et la lagune au Sud par le biais du chenal Ahô.

Ces plans d'eau arrosent quatre communes à savoir Dékanmè, Tokpa Domè, Sègbohoulé, Agbanto. Les populations y puisent les ressources halieutiques et exploitent le sable. Cette grande richesse naturelle joue alors un rôle très important dans la vie des populations et de l'écosystème "mangrove". En effet, c'est dans la mangrove que vont se reproduire les poissons ; c'est donc le berceau de multiplication des ressources halieutiques. Il faut noter que la plaine d'inondation du lac Ahémé permet aux riverains de pratiquer des cultures de décrue et la pisciculture.

• Exploitation de sable et de graviers

Les carrières de sables et de graviers proviennent des dépôts du quaternaire (graviers) et des dépôts du quaternaire récents (sable). Cette accumulation a pour origine le phénomène d'érosion hydrique qui charrie, pendant les pluies tous les sédiments des bassins versants vers le lac.

Les populations exploitent du sable à Aganmalomè et à Assogbénou Daho ; l'exploitation de gravier à Ahouango, Aïdjèdo, et à Gbovio (photo ci-après) et en tirent des revenus substantiels. Des camions en provenance des localités voisines (Allada, Comé, etc.) viennent chercher surtout du sable. Cette activité occupe la plupart des jeunes riverains. L'extraction se fait par plongeon, de façon manuelle ; le produit est ramené à la surface à l'aide d'un panier. Le transport sur la rive se fait par barque.

Le long du lac, on note des trouées dans la végétation qui servent d'aires de stockage ou de dépôts de sable, surtout au lieu de faible pente. Pour permettre un accès facile aux camionneurs, des ouvertures sommaires de voie sont réalisées, à défaut d'installer le sable le long de la voie longitudinale communale, parallèle au lac.



Photo 3 :

Exploitation de sable du lac Ahémé à Dekanmè Ahouango

Quant aux graviers, ils sont faiblement exploités compte tenu de l'important gisement qui se trouve dans les communes voisines (Comè, Sè).

L'exploitation de ces gisements profite plus aux commerçants camionneurs qu'aux exploitants.

• Aménagement rizicole dans les marécages

Au Sud de la Commune et plus précisément dans l'arrondissement d'Agonkanmè, s'étend une prairie marécageuse apte à la riziculture. Cette prairie joue un rôle important dans la vie des populations ; elles y tirent des revenus provenant de la culture du riz pendant la période de crue. En 1999 et 2000, le CeRPA y avait expérimenté la culture de riz qui avait donné de bons résultats.

En dehors d'Agonkanmè, l'arrondissement d'Agbanto présente la particularité d'avoir une zone de plaine d'inondation voisine du chenal où se pratiquent les cultures maraîchères et la canne à sucre essentiellement dans les villages de Nanzoumè, Gotinkponmè et Agonvodji.

3.3.2. Aménagements sur le plateau et les versants

Sur le plateau, le sol est de type ferralitique propice pour la culture intensive de maïs et de manioc. Quatre autres arrondissements présentent des caractéristiques identiques, à savoir un sol de type ferralitique où les cultures dominantes sont le maïs, le manioc, la tomate, le piment et le gombo. Il s'agit des arrondissements d'Aganmanlomè, Sègbèya, Dédomè, et Kpomassè-Centre. Favorable au palmier à huile, cette zone agricole, porte des palmeraies à

l'état naturel ; la culture de l'ananas commence à prendre de l'essor à Kpomassè tout comme à Ouidah dans les zones de sol ferralitique.

Dans l'arrondissement de Dédomè, le village de Koufounou, riverain d'un bras du Couffo présente une vaste étendue de plaine d'inondation. Au niveau de cette plaine se développe un élevage assez important de bovins ainsi qu'à Agonkanmè, sous les cocoteraies, sur un sol de terre de barre, avec une présence assez élevée de sable.

Enfin, sur l'ensemble de la commune de Kpomassè, se rencontrent des zones spécifiques, reboisées avec Acacias sp. ou Eucalyptus camadulensis, etc.

Tableau II : Superficie emblavée par production au cours de la campagne 2002-2003 à Kpomassè

Production		Superficie (ha)					
		1 ^{ère} saison		2 ^{ème} saison		Campagne	
		P	R	P	R	P	R
Maïs local	H	2214	7886	5325	4420	13539	12306
	F	1042	1000	675	550	1717	1560
	T	9256	8886	6000	4980	15256	13866
Maïs amélioré	H	431	392	338	284	769	676
	F	9	8	12	10	21	18
	T	440	400	350	294	790	694
Manioc	H	5442	5361	1830	1793	7272	7154
	F	508	500	170	167	678	667
	T	5950	5861	2000	1960	7950	7821
Niébé	H	263	237	14	11	277	248
	F	47	42	3	2	50	44
	T	310	279	17	13	327	292
Arachide	H	593	564	91	87	684	651
	F	59	56	9	9	68	65
	T	652	620	100	95	752	716
Pata douce	H	60	52	10	9	70	61
	F	6	5	2	1	8	6
	T	66	57	12	10	78	67
Tomate	H	443	434	203	195	646	529
	F	357	350	147	141	504	491
	T	800	784	350	336	1150	1120
Piment	H	13	12	21	20	34	32
	F	9	8	14	13	23	21
	T	22	20	35	33	57	53
Gombo	H	18	16	12	11	30	27
	F	12	11	8	8	20	19
	T	30	27	20	19	50	46
Légumes feuilles	H	19	18	7	6,5	26	24,5
	F	14	14	5	5	19	19
	T	33	32	12	11,5	45	43,5

Source : CARDER Ouidah/Kpomassè (2003)

P : Prévisions R : Réalisations

Ces données statistiques obtenues auprès du Secteur Agricole de Ouidah/Kpomassè sont affectées de coefficient de croissance aux chiffres de recensement réel qui datent de plus de 15 ans.

Pour mieux appréhender l'organisation de l'espace et la dynamique d'occupation du sol au niveau de la commune, il a été procédé à l'étude comparative des cartes d'occupation du sol de 1997 et de 2003. En considérant la tendance, une projection de la dyna-

mique de l'espace a été faite à l'horizon 2025. L'analyse des figures 2 et 3 révèle une dégradation des forêts reliques, formations arborée et arbustive, formations de mangrove, formations marécageuses. Cette situation est présentée dans le tableau III. Par contre, au cours de cette période, les mosaïques de champs et jachères ont vu leur superficie passer de 1 782,2 à 1 933,3 ha.

Il en est de même pour les agglomérations qui sont passées de 743,2 à 808,76 ha. Il est à remarquer l'augmentation des plantations qui sont passées de 112,14 ha en 1984 à 196,3 en 1997 soit une augmentation de l'ordre de 0,28 %. Cet accroissement témoigne de l'importance qu'accordent de nos jours les populations aux reboisements. Malgré ce regain d'intérêt, la pression sur les ressources naturelles au niveau de la commune demeure forte.

Tableau 3: Evolution et bilan des formations végétales de 1983 à 2025 [(+) = progression ; (-) = régression]

Unités d'occupation du sol	1983/ 1984		1997		2003		2025		Bilan de 1984 à 1997	Bilan de 1997 à 2003	Bilan de 2003 à 2025
	Superficie (ha)	%	Superficie (ha)	%	Superficie en ha	%	Superficie en ha	%	%	%	%
Forêt relique	15,25	0,05	6,1	0,02	1,83	0,006	0	0	-0,03	-0,014	-0,006
Formation arborée et arbustive	6780, 15	22,23	5227,7	17,14	4507, 90	14,78	1881, 85	6,17	- 8,09	- 2,36	- 8,61
Mosaïque de champs et jachères	168 87,85	55,37	188 26,85	61,77	196 53,59	64,43	271 70,58	89,08	+ 6,4	+ 2,66	+ 55,35
Plantation	106,75	0,35	192,15	0,63	228,75	0,75	375,16	1,23	+ 0,28	+ 0,12	+ 0,48
Formation de mangrove	33,55	0,11	18,3	0,06	10,98	0,036	0	0	- 0,05	- 0,024	- 0,036
Formation marécageuse	1723, 25	5,65	1223, 05	4,01	991,25	3,25	143,35	0,47	- 1,64	- 0,76	- 2,78
Plan d'eau (lac Ahémé)	4291, 35	14,07	4291, 35	14,07	4291, 35	14,07	34,07	-	-	-	-
Agglomérations	722,85	2,17	701,5	2,30	814,35	2,67	924,85	3	+ 0,13	+ 0,37	+ 0,33

Source : Travaux de terrain et de laboratoire (2007)

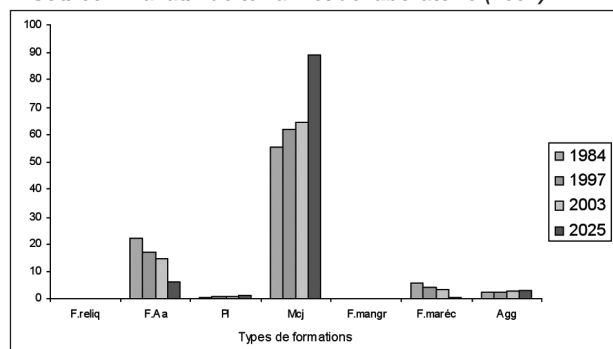


Figure 4 : Evolution des unités d'occupation des sols 1984 à 2025
Source : Travaux de terrain.

F.reliq = Forêt relique ; FAa = Formations arborée et arbustive ; Pl = Plantation ; F.mangr = Formation de mangrove ; F.maréc = Formation marécageuse ; Agg = Agglomération

Une analyse diachronique de la dynamique de l'occupation du sol permet de montrer la part de l'occupation humaine dans la dégradation de l'espace. Les figures ci-après montrent l'évolution des espaces naturels ou non (forêts, mosaïques de cultures et jachères, mangroves, etc.), à l'an 2025, si rien n'est fait.

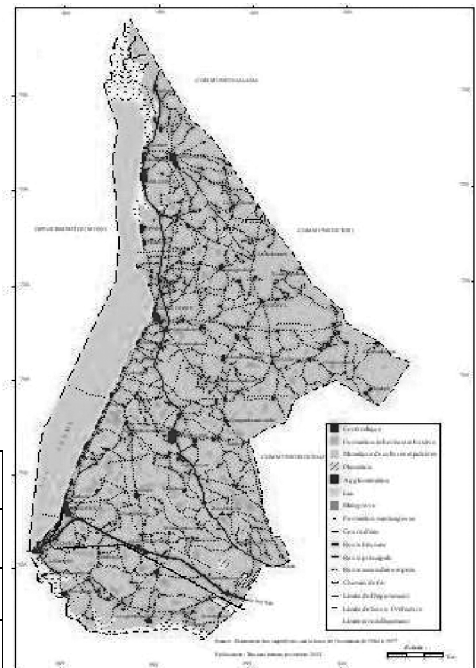


Figure 5 : Occupation du sol en 2003

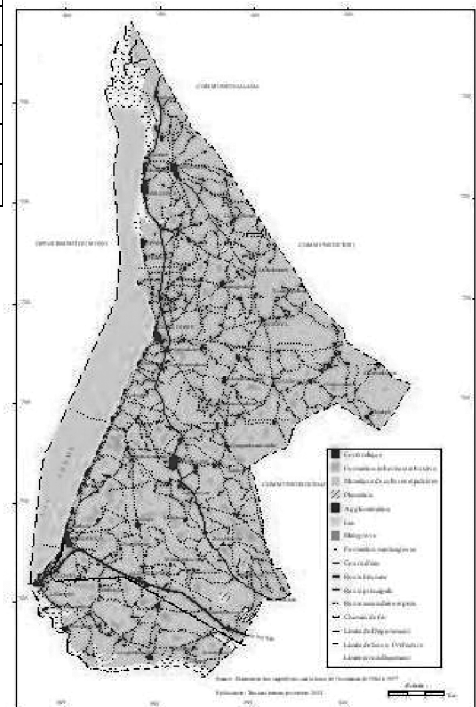
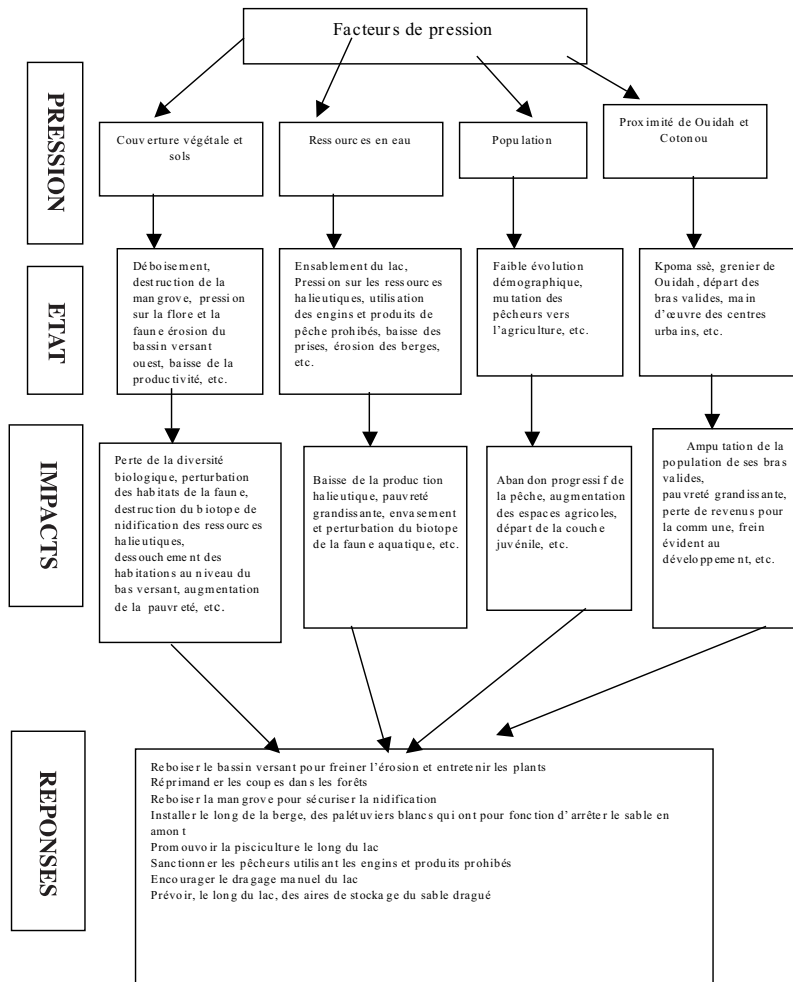


Figure 6 : Tendance d'occupation du sol à l'horizon 2025

La tendance est à la régression du couvert végétal et à la pression sur les ressources naturelles. C'est pour cela qu'il est proposé un modèle de gestion durable de l'espace, qui tient compte des atouts et contraintes du milieu.

RD 5 : Modèle d'une organisation spatiale durable
Figure 7 : Modèle d'une organisation spatiale durable



CONCLUSION

La structuration de l'espace dans la commune est liée à la morphologie du milieu, qui a imposé à la population des activités dont l'évolution entraîne des répercussions dégradantes sur le cadre et les conditions de vie.

Pression humaine sur les ressources végétales à travers la destruction et le déboisement, ensablement voire comblement du lac, érosion du moyen et du bas versant, fuite des bras valides et augmentation du niveau de pauvreté sont les problèmes majeurs mis en évidence à travers cette étude.

Face à ces problèmes, le dragage manuel est la solution la plus visible sur le terrain.

Le modèle PEIR proposé dans la présente étude permettra d'ouvrir des portes de solutions à quelques problèmes dont souffre la commune.

Mais étant l'une des communes les plus pauvres du département de l'Atlantique, un programme plus global doit être envisagé par les autorités locales, pour donner de l'espoir à la population.

Bibliographie

ASECNA, 2001. Données climatiques des stations de Bopa, Ouidah et Niaouli.

BOKO M., et OGOUWALE E. : Eléments d'approche méthodologique en géographie et sciences de l'environnement et structure de rédaction des travaux d'étude et de recherche ; Version 1, Janvier 2007, 104 Pages.

BOKO, M., 1994. Les caractéristiques physiques et la dynamique des zones inondables du Bénin. Etudes de projet de barrage sur l'Ouémé, 15 pages.

DOSSOU, O. et al. (2004) : Elaboration du schéma-directeur de la commune de Kpomassé ; PLC-Banque mondiale, 98 pages.

HOUNDAGBA, C. J., et al (2003). Les espaces sensibles à protéger et les zones d'aménagement concerté face aux enjeux environnementaux. Rapport d'étude, MEHU, Cotonou, Bénin, 89 pages.

HOUNDJI, A., 2000. Dynamique superficielle sur le plateau d'Allada : Cas de Tokpa-Domè/Kpomassé. Mémoire de maîtrise de géographie, Abomey-Calavi, 98 pages.

MISD, 2001. Atlas monographique des communes du Bénin, 205 pages.

PARADIS G., 1975. Physionomie, composition floristique et dynamisme des formations de la basse vallée de l'Ouémé (Dahomey), Annale de l'Université d'Abidjan Série C (Sciences) tome 11, pp. 35-101.

ROGERRI, H., (1995) : Zones humides tropicales d'eau douce : Guide des connaissances actuelles et de la gestion durable ; Université de Leiden, Kluwer academic publishers ; Pays-Bas ; 259 pages.

Le Commerce chinois à Dakar

Expressions spatiales de la mondialisation

Amadou Diop*

RESUMÉ

L'irruption de la Chine dans le peloton des grandes puissances mondiales comme un des faits majeurs de ces 20 dernières années. Cette expansion chinoise a soulevé des enjeux spatiaux majeurs dans un contexte favorable de la mondialisation. Dans certains pays africains, la présence chinoise a débuté après les indépendances à travers de grands projets de développement. Actuellement, il s'agit d'une relance fondée sur de nouvelles bases avec des déplacements massifs de population via des canaux officiels ou non et des destinations diverses.

La destination du Sénégal a constitué pour les chinois un cadre de sécurité, de facilité dans les importations de produits, mais surtout de profits commerciaux très bénéfiques. A Dakar, dans un espace aussi stratégique que le Boulevard Général De Gaulle communément appelé «Allées du Centenaire», les installations chinoises ont profondément modifié l'espace urbain. Il s'est d'abord produit un important processus de «cantinisation» puis une re-composition sociale et spatiale très profonde. Acteurs principaux de ce dynamisme, les Chinois ont en collaboration avec les marchands ambulants, mais aussi avec la volonté des propriétaires de maisons qui profitent des transactions immobilières particulièrement lucratives.

MOTS-CLÉS : mondialisation, OPA Chinois, cantinisation, marchands ambulants; jeux des acteurs, gouvernance, Dakar

ABSTRACT

CHINESE TRADE IN DAKAR. SPATIAL EXPRESSION OF GLOBALISATION

The emergence of China among the top world powers can be considered as one major fact in the last 20 years. China's expansion has raised crucial spatial stakes in the favourable context of globalisation. In some African countries, China's presence started after the independence with large-scale development projects. We currently witness revival founded on

new bases with massive population moves - official or not - towards various destinations. For the Chinese, Senegal represents a haven of security, easier imports of products, but most of all very high commercial profits. In Dakar, the strategic Boulevard General De Gaulle neighbourhood - commonly called «Allées du Centenaire» -, Chinese facilities have deeply modified the urban space. First of all, a considerable process of «canteenising» has taken place, followed by profound social and spatial reshaping. The Chinese, main players of this dynamism, collaborate with itinerant vendors, but also with homeowners who benefit from particularly lucrative real estate transactions.

KEY WORDS : globalisation, Chinese takeover bids, canteenising, itinerant vendors, player's strategies, governance, Dakar

INTRODUCTION

Depuis 1978, date de lancement de la politique des « quatre modernisations¹», par Deng Xiaoping, l'économie chinoise a connu d'importants progrès, devenant même l'une des plus performantes de la planète. Cette réussite qui s'explique en partie par l'arrivée massive des capitaux étrangers² dans le cadre de la promotion des zones économiques spéciales (ZES) est repérable à travers l'essor des exportations consécutif à la forte production industrielle. La Chine est devenue le troisième exportateur mondial, derrière l'Allemagne et les Etats-Unis d'Amérique mais devant le Japon (Bénichi, 2006). L'Empire du Milieu enregistre un taux de croissance de 8 à 10% par an.

Le pari de la Chine est d'accumuler suffisamment de puissance pour contrôler et utiliser la mondialisation à son profit. C'est le sens de la fameuse formule de Deng Xiaoping selon laquelle « il faut ouvrir la fenêtre sans faire entrer les moustiques ». Le maintien voire le renforcement de ses performances économiques passe par un approvisionnement abondant

* Professeur titulaire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).

¹ Cette politique était axée sur quatre secteurs clés : l'agriculture, l'industrie, la science et la technologie ainsi que la défense nationale. La modernisation de ces quatre secteurs avait pour objectifs de rendre la Chine prospère et d'accroître son influence sur le plan international.

² Les investissements étrangers (IDE) en Chine sont passés de 250 milliards de dollars en 1998 à plus de 550 milliards en 2005. D'ailleurs, la Chine reçoit plus de la moitié des investissements étrangers réalisés en Asie.

en matières premières et l'ouverture d'un marché extérieur pour l'écoulement des produits industriels. Ainsi, depuis quelques années, la Chine mène une grande offensive en Afrique.

Dans certains pays, la Chine a été présente, après les indépendances, dans les projets de développement ou dans l'appui aux mouvements dits de libération. Principalement localisés dans l'agriculture, la santé ou les infrastructures, ces projets ont nécessité, pour leur réalisation, le déplacement de populations encadrées par des conventions signées entre les pays. Aujourd'hui, avec la percée diplomatique de Pékin³, la présence économique et commerciale chinoise est relancée sur de nouvelles bases et des déplacements de populations via des canaux officiels ou non sont observés. Il en découle qu'il importe de s'intéresser aux modalités de l'accès des Chinois aux marchés du travail ainsi qu'aux réponses apportées par les gouvernements et les entrepreneurs africains. Pour le Sénégal, en particulier, la présence des opérateurs chinois modifie les règles de l'économie de bazar et les procédures de mise au travail au sein du secteur informel. Une partie de la main-d'œuvre de ce secteur est devenue leur alliée. Une autre, notamment la frange commerçante supérieure, tente d'imposer des limites ou des freins à leurs activités en raison de la rude concurrence qu'ils imposent à certains entrepreneurs locaux. Cependant, les tentatives répétées des opérateurs consistant à pousser l'Etat à mettre un terme aux activités commerciales des Chinois ont eu peu d'effets. Et il n'a pas été noté, au Sénégal, l'exploitation de ce rejet à des fins politiques.

Les raisons du choix de la destination sénégalaise sont, entre autres, la sécurité, les facilités dans les importations des produits mais surtout des profits tirés du commerce. Le parcours migratoire des opérateurs chinois s'est construit sur des réseaux de proximité, le plus souvent familiaux, mais parfois professionnels. Pour la plupart des commerçants, l'homme est arrivé en premier et a mis en place la

boutique, puis la femme est venue le rejoindre. Plus tard encore, si l'affaire tourne, un cousin viendra les seconder. Leur trajectoire est aussi marquée par des transits de courte durée dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Mali et la Guinée⁴.

L'irruption soudaine des Chinois à Dakar est entrain de remodifier l'équilibre résultant du jeu des acteurs dans le processus du contrôle de l'espace urbain. Historiquement, à Dakar, comme dans la plupart des villes coloniales françaises, l'accapement des instruments de domination, du contrôle de la centralité par les Européens et leurs intermédiaires libano-syriens s'est effectué progressivement au même moment que s'est amplifié le processus d'exclusion et d'infériorisation des autochtones. Après les indépendances, les libano syriens prennent possession petit à petit des espaces stratégiques de la ville avec le retrait progressif des blancs. Ces libano syriens détenaient également le commerce en gros, une bonne partie de l'importation et le capital commercial. L'histoire y a construit, de nos jours, une autre réalité. Dans une période intermédiaire, qui s'étend jusqu'à une date récente, la conquête d'espaces commerciaux sénégalais a été l'emprise d'un groupe social assez spécifique constitué par les Modou-modou⁵, qui ont fait preuve d'une bonne maîtrise de leur espace de déploiement économique, à travers l'extension du marché Sandaga⁶ et la conquête des espaces appartenant jadis aux libanais. La stratégie d'appropriation a consisté à enserrer les commerces de luxe libano syriens dans les bazars appartenant à des moodu-moodu, concourant ainsi à déprécier l'espace. Ils ont réussi, ainsi progressivement, à supplanter les Libano-Syriens, obligés de s'éloigner petit à petit du secteur du commerce en détail et en gros pour s'orienter vers l'industrie et l'agrobusiness.

Il faut noter que jusqu'aux années 2000, ce sont les commerçants sénégalais qui se rendaient en Chine pour s'approvisionner en marchandises. C'est conscient du potentiel de ce marché lointain que les

³ L'un de ses temps forts a été, d'une part, la publication, le 12 janvier 2006, de la «Politique de la Chine à l'égard de l'Afrique» [www.fmprc.gov.cn/fra/zxxx/t230916.htm] ; lire aussi le discours du président Hu Jintao dans http://english.focacsummit.org/2006-11/04/content_4978.htm] et, d'autre part, le Forum entre l'Afrique et la Chine de novembre 2006.

⁴ A ce propos, Serge Michel et Michel Beuret soulignent que le visa sénégalais est l'un des plus difficiles à obtenir pour les migrants chinois et donc le plus cher sur le marché noir. C'est pourquoi, certains d'entre eux transitent généralement par d'autres pays africains comme la Guinée avant d'entrer clandestinement au Sénégal.

⁵ Le moodu-moodu ou Baol Baol est un migrant ayant une origine profondément rurale. Diouf Mamadou (2000) dit qu'il s'agit d'une catégorie sociale qui se « construit dans une errance et menant une vie de sacrifice, pleine de privations » Le moodu-moodu, c'est aussi toute une histoire, celle d'un migrant, un «nomade» sur le chemin de la fortune. Le souci du gain acquis à la sueur de son front lui fait quitter

son village, pour une capitale régionale, ensuite la capitale nationale Dakar et parfois le monde, en particulier, les Etats-Unis et l'Italie qui renferment les plus grandes colonies de moodu-moodu. Ndiaye Malick (1998), note que « le moodu-moodu ... est de plus en plus un mouvement d'affirmation socioculturelle et économique des ruraux du bassin arachidier, fruit de l'exode de la fin des années 60 et durant la décennie 70-80, dans le commerce et les affaires urbaines. Aujourd'hui, il y a un glissement sémantique progressif qui assimile le moodu-modou à l'émigré parti chercher fortune en Europe ou en Amérique.

⁶ Par sa position privilégiée au niveau du centre-ville, le marché Sandaga demeure un pôle commercial très dynamique. C'est l'actuel plus grand marché de Dakar qui « de marchés de denrées alimentaires et d'étoffes est devenu un centre de vente d'articles électroniques venant d'Asie (Hong Kong), du Moyen Orient (Djeddah) et d'Amérique (New York) Ebin, 1992, cité par Diouf (2000, Commerce et cosmopolitisme, le cas des diasporas mourides du Sénégal, Bulletin du Codesria, n°1)

chinois ont décidé de s'installer à Dakar. Leur dynamisme et leurs techniques de vente efficaces, leur ont permis de s'imposer rapidement.

La présence des opérateurs chinois modifie les règles de l'économie de bazar et les procédures de mise au travail au sein du secteur informel. Par le jeu d'alliances avec d'autres acteurs, les marchands ambulants, bénéficiant aux deux parties, ils sont entraînés à déstabiliser toutes les stratégies commerciales développées par les modou modou. Les commerçants chinois ont, en outre, besoin de ces relais locaux dont le dynamisme, la mobilité et la connaissance du terrain facilitent l'écoulement de leurs produits et ces marchands ambulants y trouvent des moyens de subsistance dans un contexte économique qui ne leur est pas toujours favorable (difficultés d'accès au capital et au crédit pour mener des activités commerciales autonomes).

L'objectif de cet article est de suivre, d'identifier les mutations sociales, économiques et spatiales provoquées par le commerce chinois, d'analyser la logique du contrôle territorial des espaces centraux par le jeu des acteurs. Il s'agit ensuite, dans une deuxième partie, de déterminer la manière dont ce commerce affecte la recomposition des territoires urbains, favorise du coup l'émergence de nouvelles polarités, selon une dynamique d'appropriation/exclusion. Et enfin la contribution s'intéresse aussi aux impacts de cette activité sur l'économie locale, sur les relations entre commerçants chinois et acteurs locaux et sur l'environnement.

Le contexte géographique de l'étude porte sur le boulevard du général De Gaulle, réputé être le fief des chinois à Dakar depuis quelques années, bref une sorte de « chinatown sénégalais ».

L'approche méthodologique a été basée sur une enquête auprès d'un échantillon représentatif de chefs de ménage du quartier des « Allées du Centenaire » et au niveau des clients fréquentant les échoppes chinoises. De plus, des informations qualitatives ont été recueillies grâce à des entretiens menés auprès des commerçants chinois, de leurs employés sénégalais et de marchands ambulants.

Ces enquêtes ont permis de disposer d'un vaste éventail d'informations sur l'occupation de l'espace,

les dynamiques des mutations socio-spatiales et la perception qu'ont les populations dakaroises de cette migration chinoise. Une analyse thématique du contenu des entretiens a permis de mettre en évidence les tendances majeures des opinions des acteurs rencontrés sur les différentes problématiques de cet article.

I. L'OPA DES CHINOIS : PROCESSUS DE « CANTINISATION » DU QUARTIER DES ALLEES DU CENTENAIRE

Dans la capitale sénégalaise, le choix des Chinois s'est porté sur le boulevard du Général de Gaulle (ou encore les Allées du Centenaire de Dakar⁷), devenu un grand bazar. Situé dans la partie sud de la ville de Dakar, ce boulevard bénéficie d'une localisation centrale. En effet, il constitue une porte d'entrée vers la zone portuaire et l'hypercentre, zone de concentration du haut tertiaire : banques, assurances, commerce et administration. De plus, ce boulevard est une courroie de transmission mettant en liaison le centre ville, les principaux quartiers résidentiels de Grand-Dakar, des HLM⁸ et des SICAP⁹. Enfin, il est situé à proximité des grands marchés¹⁰ de Dakar qui l'enserment et auxquels il est relié par d'importants axes transactionnels.

Le boulevard du Général de Gaulle a bénéficié jusqu'ici d'un habitat de type planifié avec un standing appréciable. Il abritait une classe moyenne composée de hauts fonctionnaires de l'administration publique et des salariés du privé dont les revenus permettaient de préserver un cadre de vie acceptable. Ce boulevard est d'ailleurs comparé par certains Sénégalais aux « champs Elysées » à Paris. Place symbolique, c'est là qu'est organisée le 4 avril de chaque année, la fête commémorative de l'indépendance du Sénégal qui consacre son accession à la souveraineté internationale.

En plus de la localisation stratégique dont il bénéficie, le choix du boulevard du Général de Gaulle a été déterminé par le coût élevé des loyers dans les ruelles commerçantes du centre ville, et par la difficulté d'y trouver des surfaces disponibles. Cette large avenue ombragée, bordée de trottoirs et de pistes cyclables similaires à celles des grandes villes

⁷ La rénovation d'une partie de la Médina, quartier indigène créé, en 1914, par les colonisateurs français, a donné naissance au quartier dénommé Allées du Centenaire. Ce quartier fut érigé en 1967, en lieu et place des quartiers de bidonville de Thieurigne et Fith Mith. Il est organisé de part et d'autre d'une artère, lieu d'implantation des commerces chinois, baptisée tour à tour le Boulevard de la liberté, les Allées du Centenaire et puis le Boulevard du Général de Gaulle

⁸ Les quartiers des HLM furent réalisés par l'Office des Habitations à Loyer Modéré, créé en 1960. Sa principale raison d'être était la construction de logements

pour les économiquement faibles incapables d'accéder aux logements offerts par la SICAP.

⁹ Il s'agit des quartiers dont les logements furent réalisés par La Société Immobilière du Cap Vert qui a été créée en 1951. Des logements économiques répondant aux possibilités financières de la population. Pour ces deux sociétés, les objectifs sociaux poursuivis sont loin d'être, aujourd'hui une réalité.

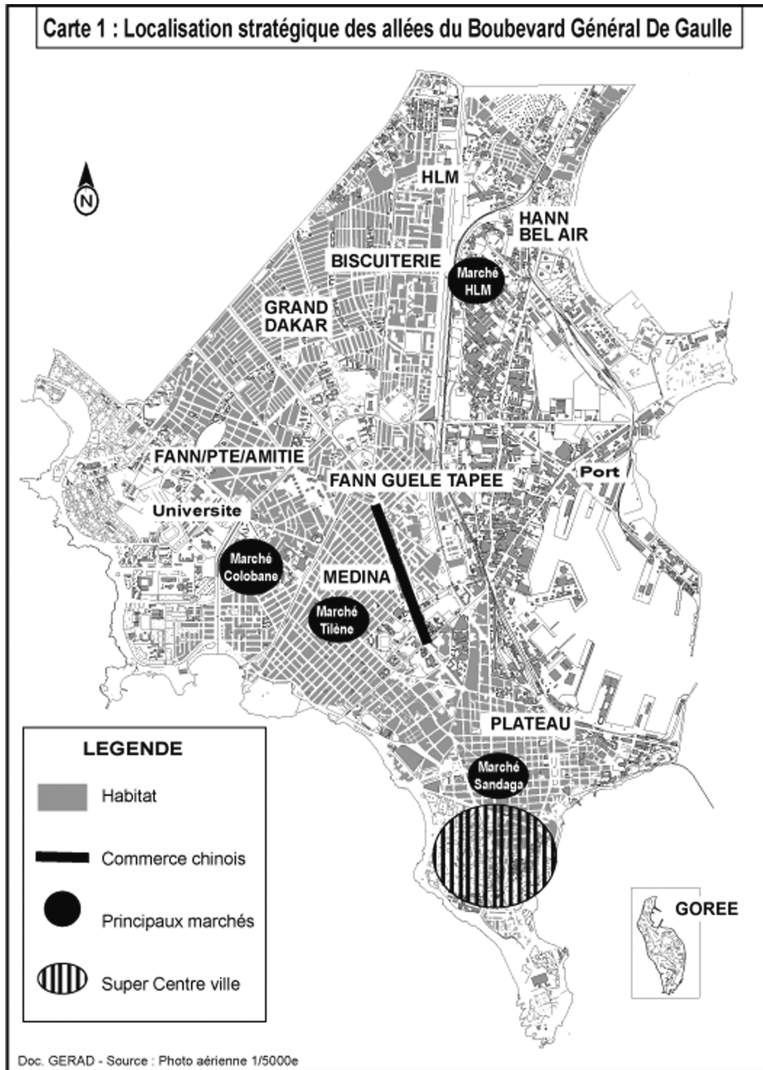
¹⁰ Occupant une position centrale, le boulevard est entouré par les plus importants marchés : Sandaga, Colobane, HLM, Tilène

chinoises, permet aux activités commerciales de déborder sur la chaussée sans gêner le trafic. Ce lieu, bénéficiant d'une proximité du centre des affaires de Dakar, offre une très grande visibilité aux activités des commerçants chinois qui ont d'ailleurs développé des stratégies pour s'en emparer, avec notamment l'achat de certaines maisons environnantes, en vue de mieux établir leur commerce.

bordent les allées, en ateliers de couture, salons de coiffure, restaurants ou de boutiques. En effet, dans ce contexte de crise, la manne financière du loyer chinois apparaît comme une bouffée d'oxygène : « A partir de 2002, les Chinois n'ont pas eu trop de peine à convaincre les propriétaires. Car le coût de la vie a bien augmenté dans la capitale sous l'effet de la dévaluation du franc CFA et du conflit ivoirien, qui a déplacé vers le Sénégal la plupart des grosses entreprises et des organisations internationales d'Abidjan. La manne financière des loyers chinois était la bienvenue » (Michel et Beuret, 2008).

Le processus de « cantinisation » a entraîné une modification des devantures des maisons avec la construction de cantines dont la mise en location a constitué une importante source de revenus pour ces populations riveraines. Les premiers à mettre leurs maisons en location et à construire des cantines l'ont fait pour des raisons économiques. Cependant, une deuxième vague a fini par « céder à la pression » et a mis en location soit la maison, soit les cantines, suite à la transformation du quartier en marché avec ses corollaires : la pollution sonore, l'insalubrité, l'insécurité, les problèmes d'accessibilité. Cependant, certains habitants refusent d'abandonner leurs maisons. Dans certains cas, un membre de la famille a un emploi, ce qui permet de conserver le standing de vie d'antan tandis que d'autres survivent en profitant de la présence des Chinois pour faire du petit commerce ou en devenant des employés de commerce de ces Chinois. Aussi, sont-ils nombreux, les jeunes du quartier à assister les commerçants chinois dans la vente des produits.

Les deux cartes, ci-dessous, relatives aux éléments d'occupation de l'espace montrent le processus de modification du tissu résidentiel.



Parmi les premiers occupants des Allées du Centenaire, certains sont partis en retraite et d'autres sont décédés. Avec l'agrandissement de la taille des ménages et la perte de revenus, une partie des nouveaux héritiers ne parvient plus à maintenir le même standing de vie. C'est pourquoi on observe de nouvelles stratégies d'occupation de l'espace. Elles se caractérisent par l'ouverture ou la transformation des garages des maisons et des espaces non bâtis qui

Jusqu'en 1990, le quartier semblait encore garder une trame urbaine aérée marquée par un agencement en damier des différents îlots. Même si les espaces verts et autres lieux publics subissaient, sous l'effet du temps combiné au manque d'entretien, une dégradation marquée. L'occupation de l'espace faisait état d'une certaine harmonie des dispositifs d'urbanisme. Les types d'habitations sont des maisons à deux étages bordées régulièrement, au niveau des inter-sections, par des immeubles. Les premiers magasins

étaient aménagés au bas des immeubles. Ils étaient attribués en location vente d'un coût mensuel de 15.000 fcfa (1 euro = 655,99 Fcfa), pour une durée de 15 ans. Les principaux équipements dénombrés, bénéficiant d'une localisation stratégique au niveau des carrefours (au total 34) étaient constitués, principalement, de commerces de détail, de services divers (Banque, Pharmacie etc)

La détermination de la date d'implantation des équipements commerciaux permet de fournir une première appréciation de la « conquête » de ce quartier par les chinois et illustre la diffusion spatiale des activités de commerce.

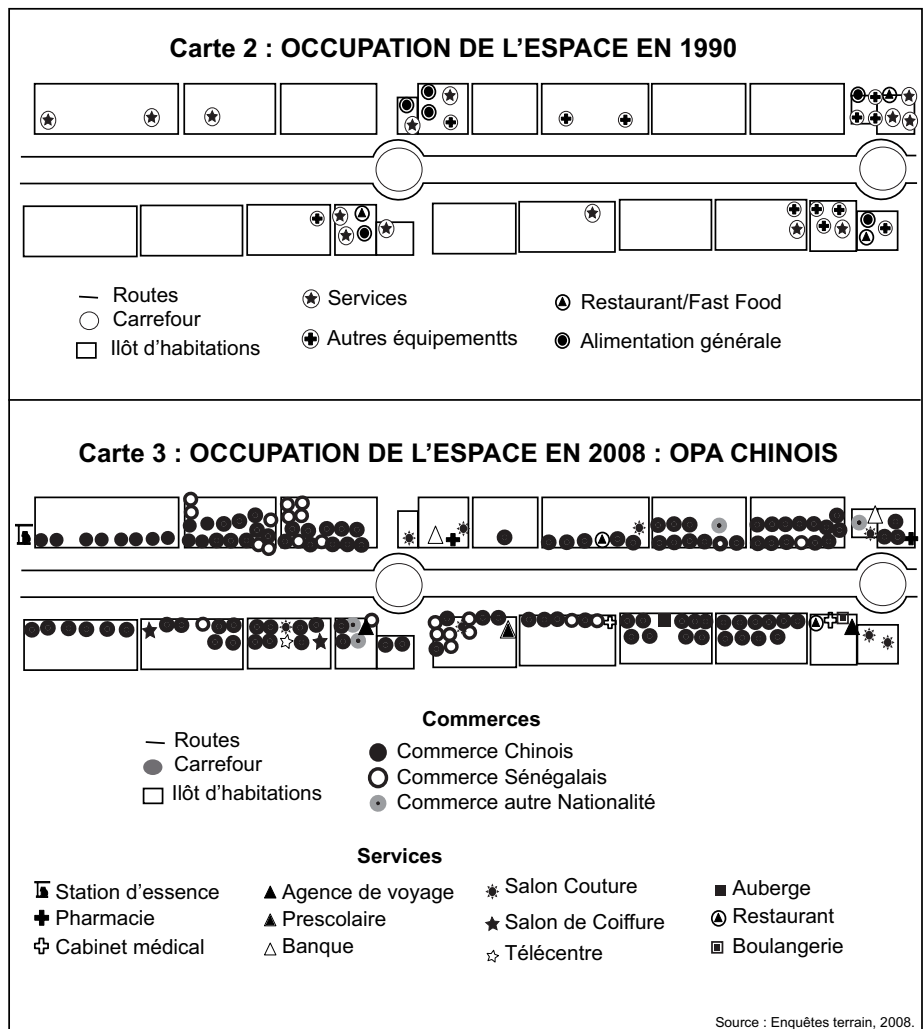
Sur 147 magasins de commerce répertoriés, de nos jours, le long du boulevard, 125 d'entre eux sont occupés par des commerçants chinois, dont le rythme d'installation a suivi ces dates clés :

- l'implantation débute en 2001-2002 avec 10 chinois qui se sont installés. Venus des campagnes chinoises, ils sont pour la plupart âgés de 30 à 50 ans. Pendant leur trajectoire migratoire ils ont séjourné dans certaines villes chinoises (Belding, Henan, Fujian) avant de venir à Dakar;
- entre 2003-2004 on peut parler d'un véritable boom de création de magasins avec une installation de 63 chinois, soit 50% des implantations totales ;
- les installations effectuées entre 2005-2006 sont de 37 magasins ;
- entre 2007-2008 avec l'effet de saturation le nombre d'installation est tombé à 15 magasins.

Les prix de location des magasins constituent pour certaines familles une importante source de revenus. Le coût du loyer est compris entre 150 000 Fcfa et 300 000 Fcfa. Aujourd'hui, la valeur locative d'une cantine est 2 à 3 fois supérieure au coût du loyer de la maison en 1990 et qui était estimé entre 40.000 Fcfa et 60.000 cfa. Par

rapport au prix de location des magasins qui était de 15.000 Fcfa, la valeur locative d'aujourd'hui lui est 10 fois à 20 fois supérieure.

Le statut d'occupation a ainsi fortement évolué suite à l'appauvrissement progressif des familles et des offres faites par les Chinois. Les logements sont progressivement accaparés par les chinois : les locataires consentent une importante avance qui permet au logeur de construire d'autres pièces en hauteur, afin de remplacer celles cédées aux locataires ; puis des prêts sont consentis aux chefs de ménages souvent dans le besoin. Quand ces derniers se retrouvent, plus tard, dans l'impossibilité de rembourser, les Chinois les acculent et leur proposent l'achat des maisons. Ainsi, la différence entre le prix retenu et la valeur de la dette contractée est vite calculée et les lieux changent de propriétaires. Cette pratique fréquente a permis à des commerçants chinois d'être propriétaires de locaux qu'ils occupent



même si 30,3% résistent encore à la tentation de céder leurs maisons. Aujourd'hui, les locataires chinois occupent entièrement les maisons au même titre que les propriétaires qui eux, s'y opposent.

Les Chinois ont fait une Offre publique d'achat (OPA) sur les maisons de ce boulevard. Dans ces maisons entièrement louées, des quantités importantes de marchandises sont stockées dans les chambres, les transformant ainsi en de gigantesques dépôts de marchandises.

La forte implantation des commerçants chinois sur les Allées du Centenaire en particulier a entraîné d'importantes mutations sociales et spatiales se traduisant par l'émergence d'une nouvelle polarité et la constitution d'une classe marchande constituée par les commerçants chinois et leurs employés sénégalais. Ce phénomène s'inscrit dans un processus plus global de recomposition sociale et spatiale observé à Dakar.

11. LA RECOMPOSITION SOCIALE ET SPATIALE

Nœud privilégié de communication nationale et internationale, Dakar est une métropole. Pendant la période coloniale, l'implantation des européens a conditionné la structure actuelle du centre et les traits liés à son développement ont engendré une structure spatiale ségrégative. L'accaparement des instruments de domination, d'exploitation du contrôle de la centralité par les Européens puis par leurs intermédiaires libanais s'est effectué progressivement au même moment que s'est amplifié le processus d'exclusion et d'infériorisation des autochtones. La zone de domination par excellence est le centre dont les instruments spatiaux ont été mis en place par le système colonial. La construction de la centralité s'est opérée à partir du port dont les caractéristiques du site offraient des facilitations commerciales. Celle-ci s'est forgée progressivement à partir de la superposition de plusieurs pouvoirs politiques, économiques et socioculturels se renforçant mutuellement et résultant de la combinaison de plusieurs variables significatives : infrastructures de base, équipements politiques, administratifs et commerciaux.

La morphologie urbaine actuelle se développe selon de nouvelles logiques d'éclatement urbain dans la région dakaroise. Le rythme effréné de la croissance à Dakar se manifeste, en effet, par l'étalement urbain et l'apparition de nouvelles polarités. L'évolution de la centralité dakaroise conduit à la genèse d'une poly centralité.

La tendance à la multipolarité s'est matérialisée par l'émergence d'un pôle constitué par l'espace du triangle Sud (place Sfax) avec les nouveaux locaux de la

Radio Télévision Sénégalaise (RTS), la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS), l'agence nationale de la BCEAO, le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), l'aménagement du boulevard du Général de Gaulle, et l'implantation d'un centre commercial (les 4 C).

Une autre centralité est apparue, depuis plusieurs années avec la mise en place du domaine industriel de la SODIDA pour délocaliser certaines usines du port de Dakar et encourager la création de petites unités industrielles sur des sites plus appropriés. Cela a engendré l'implantation des petites et moyennes industries et entreprises près des zones résidentielles. Le troisième pôle qui s'observe actuellement réside dans le déplacement des activités de services vers des zones résidentielles de la banlieue ou proches d'elles (VDN, Ngor, Almadies, Yoff, Nord Foire).

Dans le même ordre d'idées, les aménagements identifiés au niveau du boulevard Général de Gaulle Communément appelé « Allées du Centenaire de Dakar », ont fini par créer une nouvelle centralité linéaire avec l'installation des commerçants chinois sur ces deux façades. Cette dernière est la conséquence du dynamisme économique et démographique que connaît ce quartier. Le développement progressif d'espace commercial en d'autres lieux s'explique par la difficulté notée dans leur acquisition en ville. De plus en plus, on assiste à un renchérissement des locaux commerciaux dû à la rareté des terrains et emplacements disponibles. Avec la pression des besoins immédiats chinois, Centenaire a connu un développement fulgurant au cours de cette quinquennale impulsé par la crise de l'emploi. Face à cette situation, le secteur informel apparaît comme une réponse à l'incapacité du secteur moderne à offrir une activité accessible, et suffisante, et présente une importante capacité de résorption du chômage.

Le quartier du Centenaire est devenu, à la faveur du commerce chinois, un important pôle commercial. En effet, cet espace semble fonctionner dans le cadre d'échanges et de rapports de complémentarité et de dépendance en chaîne qui s'instaurent entre les marchés, la zone portuaire, ferroviaire, les banques et l'administration. On note des échanges intenses entre les marchés qui enserrant le boulevard et qui deviennent de plus en plus des lieux d'écoulement des produits chinois. Les échanges se font entre les banques, les zones portuaire et ferroviaire et constituent par leur quantité un ensemble fonctionnel très lié.

L'aire d'influence des produits vendus à partir de la zone de provenance des clients, montre qu'elle dépasse largement les limites du territoire national. Ces clients étrangers viennent particulièrement des pays limitrophes, particulièrement le Mali, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, mais encore la Sierra Léone. Cette clientèle hétérogène, composée surtout de femmes, relève de toutes les couches sociales. Les produits proposés sont à la portée de toutes les bourses.

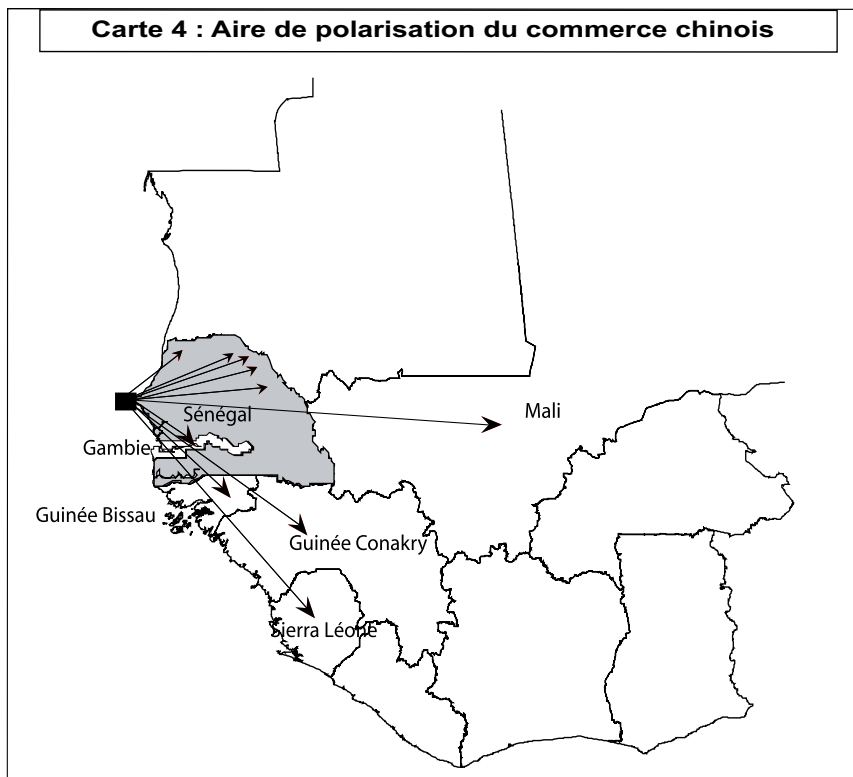
plesse et son ubiquité : la floraison des marchands ambulants en est une parfaite illustration.

Les Chinois développent également une stratégie de fidélisation de la clientèle en offrant des possibilités de paiements différés ou de reprise des produits invendus. Les recettes journalières des marchands ambulants sont comprises entre 15 000 et 60 000 F CFA, contre 100 000 et 300 000 F CFA pendant les périodes de fête. « Nous suivons les chinois partout et nous ne partons jamais tant qu'ils sont là » affirmait un marchand ambulant lors de nos enquêtes. L'arrivée des commerçants chinois a permis à une tranche de la population de trouver du travail, ce qui représente une bouffée d'oxygène pour des jeunes, contraints jusqu'ici au désœuvrement.

Ces activités dites informelles sont susceptibles de garantir la subsistance d'une sous population urbaine caractérisée par l'incertitude de ses ressources économiques bien que la sécurité dans l'emploi et le revenu ne soient pas assurés. L'argument de la création d'emplois aurait raison devant la détermination des riverains à lutter contre l'occupation anarchique de leur environnement immédiat.

Ce client, venu de Fatick (à 155 kilomètres de Dakar, vers le centre), pour s'approvisionner en vêtements. Interrogé sur sa petite randonnée dans les dédales du "China Town" du Centenaire, il explique que cette visite va lui permettre de remplir son sac en jeans et autres "body" pour jeunes filles. « C'est un ami commerçant qui m'a soufflé l'idée, ajoute t-il. C'est pourquoi, je viens m'approvisionner ici. Arrivé à Fatick, je pourrais écouler la marchandise avec une bonne marge bénéficiaire ». Bonnet sur la tête, ce commerçant, est venu de Kaffrine (nouvelle région, dans la zone centre du Sénégal, à 256 kilomètres de Dakar) pour les mêmes raisons : « les marchandises chinoises coûtent moins cher ; ce qui nous permet de faire des marges bénéficiaires importantes ».

Carte 4 : Aire de polarisation du commerce chinois



III. RENFORCEMENT DE L'ECONOMIE INFORMELLE, SOURCE D'EMPLOI DES JEUNES

La présence des marchands ambulants sur les Allées du Centenaire est concomitante à l'irruption soudaine des commerçants chinois. Ces marchands proviennent aussi bien des quartiers de Dakar que de l'intérieur du pays. Les commerçants chinois leur vendent en gros ou demi gros leurs marchandises qu'ils revendent sur place, dans les quartiers, dans les autres marchés ou dans les régions.

L'arrivée des commerçants chinois à Dakar a créé une nouvelle économie informelle. Les devantures des boutiques sont devenues les lieux d'un exercice de survie quotidienne. La force de la petite production marchande (M. Santos, 1975) tient à sa sou-

Les montants dépensés par les marchands ambulants varient de 10 000 à 1 000 000 F CFA selon les

périodes (jours ordinaires, fêtes). « Avant l'arrivée des Chinois, nous nous approvisionnions auprès des commerçants du marché Sandaga. Aujourd'hui, les commerçants chinois sont nos premiers fournisseurs » affirme un marchand ambulant. La revente des produits chinois leur permet de faire des marges financières importantes (du tiers au double) avec une fréquence d'écoulement rapide des marchandises à cause des clients venus de divers quartiers de Dakar et des régions de l'intérieur du Sénégal, mais aussi des prix de vente fortement réduits. En plus des marchands ambulants, les chinois sont devenus les principaux fournisseurs de plusieurs commerçants sénégalais. En effet, les grands commerçants de Sandaga comme ceux des HLM ciblent les magasins chinois pour l'achat en gros. Même les Libanais sont devenus les clients des Chinois et sont particulièrement intéressés par les chaussures qu'ils achètent en grande quantité.



Cantines chinoises

L'aire de polarisation du commerce chinois s'étend à la sous-région. Des clients venus de la Guinée-Conakry, du Mali, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Sierra Léone se ravitaillent mensuellement chez les Chinois du boulevard Centenaire de Dakar. Les grands commerçants portent leurs choix sur des produits d'esthétique rares en grande quantité qu'ils stockent pour être revendus en gros ou en détail selon la demande.

A ces clients revendeurs s'ajoutent les marchands d'étals qui occupent les devantures des magasins chinois. Bien qu'étant source d'encombrement, ces occupations sont favorisées par les chinois qui approvisionnent ces marchands. Ces derniers en compensation sont aussi chargés de veiller, à la descente, sur les marchandises des chinois.

Près de 160 jeunes sont employés par les Chinois avec des revenus mensuels qui varient entre 40 000 et 75 000 F CFA, à l'image de cet homme, originaire de la région du fleuve Sénégal et qui travaille dans une cantine chinoise depuis deux ans. Il perçoit

60 000 F CFA par mois et, avec ce travail, il envoie mensuellement 25 000 F CFA à ses parents. Il précise que c'est son premier travail. S'il déplore l'occupation anarchique du boulevard du Centenaire, il apprécie néanmoins la présence chinoise qui lui a permis de trouver du travail. Ces employés sans contrat facilitent la communication avec les clients et jouent le rôle d'intermédiaires entre ces derniers et leurs employeurs chinois. La présence de ces Sénégalais est donc indispensable à l'intégration des Chinois et au bon fonctionnement de leurs activités. Dans le magasin, le chinois est en position d'arrière plan et laisse l'employé en contact direct avec les clients. Ce dernier vend et reçoit l'argent qu'il remet aussitôt à son employeur.



Cependant, des conflits entre employés et employeurs sont assez fréquents. Tout d'abord, plusieurs employés se plaignent du fait que « les journées de travail sont bien longues ». Un employé de chinois nous confie qu'un de leurs camarades a été licencié à cause du manque de clients. « Un motif qui est incompréhensible » se désole-t-il. « Même pendant la « Tabaski », fête musulmane de l'Aid El Kébir qui commémore le sacrifice d'Abraham, communément appelée fête du mouton pendant laquelle la plupart des jeunes sénégalais se rendent dans leurs familles situées souvent à l'intérieur du pays, les Chinois donnent à leurs employés uniquement deux jours de repos. Au-delà de ces deux jours, tout employé absent perd son travail ». Ce revendeur de produits, installé devant les cantines des nouveaux maîtres du « Centenaire », fut un ancien employé des Chinois, et il nous confie avec tristesse que c'est à cause de son analphabétisme qu'il fut renvoyé par son employeur.

Ces acteurs sénégalais proviennent d'horizons divers. Les marchands ambulants comme les employés viennent pour la plupart de la banlieue (Grand Yoff, Parcelles Assainies, Ouagou Niayes, Thiaroye, etc.) tandis que d'autres habitent le boulevard du

Centenaire et ses environs. De plus en plus ceux qui quittent les zones les plus reculées de la banlieue se rapprochent de leur lieu de travail et trouvent une chambre à la Médina où les loyers sont plus modérés. Cette catégorie est essentiellement composée de jeunes âgés de 20 à 30 ans et de quelques adultes ayant déjà exercé une autre activité avant de s'adonner au commerce. D'origine rurale dans leur majorité, ces marchands sont en quête de travail. Certains ont été manœuvres mais ont trouvé le commerce beaucoup plus rentable avec les Chinois. D'autres encore ont débuté comme marchands ambulants avant de se stabiliser au niveau du boulevard du Centenaire. Du fait de leur bas prix, les produits chinois sont très accessibles à de nombreux ménages sénégalais confrontés à la baisse de leurs revenus ainsi qu'à l'augmentation du coup de la vie dans la capitale.

Le commerce chinois est vivement dénoncé par l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS), à cause notamment de ses effets négatifs sur l'économie locale et l'environnement.

Seul un petit nombre parmi les commerçants chinois manie d'autres langues. Quelques mots français et/ou en Wolof permettent de commercer. Dans les boutiques, ils préfèrent qu'un jeune employé sénégalais accueille les clients venus s'approvisionner en marchandises. L'essentiel de leur alimentation est importé de Chine.

Leur commerce dégage une faible fiscalité et l'imitation des produits fabriqués par des artisans locaux (chaussures et sacs en particulier), leur démultiplication en Chine puis leur commercialisation à bas prix à Dakar est en train de « tuer » de manière progressive l'artisanat local. L'arrivée des produits chinois ou de contrefaçon sur le marché national serait responsable de la liquidation¹² de certains artisanats et des problèmes rencontrés dans certains secteurs. Ce processus a été initié par des Chinois mais aussi, il faut le souligner, par certains opérateurs économiques locaux qui se tournent de plus en plus vers la Chine, Dubaï, Singapour et d'autres horizons pour approvisionner le marché local en produits qui concurrencent ceux fabriqués localement.

Les prix pratiqués par les commerçants chinois

concurrencent fortement les Sénégalais établis aux marchés Sandaga, Tilène, HLM. «L'inondation du marché par les produits made in china, bien reçue par le consommateur, porte en elle un danger auquel il paraît difficile de parer. Comment peut-on espérer voir se développer une industrie manufacturière qui serait compétitive quand les produits chinois sont et demeureront longtemps à des prix défiant toute concurrence ?» (Richer, 2008)¹³. Toutefois, il convient de noter que l'arrivée massive des produits chinois permet à de nombreuses populations africaines dont les revenus sont limités de satisfaire les besoins alimentaires dans la vie des tous les jours.

Au début des années 2000, les commerçants sénégalais ont attiré l'attention de l'opinion sur la mauvaise qualité des produits et une concurrence déloyale en affirmant que les Chinois ne payaient pas les redevances fiscales comme il se doit. « Ils ne respectent pas la législation douanière et fiscale. Pour payer des taxes réduites, ils déclarent des importations de containers de pièces détachées prêtes à être emboîtées en une demi-heure pour donner des produits finis. Il n'en demeure pas moins que, malgré ce procès qu'on oppose aux chinois, leurs produits se vendent en grande quantité au Sénégal, parce que justement ils ont un bon rapport qualité-prix et s'adaptent au marché local.

Les responsables de l'UNACOIS sont montés au créneau pour attirer l'attention des autorités de l'Etat sur les conséquences néfastes de ces activités qui inondent le marché avec des produits de mauvaise qualité. Face à l'UNACOIS, des consommateurs organisés en une entité dénommée Association des Consommateurs Sénégalais (ASCOSÉN), appuyés par d'autres segments de la société civile¹⁴, sont venus défendre les commerçants chinois qu'ils disent être en règle avec l'administration. L'ASCOSÉN, par la voix de son président, soutenait à l'époque que les pratiques des Chinois n'étaient pas plus illicites que celles des commerçants et marchands sénégalais. Il se trouve simplement, que les Chinois se sont bien accommodés des artifices connus de leurs hôtes pour minorer leurs charges, à savoir, déclarer une quantité de marchandises dans un container alors qu'il y a parfois près de cent fois plus, déclarer des importations sous forme de pièces détachées, alors qu'il s'agit de produits semi-finis ou purement finis.

¹² Il s'agit d'une accélération d'un processus que Jean Roch avait bien observé : la logique adverse entre certains artisanats utilitaires (employant en partie des migrants saisonniers) et les grandes entreprises, comme entre la société BATA et les artisans de la chaussure et des tanneries, les forgerons et la SISCOA, etc. Cf. Roch Jean, 1976, « La richesse paysanne en bassin arachidier sénégalais : inventaires et essai d'évaluation », Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., XIII, 4, pp. 383-407.

¹³ La concurrence chinoise est destructrice. Dans de nombreux pays africains, le commerce chinois a eu de graves conséquences sur l'économie locale. Par exemple,

fermeture d'une douzaine d'industries en Afrique du Sud, fermeture d'une usine textile en Zambie, et arrêt de l'industrie textile qui était la seule au Lesotho.

¹⁴ Michel et Beuret soulignent que l'arrivée des chinois a involontairement structuré la société civile sénégalaise. Dans sa campagne de défense des commerçants chinois contre ce qu'elle appelle « l'intolérance, le racisme et la xénophobie de l'UNACOIS », l'ASCOSÉN a été soutenue par des mouvements de défense des droits et des syndicats de travailleurs.

Membre du bureau du Groupement économique du Sénégal (GES), première organisation fédérative d'hommes d'affaires du Sénégal indépendant, un haut responsable sénégalais, député de son état, estime que « ces Chinois, non seulement vendent en gros et en détail, mais ils représentent, pour la plupart, des industries de leur pays : ils sont donc industriels, grossistes, demi-grossistes et détaillants, ce qui est inadmissible. Ils gênent ainsi considérablement les nationaux du secteur » et, souligne notre interlocuteur, « dans un pays à très faible production industrielle, cette situation porte préjudice aux nationaux. Car la rapidité dans la méthode et les capacités d'action des Chinois sont insoutenables par leurs homologues sénégalais, voire les autres Africains ». A son avis, « il est difficile de faire face à une telle concurrence, parce que plus de 90% des unités industrielles du Sénégal ne sont pas assez compétitives pour arriver à cette fin ».

Malheureusement, se désole cette personnalité : «les règles qui régissent la mondialisation, consolidées, aujourd'hui, par la nature des relations inter-États, depuis la normalisation avec la Chine populaire, sont plus favorables aux Chinois ». Le rapport de forces est largement favorable au géant asiatique. Conséquence : « les Chinois envahissent le marché de quantités faramineuses de marchandises de basse qualité, à vils prix, qu'ils offrent à des milliers de jeunes. Ces derniers y trouvent leur compte et sont devenus leurs farouches défenseurs ». Il est urgent de réglementer les activités des Chinois afin de minorer les préjudices causés aux plans social, commercial, industriel, etc. Aujourd'hui, même les Modou-Modou, commerçants sénégalais spécialisés dans l'informel et l'importation des produits asiatiques ont compris que les Chinois sont venus leur opposer une concurrence avec des méthodes d'une efficacité inégalable et inégalée.

Le député est convaincu qu'il sera difficile à nos gouvernants de faire face à cette situation mieux que les Américains, Européens, Japonais, etc., qui disposent de moyens bien plus importants que ceux des Africains.

IV. Reconciler l'économie à l'environnement : Une problématique de gouvernance écologique

Il n'y a guère longtemps, le quartier du Boulevard De Gaulle échappait fort bien à bon nombre de tares urbaines. Certes, il est reconnu que le quartier perdait progressivement son charme d'antan à cause du manque d'entretien des espaces verts, mais surtout de la transformation sociale qui affectait les ménages

(agrandissement de la taille des ménages, mise en retraite de la génération salariée, pauvreté progressive, etc.). En conséquence, on remarque des difficultés de préservation de l'environnement originel du quartier liées notamment à l'appauvrissement progressif des ménages. Mais, la réalité est que les commerces chinois sont implantés dans un quartier, jadis, bourgeois, aujourd'hui entièrement transformé, perdant du coup son aspect résidentiel. En une demi-décennie, les chinois ont démultiplié le rythme de transformation et de dégradation du Centenaire. Ils ont été aidés en cela par les marchands ambulants qui comptent parmi les acteurs importants du système chinois.

Sur le plan environnemental, le commerce chinois a contribué à la dégradation du cadre de vie. L'inscription des chinois dans l'espace urbain a induit des mutations sur la morphologie du boulevard au point de modifier le visage de l'avenue. Avec l'implantation des commerçants chinois suivis des marchands ambulants, cette zone résidentielle a connu progressivement une ambiance de marché à ciel ouvert entraînant une forte image de bidonvilisation progressive du boulevard. L'occupation des devantures des maisons, des allées intérieures, des trottoirs, combinés à la pollution sonore, aux tas d'ordures et à l'encombrement des rues, ont fini par transformer l'image du quartier et fait perdre à cette allée le nom du « plus beau boulevard de Dakar ».

Aujourd'hui, une partie des habitants du boulevard migre vers des quartiers plus calmes tandis que d'autres préfèrent rester et s'adapter à la nouvelle situation. Le restaurant Carrefour d'Ivoire était connu pour ses spécialités dans les plats des pays de la sous-région. Sa clientèle était essentiellement composée des employés des banques, des services et écoles supérieures situés le long du boulevard. En 2006, avec la transformation des Allées du Centenaire suivie de la rareté de la clientèle, le propriétaire a préféré quitter le quartier.

Toutefois, de nouvelles structures s'installent. C'est le cas de NECTRANS, une société de transit qui s'est installée aux Allées du centenaire depuis 6 mois. Même si cette dame transitaire habitant la Médina, interrogée, regrette la bidonvilisation des « Champs Elysées », il estime y trouver son compte. Il est rejoint dans ses propos par un gérant d'une structure multiservices depuis 2001. De ce point de vue, l'impact négatif du commerce chinois sur les autres activités économiques du boulevard du Centenaire doit être relativisé.

L'organisation spatiale du Boulevard Général de Gaulle est aujourd'hui radicalement différente de l'esprit de l'architecture à la fois sobre et académique qui donnait à la zone son identité de cité des classes émergentes. Quelques édifices tiennent le coup face à cette coulée commerciale venue de la Chine. Il s'agit de l'Agence nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), de la Banque de l'habitat du Sénégal (BHS), du Centre africain d'études en gestion (CESAG), de la Radiodiffusion-télévision sénégalaise (RTS), du Building communal. En 1991, seules les allées de promenade des immeubles abritaient les petits commerces de détail mais l'occupation s'était faite de manière ordonnée (Haoua Dia, 1991).

L'évolution de l'activité commerciale sur cette voie est inhérente à certains dysfonctionnements comme les problèmes d'assainissement, de mobilité, la dégradation de l'image du quartier et de la qualité de vie des riverains. Même si les habitants acceptent l'idée de création d'emplois, ils déplorent amèrement la transformation du quartier



Des étals qui occupent les devantures des cantines

L'assainissement du boulevard fait défaut. Dès le début de leur installation, il n'y a pas eu de stratégies d'anticipation. Aujourd'hui des mesures correctives ne semblent pas être envisagées. Il se pose, de plus en plus, dans cette zone un véritable problème environnemental à cause de la présence de déchets non biodégradables constitués par les emballages en plastique notamment.

Pour protester contre l'installation des commerces chinois dans ces allées, un habitant a décidé de mettre en place une association des riverains du boulevard de Gaulle en 2006. Selon lui, « le péril chinois a entraîné le « fléau » des marchands ambulants et malgré les multiples rencontres avec le maire de Dakar et le préfet, aucune mesure n'a été prise ». Cela lui fait dire que les autorités ont failli à leurs responsabilités de gestion de l'espace urbain.

Agé d'une soixantaine, d'années, il se souvient avec beaucoup de nostalgie du temps où il y avait en face des devantures des maisons des espaces verts que les jeunes de son âge entretenaient de manière quasi religieuse. Ce sentiment est partagé par cette dame, employée de banque qui, déjà à l'âge de vingt ans quittait Saint-Louis durant les vacances pour rejoindre des parents au Centenaire. « Je me souviens de la beauté de ce quartier bien entretenu avec ses espaces verts que j'aimais tant. Cela fait longtemps que le boulevard du centenaire a changé mais cette transformation récente due à la présence des commerçants chinois et des marchands ambulants est une première qui a dénaturé l'image du quartier ».



Un tricycle utilitaire importé par les chinois pour le transport des marchandises

Il incombe de faire une lecture générale de la gestion urbaine dans les pays en voie de développement. L'urbanisation incontrôlée des villes induit un certain nombre de tares liées généralement aux problèmes de pauvreté que les autorités ont toujours du mal à résoudre. Ce phénomène devient surtout insupportable lorsqu'il implique une autre dimension liée à l'environnement : insalubrité, insécurité, pollution, bidonvilisation, inondation, érosion côtière, etc. Si certains de ces problèmes tombent irrémédiablement du ciel (les inondations et l'érosion côtière avec certainement une implication anthropique), d'autres viennent d'être majoritairement imputés aux acteurs chinois, exclusivement dans le quartier « Les Allées du Centenaire » de Dakar.

Ces problèmes environnementaux sont toutefois apparus avec un essor de l'économie informelle qui est véritablement une importante source d'emploi pour les jeunes de la banlieue et des régions intérieures. Se confrontent ainsi différentes logiques d'acteurs dont la seule médiation relève d'une réelle volonté de gouvernance, celle capable de concilier l'économique à l'écologique.

CONCLUSION

Il est impératif de faire une lecture générale de la gestion urbaine dans les pays en voie de développement. L'urbanisation incontrôlée des villes induit un certain nombre de tares liées généralement aux problèmes de pauvreté que les autorités ont toujours du mal à résoudre. Ce phénomène devient surtout insupportable lorsqu'il implique une autre dimension liée à l'environnement : insalubrité, insécurité, pollution, bidonville, inondations, érosion côtière, etc. Si certains de ces problèmes tombent irréversiblement du ciel (les inondations et l'érosion côtière avec certainement une implication anthropique), d'autres viennent d'être majoritairement imputés aux acteurs chinois, exclusivement dans le quartier « Les Allées du Centenaire » de Dakar.

Ces problèmes environnementaux sont toutefois apparus avec l'essor de l'économie informelle qui est véritablement une importante source d'emploi pour les jeunes de la banlieue et des régions intérieures. Se confrontent ainsi différentes logiques d'acteurs dont la seule médiation relève d'une réelle volonté de gouvernance, celle capable de concilier l'économique et l'écologique.

L'exemple de la dégradation du boulevard du Général De Gaulle, ex Allées du Centenaire à Dakar doit amener, en définitive, à poser la question de l'articulation entre la gestion de l'urbain et la préservation d'un environnement sain pour l'ensemble des acteurs. L'occupation anarchique de cette allée de la métropole dakaroise pose de sérieux problèmes entre les priorités des autorités qui ont en charge les politiques d'aménagement de l'espace urbain et celles des populations.

La question de la bonne gouvernance économique dans ses interactions avec la gouvernance écologique transparait ici comme une question centrale de gestion urbaine de la ville de Dakar. La présence de plus en plus forte des Chinois à Dakar, la concurrence qu'elle induit dans les secteurs de l'artisanat et du commerce (dans ses deux versants import et export), les bouleversements qu'elle entraîne dans l'organisation du secteur informel et du commerce de détail, les conséquences qu'elle engendre dans les attitudes et comportements de jeunes dont beaucoup s'investissent dans le petit commerce des produits chinois, pose avec acuité l'urgence de la prise en charge de cette question. Il va de soi qu'entre l'économiquement rentable pour l'Etat et la mairie de Dakar et l'écologiquement viable prôné par les citoyens plus préoccupés par leur cadre et leurs condi-

tions de vie, le choix est vite fait en faveur des Chinois qui apportent une plus value à l'économie locale sans se soucier de l'environnement des populations.

Aujourd'hui, on peut considérer que les Chinois sont partie prenante dans le jeu des acteurs dans l'agglomération de Dakar car, au-delà de leur zone d'implantation, ils ont opéré un maillage territorial qui permet à leurs produits de se retrouver partout au Sénégal et dans la sous-région, sans qu'ils aient besoin de se déplacer.

Il faut cependant dire que l'irruption des Chinois dans l'espace national a fortement limité la fraude en provenance de la Gambie en ce qui concerne les produits vestimentaires mais a également ébranlé les fondements de l'artisanat local dont l'élan s'est brisé du fait de cette concurrence.

Quelle réponse faut-il apporter à une telle situation ? Comment assurer les équilibres qui ont fondé l'économie sénégalaise avec, d'une part, un secteur informel dynamique et générateur d'emplois et servant de soupape de sécurité face à la crise des emplois dans l'administration et le secteur formel, l'émergence de cette nouvelle catégorie d'acteurs que sont les Chinois et, d'autre part, la nécessité de moderniser l'agglomération dakaroise, d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations ? Voilà le véritable enjeu qui interpelle les pouvoirs publics qui doivent davantage opter pour une approche participative et inclusive des populations afin de déterminer les orientations à mettre en œuvre dans l'optique d'une bonne gouvernance métropolitaine, dans l'intérêt, bien entendu, des différents acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

BREDELOUP, Sylvie et BERTONCELLO, 2006, La Migration chinoise en Afrique : accélérateur du développement ou « sanglot de l'homme noir? Afrique Contemporaine, n° 218, pp199-224

CARROUE (L), 2005. – Géographie de la mondialisation, Armand Colin, Paris, 256 pages.

Défis Sud, Dossier N° 79 sur la politique de la Chine envers le continent noir septembre octobre 2007, bimestriel, publication de SOS-FAIM– Rue aux Laines, 4, 1000 Bruxelles, Belgique

Diop Amadou, Villes et Aménagement du Territoire au Sénégal, Thèse de doctorat d'Etat, UCAD, 2005, 405 pages

Diop Amadou, Enjeux urbains et développement territorial en Afrique contemporaine, Karthala, 176 pages.

Diop Amadou (dir), Développement local, gouvernance territoriale, Enjeux et perspectives, Karthala, 2008, 285 pages

Diop Maguette Seydi, 1989-1990, Occupation et utilisation des espaces urbains, Approches socio-spatiales de l'encombrement des rues de Dakar. Cas du quartier Plateau, mémoire de maîtrise, Université de Dakar, 148 pages.

Diouf (M), 2000, « Commerce et cosmopolitisme, le cas des diasporas mourides du Sénégal » Bulletin du Codesria, n°1, 2000.

Dia, Haoua, 1990-1991, Occupation et utilisation de l'espace dans le secteur du Boulevard Général de Gaulle : De la place Sfax à la place de la Nation, mémoire de maîtrise, Université de Dakar, 99 pages.

Lafargue, François, 2005, la Chine, une puissance africaine. Perspectives chinoises n°90, juillet-août 2005, pp. 19-30.

Miossec Jean Marie, 2002, De la Géographie prioritaire à l'unité de la cité : gérer le changement urbain. Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie Espace et Territoires, Tome 33, janvier-décembre 1999 pp 235-258.

Michel Serge et Beuret Michel, 2008, la Chinafrique, Grasset et Fasquelle, 348 pages.

Ngom Mame Cheikh , 2001/2002, Les marchés, enjeux politiques et économiques dans la gestion communale : Cas de Pikine, mémoire de maîtrise, Université Cheikh Anta Diop, 84 pages.

NDIAYE M., 1998. L'éthique cedito et la société d'acaparement ou les conduites culturelles des sénégalais d'aujourd'hui. Tome 1 Le Gorgui, PUD, 418 p.

Osmont A. 1995 La banque mondiale et les villes, du développement à l'ajustement. Paris, Karthala, 1995, 309p

Santos Milton, 1975, L'espace partagé: les deux circuits de l'économie urbaine des pays sous développés, Paris, Genin: Librairies techniques, 405 pages.

Seck Assane, 1970, Dakar métropole Ouest africaine, IFAN-Dakar, 1970, 516 pages.

Kernen Antoine, 2004, La chine vers l'économie de marché : les privatisations à Shenyang, Paris, Karthala

Philippe Chaudoir : « L'émergence comme paradigme du renouvellement des politiques culturelles publiques, le cas des arts de la rue ». L'observatoire n° 22 janvier 2002

ROCCA Jean-Louis, 2006, La condition chinoise : capitalisme, mise au travail et résistances dans la Chine des réformes, Paris, Karthala

Richer Philippe 2008, L'offensive chinoise en Afrique, Karthala.